

COMMUNE DE VALMONDOIS 95

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS



la Charte du paysage
rapport final juillet 1999

ATELIER 15
architecture et paysage
31, rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE
tél. 01 30 73 09 32

Signature de la charte paysagère de la commune de **VALMONDOIS** (Val d'Oise)

Fait à **VALMONDOIS**, le 10 décembre 1999

M. HUISMAN
Maire,



Cachet de la Mairie



Gérard CLAUDEL
Président du Syndicat mixte du
Parc naturel régional du Vexin français



Cachet du PNR



Les planches originales du présent dossier sont au format A3.
Les échelles indiquées correspondent à ce format.
Partie 1 : les planches 2.1, 3.1 & 3.4, et l'ensemble des planches-photos sont en couleurs.
Partie 2 : les planches hors texte sont en couleurs

Illustration page de couverture :
"Maison de Vlainck à la Naze, maison à l'auvent" 1920
Huile sur toile 90x70
Maurice de Vlainck (1876-1958)
Paris, musée national d'Art moderne,
centre Georges Pompidou.

ATELIER 15 architecture et paysage
31, rue de l'Hôtel de Ville 95300 Pontoise
01 30 73 09 32

Patrick BERTRAND architecte-urbaniste
Sophie BOURDIN paysagiste d.p.l.g.
Solange DUCHARDT paysagiste d.p.l.g.

& Pierre BOUCHÉ architecte-urbaniste
203, rue Ordener 75018 Paris

Le présent dossier a été réalisé au format A3 en couleurs.

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DE LA MÉTHODE D'ÉTUDE

- OBJECTIFS**
- sensibilisation de la population de Valmondois au paysage, au paysage du Vexin
 - définition des orientations majeures de développement, en terme de paysage, pour la commune de Valmondois
 - adéquation entre les incitations du Parc Naturel Régional du Vexin, garant d'une vision d'ensemble et des stratégies de transformation, et les actions menées et/ou souhaitées par la commune
 - plan d'actions à court terme partagé

MÉTHODE CONNAÎTRE

1. lectures intuitives et descriptives de l'espace du territoire communal
2. prise de connaissance des principaux documents d'orientation : la Charte du PNR et le POS de Valmondois
3. le diagnostic partagé & les enjeux par secteurs
 - présentation au conseil municipal et au PNR, le 20 octobre 1998

RAPPORT INTERMÉDIAIRE 1 : LE DIAGNOSTIC PAYSAGER DE VALMONDOIS

DÉBATTRE ET DÉCIDER

4. exposition publique de la phase 1 de l'étude et présentation le 21 nov.98
5. définir les "thèmes-lieux" de transformation du paysage de Valmondois (orientations globales) et les éléments de stratégie pour y parvenir : orientations/actions, acteurs du système, (qui peut influencer ? comment ? à quel coût ?), coopérations possibles?
6. réunions de concertation Municipalité - PNR, les 17 fév 99 et 02 mars 99 : proposition d'actions à court terme (partenariat, études, planification aménagement et gestion de l'espace ...)

RAPPORT INTERMÉDIAIRE 2 : LE PAYSAGE SOUHAITÉ - ORIENTATIONS

AGIR *Quelles actions, en cohérence avec celles déjà engagées, sont à mettre en oeuvre pour répondre aux objectifs que la commune et le PNR se sont fixés ?*

7. présentations des résultats de la phase 2 en Conseil Municipal
8. élaboration du rapport final "minute": rappel des éléments du diagnostic, objectifs de transformation (4 thèmes-lieux), programme d'actions prioritaires
9. présentation au comité de suivi du PNR, le 11 juin 99

RAPPORT FINAL : CHARTRE DU PAYSAGE DE VALMONDOIS

Signature de la Charte par la commune de Valmondois et le PNR en sept 1999

le rapport final de la Charte du Paysage de Valmondois comprend deux parties :

partie 1. comprendre le paysage, diagnostic

partie 2. le paysage souhaité, orientations & plan d'actions

COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
C h a r t e d u P a y s a g e

partie 1. diagnostic
comprendre le paysage

ATELIER 15
architecture et paysage
31, rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE
tél. 01 30 73 09 32

S O M M A I R E

Valmondois, une commune du Parc Naturel Régional du Vexin Français

1. UN TERRITOIRE EN PROJET - l'horizon

- 1.1. le site naturel
- 1.2. le site aménagé
- 1.3. les orientations de la Charte du Parc Naturel du Vexin Français 1995
- 1.4. les orientations du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Valmondois 1994

2. LES PARCOURS - LES ESPACES TRAVERSANTS

un paysage de vallées à l'échelle du territoire communal

- 2.1. les parcours - premières impressions ...
- 2.2. les temps de formation du paysage
- 2.3. le système viaire et les édifices remarquables
- 2.4. les chemins de l'eau : bassins versants, ravines & cônes d'écoulement

3. LES ESPACES TRAVERSÉS

un paysage de vallées à l'échelle du territoire communal

- 3.1. un paysage de vallées - le relief et l'eau
- 3.2. l'orientation du parcellaire obéit au site naturel
- 3.3. les coupes topographiques sur la vallée du Sausseron
- 3.4. une vallée boisée - l'occupation du sol
- 3.5. le parcellaire de la vallée - étude comparative
- 3.6. l'évolution des boisements 1950 /1996 - la modification de la lisière
- 3.7. les entités végétales, typologie parcellaire
- 3.8. le parcellaire organise la forme bâtie du village - dispositifs types

4. VALMONDOIS EN CINQ SÉQUENCES

Séquence 1 : La Naze

- les constituants principaux du paysage
- les tendances d'évolution, les enjeux
- les orientations du Parc et de la commune
- les actions en cours ou les projets à l'étude

Séquence 2 : La ravine de la Frette et la Rue Dorée

- les constituants principaux du paysage
- les tendances d'évolution, les enjeux
- les orientations du Parc et de la commune
- les actions en cours ou les projets à l'étude

Séquence 3 : Le Village

- les constituants principaux du paysage
- les tendances d'évolution, les enjeux
- les orientations du Parc et de la commune
- les actions en cours ou les projets à l'étude

Séquence 4 : Le site d'Orgivaux - la porte de Valmondois

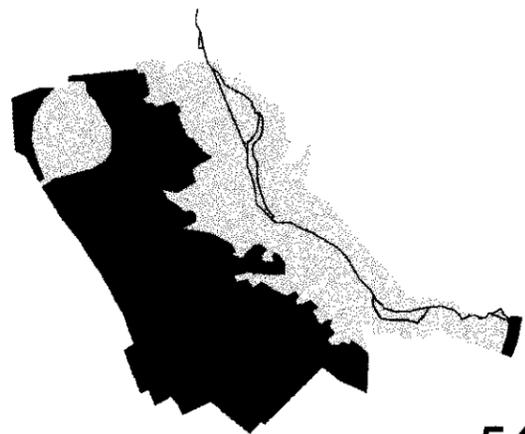
- les constituants principaux du paysage
- les tendances d'évolution, les enjeux
- les orientations du Parc et de la commune
- les actions en cours ou les projets à l'étude

Séquence 5 : Le Port aux Loups au bord de l'Oise

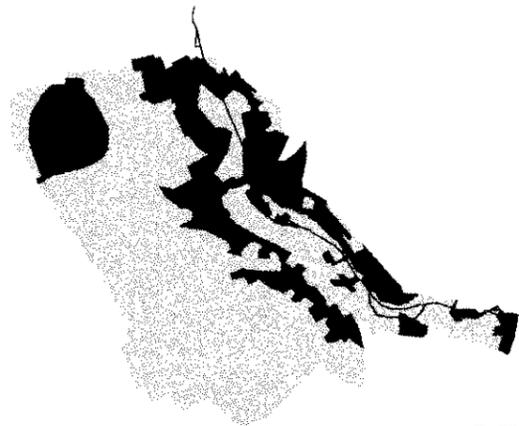
- les constituants principaux du paysage
- les tendances d'évolution, les enjeux
- les orientations du Parc et de la commune
- les actions en cours ou les projets à l'étude



superficie totale 460 hectares - **100 %**



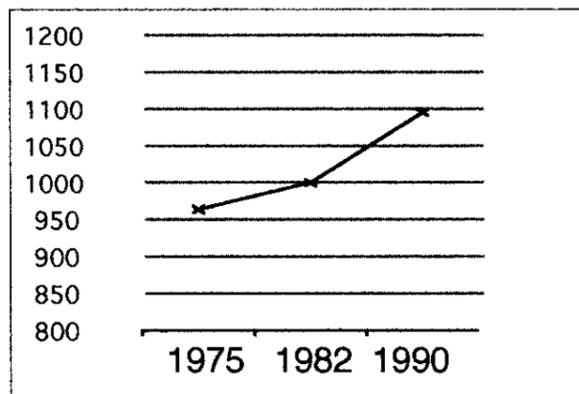
superficie terrains agricoles 250 hectares - **54 %**



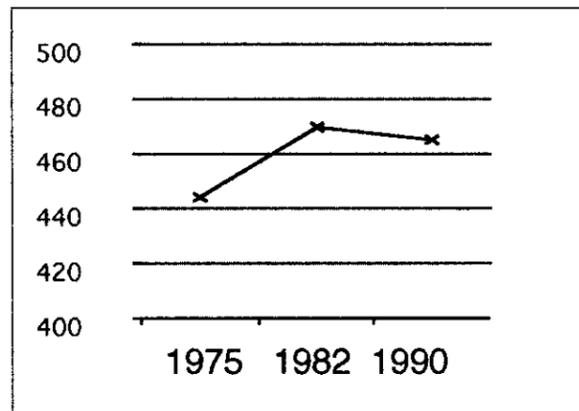
superficie terrains boisés 125 hectares - **27 %**



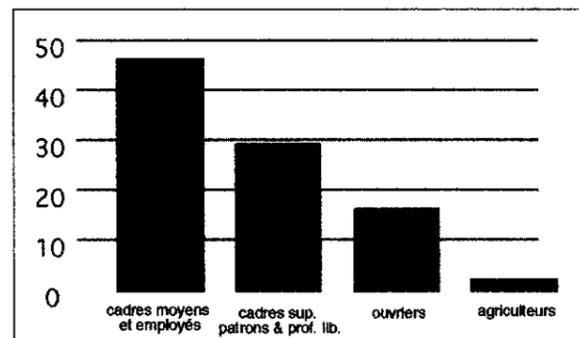
superficie terrains urbanisés 85 hectares - **19 %**



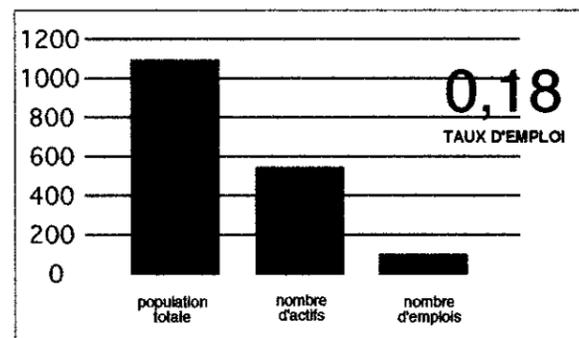
POPULATION TOTALE
croissance moyenne de 9 personnes par an



NOMBRE DE LOGEMENTS
croissance moyenne de 1,4 logement par an



CATÉGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES en %
46 % de cadres moyens & employés pour 2% d'agriculteurs



TAUX D'EMPLOI FAIBLE
nb d'emplois proposés dans la commune / nb d'actifs

Valmondois, une commune du parc naturel regional du vexin français

Préfecture : Cergy-Pontoise

Canton : Auvers-sur-Oise

Pôles d'activités : l'Isle-Adam - centre commercial, Persan-Beaumont - centre commercial et industriel.

Formes d'intercommunalité :

- SMERCVS - Syndicat mixte d'études et de réalisations du contrat de la vallée du Sausseron regroupant 14 communes.

- SICTEU - Syndicat intercommunal d'assainissement des eaux usées regroupant Nesles-la-Vallée, Valmondois, et Butry-sur-Oise.

Accessibilité et desserte :

Le village est accessible par la route en empruntant l'A15, Paris - Cergy-Pontoise et par l'A16, l'Isle-Adam - Beauvais - Amiens. Le CD4, axe de liaison principal de la Vallée de l'Oise sur la rive droite du fleuve, relie Pontoise à Persan et traverse le territoire de la commune.

La SNCF dessert Valmondois par deux lignes : Paris gare du Nord et Pontoise - Creil.

Valmondois qui compte 1200 habitants est situé sur la rive droite de l'Oise à 35 km au nord-ouest de Paris, à 15 km de Cergy-Pontoise et 3 km de l'Isle-Adam qui est le pôle commercial le plus proche.

Sa superficie totale est de 459 ha répartis en terrains agricoles (54 %), boisements (27 %) et surfaces habitées (19 %). L'agriculture qui nécessite le plus d'espace est pourtant la moins représentée en nombre d'habitants (2%). La catégorie socio-professionnelle d'employés et cadres moyens est la plus nombreuse alors que le taux d'emplois sur place est très faible (0,18). Valmondois a surtout une vocation résidentielle.

Valmondois dispose d'une boulangerie-épicerie que la municipalité a créé à titre d'équipement d'intérêt général, des équipements sportifs et de loisirs près de la mairie, un bureau de poste et une école primaire. Pour le second degré, les élèves se rendent au CES de Parmain.

L'essentiel de son territoire habité s'étire sur 3,5 km dans la vallée du Sausseron. Dernière commune du bassin versant du Sausseron avant que celui-ci ne se jette dans l'Oise, elle est la plus exposée aux risques d'inondations. Elle dispose d'un Plan d'Exposition aux Risques Naturels qui est en cours de révision. Problème commun à tout le Vexin, les terres agricoles subissent une érosion lors des orages et provoquent des écoulements de boues dans le village.

Valmondois a des atouts culturels et des projets qui sont soutenus par le PNR, comme la réalisation d'un écomusée de la meunerie dans une aile du moulin de la Naze et le musée «Daumier» réalisé à partir d'une maison du village réhabilitée à cet effet : la «Villa Daumier». Honoré Daumier peintre, caricaturiste, dessinateur et sculpteur, dont la statue orne la place de la mairie, a vécu ses vingt dernières années à Valmondois. Bien d'autres artistes et écrivains ont fréquenté Valmondois comme, Maurice de Vlaminck, peintre, Georges Duhamel, académicien ...

Un passé culturel riche, mais également une longue tradition de la meunerie ont laissé des traces encore visibles de nos jours. En effet moulins et ouvrages liés à la rivière ponctuent le parcours dans la vallée.

COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
Charte du Paysage - partie 1 diagnostic

**1. un territoire en projet
l'horizon**

1. un territoire en projet

L'HORIZON, LA PREMIÈRE LIGNE D'UNE ÉCRITURE DU PAYSAGE

"Le paysage est toujours vu par quelqu'un de quelque part ; c'est pourquoi il y a un horizon, dont les contours sont définis par ce point de vue, à la différence, par exemple de l'espace cartographique ou géométrique, qui n'étant vu par personne et de nulle part, n'a pas d'horizon."

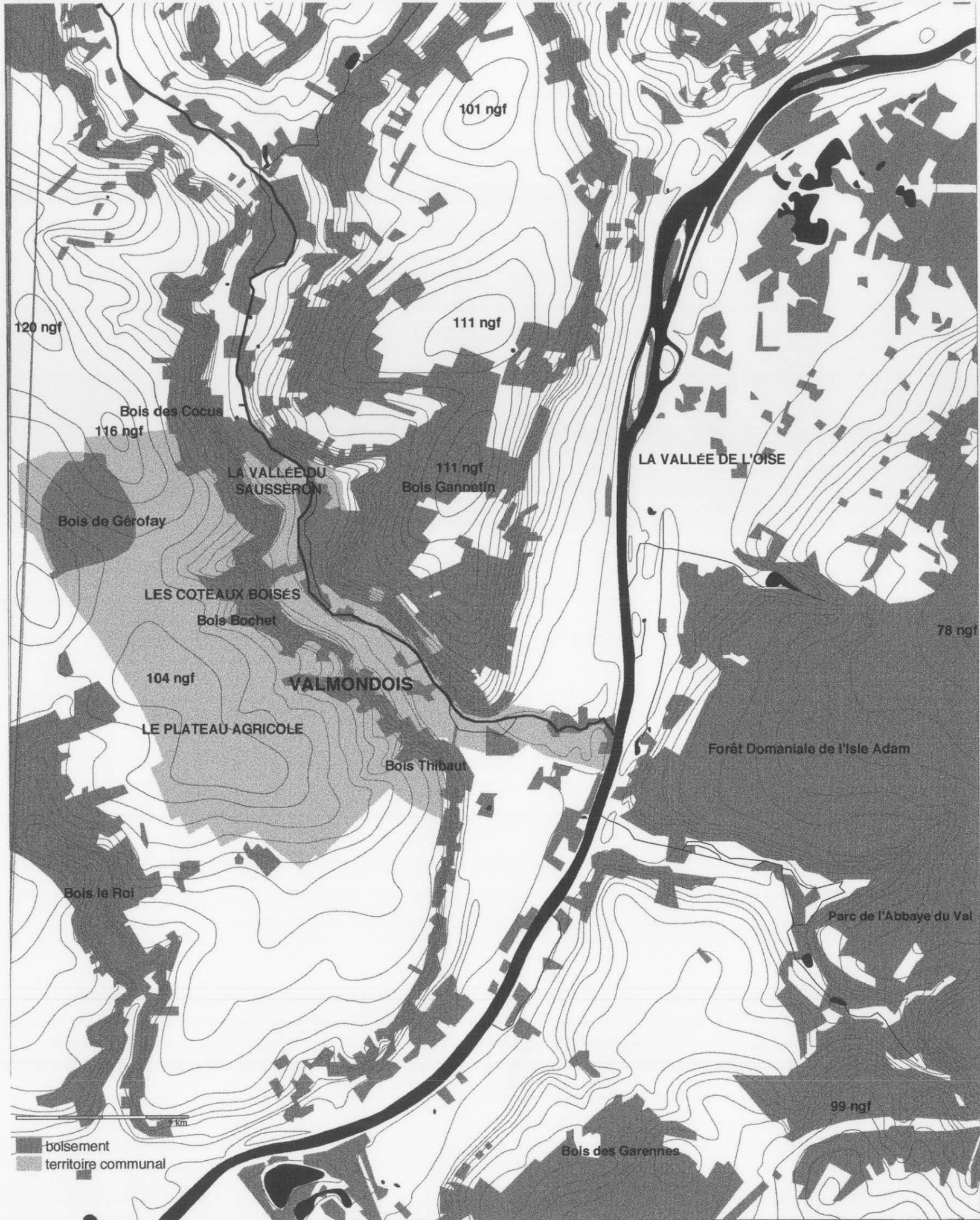
"La ligne d'horizon est la marque exemplaire de cette alliance entre le paysage et le sujet qui le regarde. L'horizon est immédiatement l'image de l'avenir, mon regard se porte vers lui comme ma vie s'élançe vers le futur. La jointure entre la ciel et la terre représente le passage du réel au possible. Derrière l'horizon nous savons au moins que le monde continue. Le paysage perçu est toujours doublé d'un paysage imaginaire."

"Ce non lieu qu'est l'horizon fonde pourtant la cohésion du lieu, fait de lui un paysage, c'est à dire un ensemble homogène. En imposant une borne au chaos sensoriel, l'horizon circonscrit un espace unitaire, au sein duquel, comme le dit le Littré "tous les objets dispersés auparavant se rassemblent". La ligne d'horizon assume ainsi cette fonction de clôture qui est indispensable à la constitution d'une bonne forme. Elle entoure le paysage d'un cadre qui l'isole de tout environnement susceptible d'empêcher la perception de son unité interne."

Michel Collot in Lire le Paysage, lire les paysages. CIEREC. Université de St Etienne 1996.

La première partie de l'étude se compose d'une lecture du site large de Valmondois. Le site naturel constitué des relations qu'entretiennent la topographie, l'eau et les boisements semble s'opposer au site aménagé, qui relève davantage des travaux d'aménagement du territoire, en particulier les infrastructures condition de l'urbanisation.

L'espace du grand territoire ainsi défini, est en continuelle transformation. Les mutations se font sous l'impulsion des stratégies et des orientations proposées par les documents de planification, dont le Plan d'Occupation des Sols de Valmondois établi en 1994 et la charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français qui date de 1995. Nous en rappellerons les objectifs.



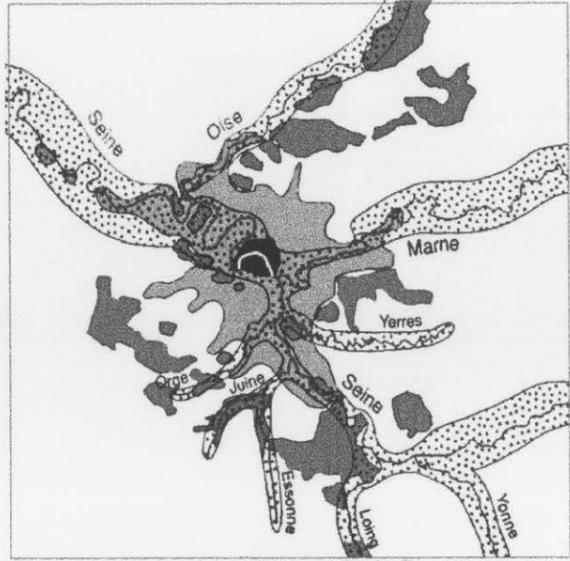
1.1. LE SITE NATUREL

Valmondois - Charte du Paysage sept. 98 - échelle d'origine 1/25 000
 carte établie suivant IGN 1/25 000

- Valmondois à la confluence de la vallée du Sausseron et de l'Oise
- une altimétrie variant de 25 ngf aux bords de l'Oise à 120 ngf pour les points de sommet sur les plateaux
- continuité boisée des coteaux de la vallée du Sausseron
- un territoire communal défini par trois grandes entités paysagères :
 - le plateau agricole - le coteau sud ouest boisé - la vallée urbanisée



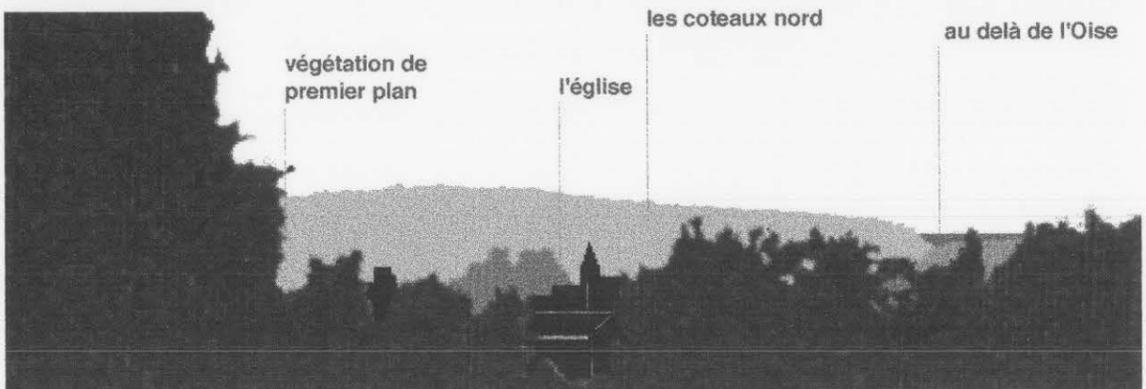
Structure concentrique des couronnes forestières en IdF
 réf. Cahiers de l'IAURIF n°117 p.56



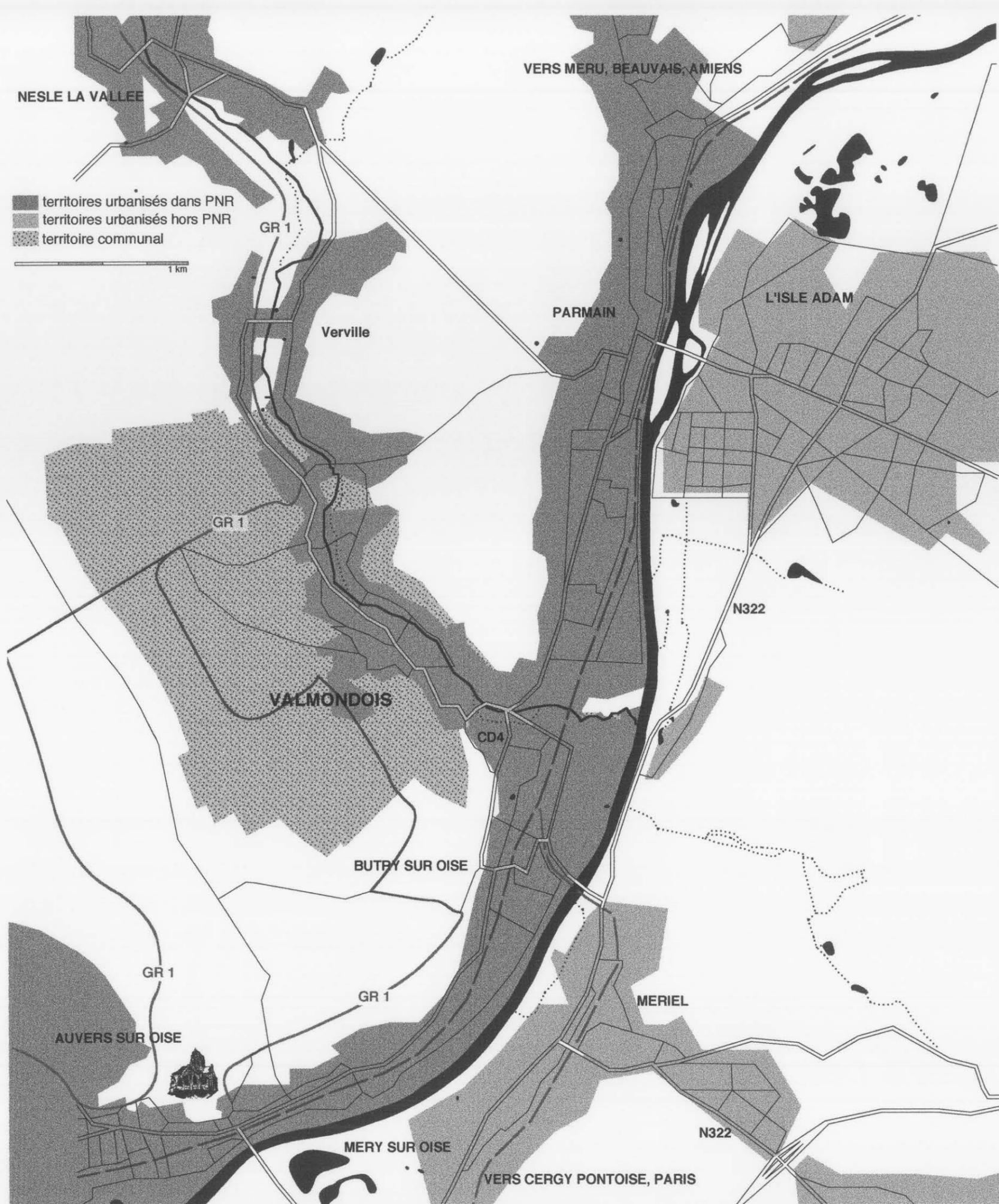
Structure radiales des vallées en Ile de France
 réf. Cahiers de l'IAURIF n°117 p.57



L'horizon des plateaux - paysage des lointains représentatif du Vexin français



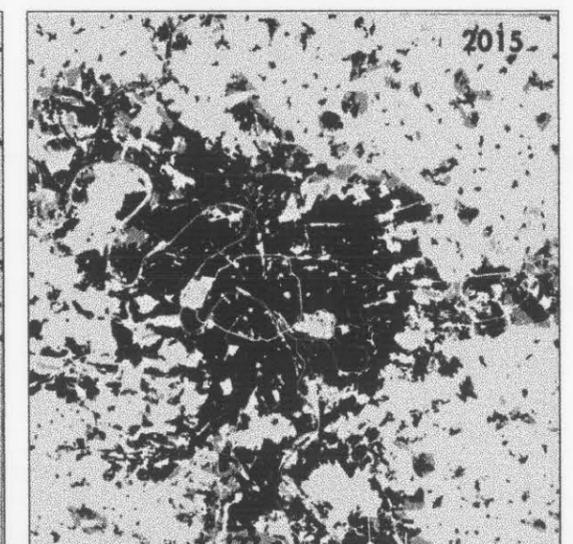
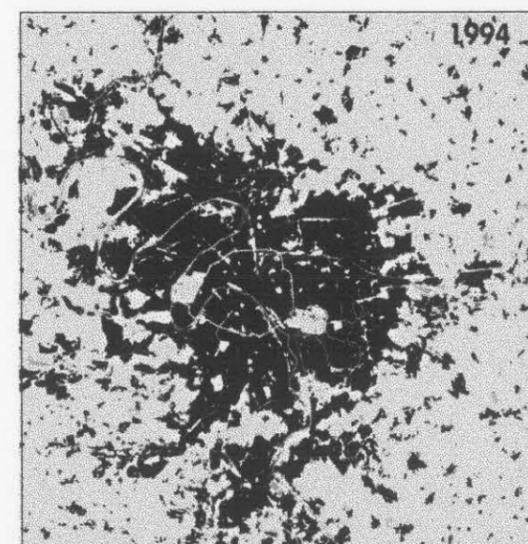
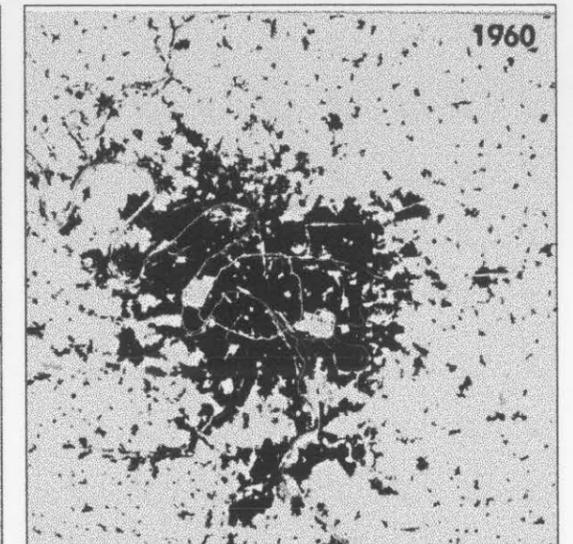
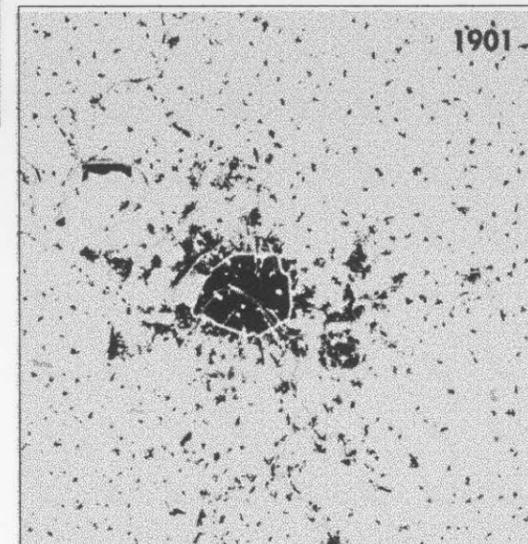
Les horizons proches de la vallée du Sausseron constitués par les coteaux boisés
 - vue de Valmondois à partir du cimetière



1.2. LE SITE AMÉNAGÉ

Valmondois - Charte du Paysage sept. 98 - échelle d'origine 1/25 000
carte établie suivant IGN 1/25 000

- Valmondois, facilement accessible, mais à l'écart des grands axes de déplacement nord-sud :
 - la N322 et son dédoublement à l'Est de L'Oise
 - la ligne de chemin de fer à l'Ouest de l'Oise (gare de Valmondois)
 - le CD 4 traverse le territoire de Valmondois
- 3 franchissements de l'Oise (contact avec l'île de Fr)
- une urbanisation continue de la vallée de l'Oise
- à Valmondois, une urbanisation contenue dans la vallée, mais dont les limites ont tendance à rejoindre l'urbanisation des communes voisines.



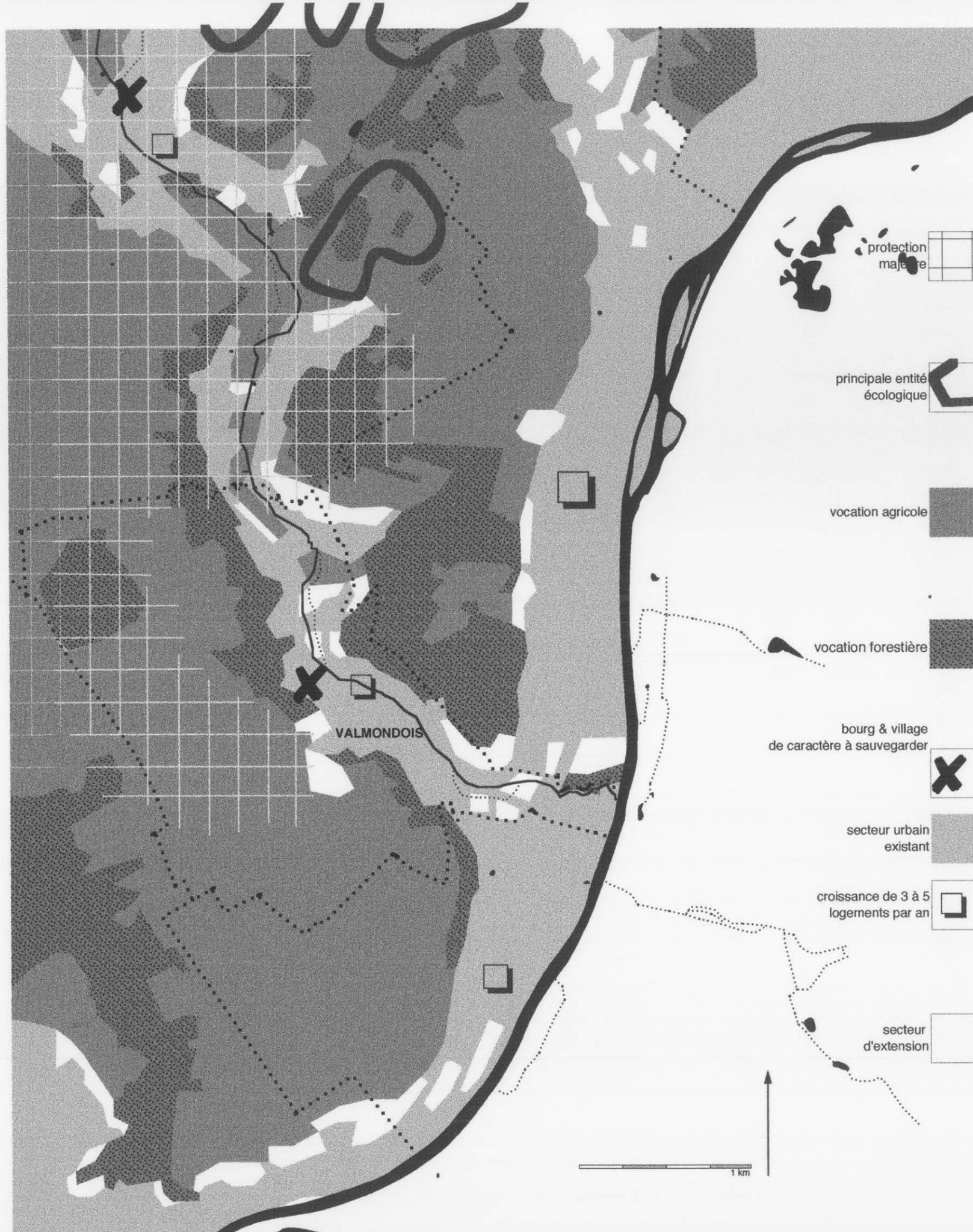
Evolution de l'espace urbanisé de l'agglomération parisienne de 1901 à 2015

La croissance est très forte tout au long du 20^è siècle et devrait se poursuivre, mais à un rythme moins soutenu, jusqu'au terme du Schéma directeur d'Ile de France, en 2015. (en gris, les secteurs partiellement urbanisables).

sources Cahiers de l'AURIF n°117 p.70

1.3. LES ORIENTATIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Valmondois - Charte du Paysage sept. 98 - échelle d'origine 1/25 000
 extrait carte du plan du PNR du Vexin français 1995 - établi par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR - échelle 1/25 000

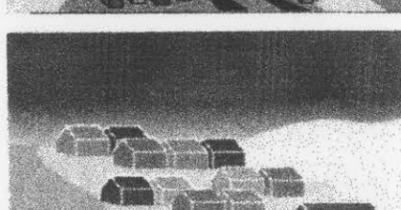
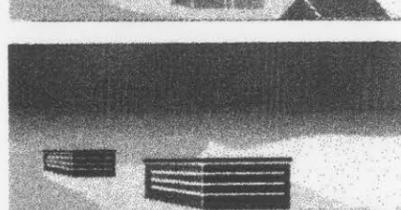


- protection majeure 
- principale entité écologique 
- vocation agricole 
- vocation forestière 
- bourg & village de caractère à sauvegarder 
- secteur urbain existant 
- croissance de 3 à 5 logements par an 
- secteur d'extension 

PRESERVER LA RURALITE DU VEXIN

- sauvegarder et enrichir les espaces naturels
 - 1 les zones d'intérêt paysager (primordiales ou majeures) 
 - 2 les zones naturelles d'intérêt écologique (principales entités) 
- maintenir et développer l'agriculture dans le respect de l'environnement
 - 3 les zones à conforter ou à reconquérir 
- réhabiliter et réutiliser le patrimoine naturel et urbain
 - 4 les zones à réaménager (type carrières) 
 - 5 les zones urbaines existantes 

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- maintenir et dynamiser les services à la population
 - 6 les zones d'extension 
- pour un développement local actif et créateur d'emplois
 - 7 les zones d'activité économiques (intercommunales) 

DEVELOPPER L'INTERCOMMUNALITE

• développer un tourisme vert et culturel maîtrisé

1.4. LES GRANDES ORIENTATIONS DU POS DE VALMONDOIS 1994

Valmondois - Charte du Paysage - sept. 98 - éch.d'orig.1/10 000
d'après carte IGN 1989

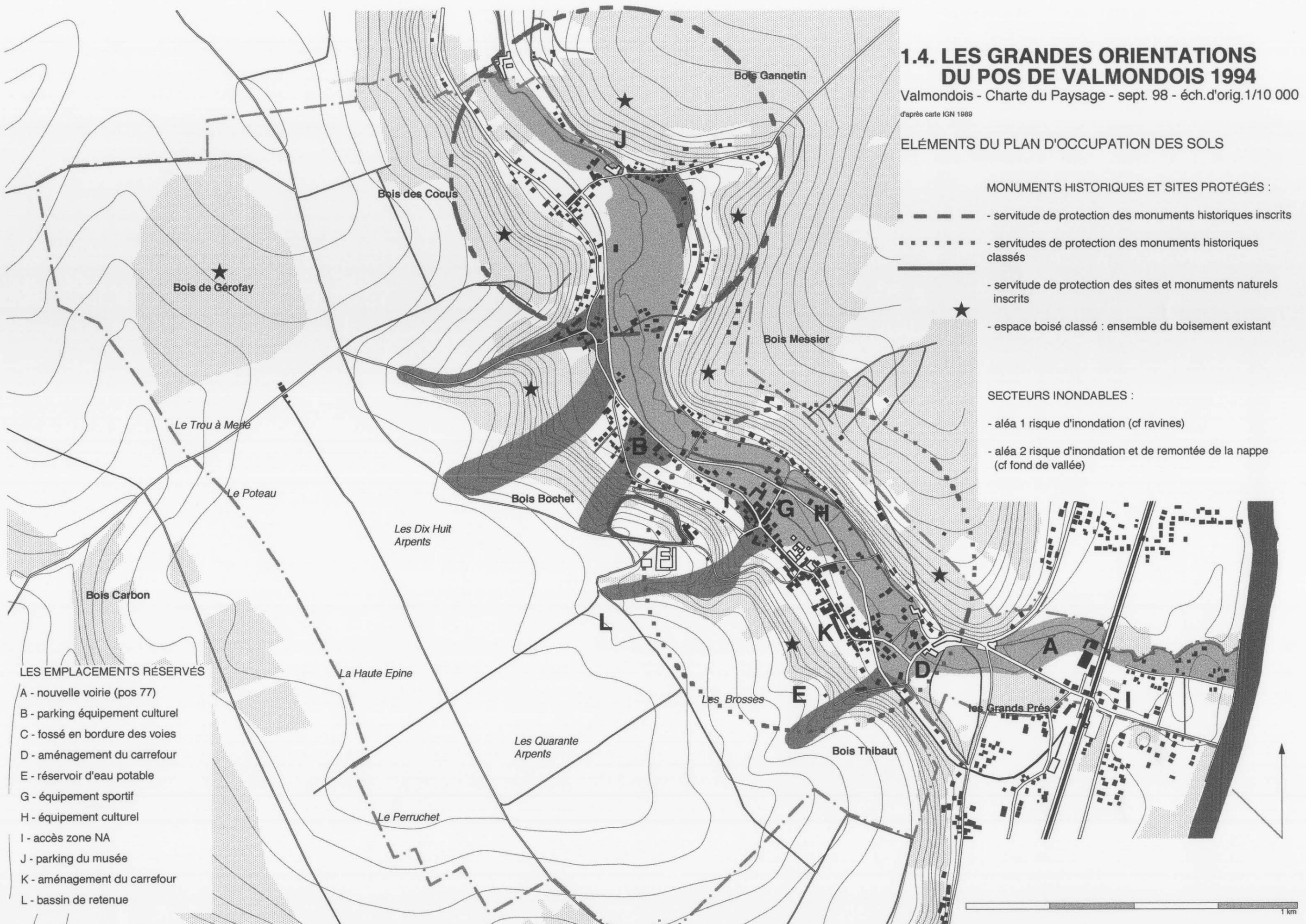
ELÉMENTS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES PROTÉGÉS :

- - - - - servitude de protection des monuments historiques inscrits
- · · · · servitudes de protection des monuments historiques classés
- servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits
- ★ espace boisé classé : ensemble du boisement existant

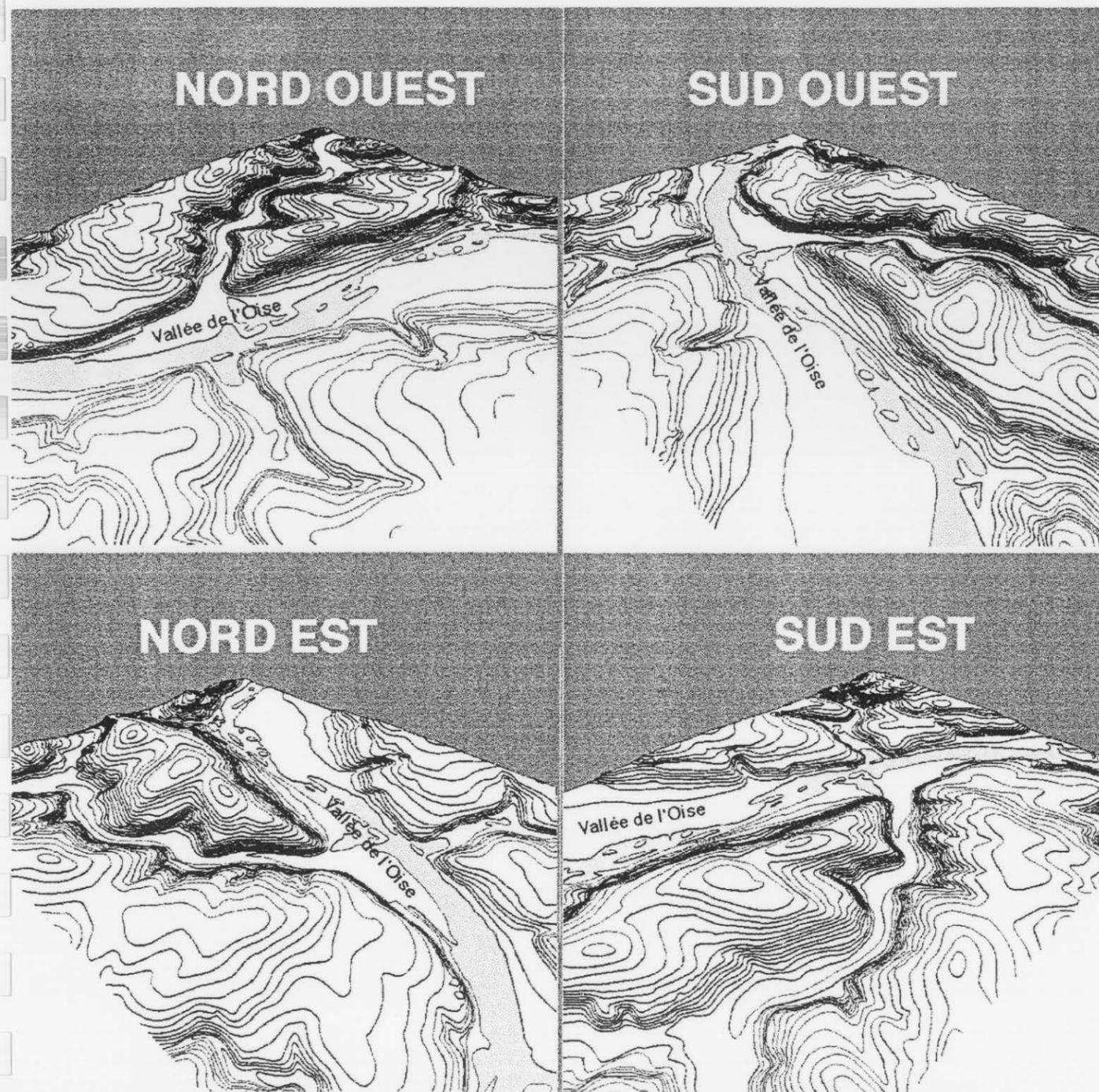
SECTEURS INONDABLES :

- aléa 1 risque d'inondation (cf ravines)
- aléa 2 risque d'inondation et de remontée de la nappe (cf fond de vallée)



LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

- A - nouvelle voirie (pos 77)
- B - parking équipement culturel
- C - fossé en bordure des voies
- D - aménagement du carrefour
- E - réservoir d'eau potable
- G - équipement sportif
- H - équipement culturel
- I - accès zone NA
- J - parking du musée
- K - aménagement du carrefour
- L - bassin de retenue



LA CONFLUENCE DES VALLÉES DE L'OISE ET DU SAUSSERON

Valmondois présente un territoire communal où une cohérence particulière entre topographie, cours d'eau et boisement fonde la morphologie du paysage.

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune montre les atouts et les contraintes du site naturel. D'une part, les boisements sont pratiquement tous classés sur les coteaux, ils assurent l'horizon et la qualité résidentielle spécifique du lieu. D'autre part, des zones inondables dues au ruissellement de l'eau pluviale à partir des plateaux et à la remontée de la nappe phréatique, touchent la majorité des terrains de la vallée habitée de Valmondois. Les coteaux entaillés par de profondes ravines mettent en relation de dépendance le plateau et la vallée.

En terme d'accessibilité, **Valmondois profite des infrastructures de la vallée de l'Oise, mais elle ne subit pas les nuisances d'une circulation de transit.** Nesle la Vallée, commune au nord de Valmondois, est desservie par le plateau à partir de Parmain. L'ancienne voie ferrée qui reliait la gare de Valmondois à Nesle est aujourd'hui désaffectée. Quel rôle peut avoir aujourd'hui cette emprise dans la structuration de l'espace de Valmondois ?

AUX ORIENTATIONS DU PNR CORRESPONDENT DES VOLONTÉS MUNICIPALES.

- **sauvegarde des espaces naturels et bâtis** : le POS protège les bois et le patrimoine bâti.
- **maintien et développement de l'agriculture dans le respect de l'environnement** : le contrat de bassin du Sausseron prévoit des actions à l'échelle communale pour limiter l'érosion des sols et la pollution des rivières.
- **évolution modérée de l'urbanisation, 3 à 5 logements par an** : la population augmente de 0,75 % par an - source INSEE. Les coefficients d'occupation des sols (COS) favorisent les secteurs déjà urbanisés : UA = 1 ; UG = 0,5 ; UH = 0,3 UM = non fixé ; UY = non fixé. Les secteurs non urbanisés ont des COS très faibles.
- **maintien des services à la population et soutien aux entreprises** : foyer culturel, création d'une boulangerie-épicerie initiée par la commune.
- **développement d'un tourisme vert et culturel maîtrisé** : chemins de randonnées balisés et entretenus, écomusée, musée Daumier, ...

COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
Charte du Paysage - partie 1 diagnostic

2. les parcours - les espaces traversants
un paysage de vallées

COMPRENDRE LE PAYSAGE - DIAGNOSTIC VALMONDOIS - CHARTE DU PAYSAGE septembre 1998

2. les parcours - les espaces traversants

UN PAYSAGE DE VALLÉES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les moyens de transport jouent un rôle dans les transformations de l'espace, leur évolution a entraîné celle de la perception du paysage .

Avec le chemin de fer, la route à suivre devint secondaire, la destination prend toute l'importance. Si le chemin de fer va rendre accessible le paysage-limite, un voyage en chemin de fer se compose d'un trajet et d'une destination : on ne peut descendre qu'aux endroits où un arrêt a été prévu. Près de la gare, il y aura un hôtel, et de la fenêtre de l'hôtel j'apercevrai le paysage.

La voiture, dans les années trente, et l'apparition de la publicité pour la Toppolino et la Volkswagen, redéfinit le parcours comme un élément vécu du paysage. La randonnée en voiture amplifie le phénomène promenade. La randonnée automobile dépend bien plus de l'interprétation personnelle que ce n'était le cas pour la promenade à pied, puisqu'il faut réduire la masse des sensations à quelques traits typiques sans rapport avec la réalité.

La voiture permet à la fois de s'écarter du trajet qu'on s'est fixé et de faire étape à n'importe quel endroit. La destination du voyage, jusque-là concrète, s'est transformée en une abstraction : nous nous rendons dans le Taunus, dans la Harz, en Bourgogne. Mais la Bourgogne "réelle" ne se trouvant ni à Dijon, ni à Nevers, pas plus que sur une colline quelconque ou dans le vignoble d'en face, l'automobiliste doit rouler encore et toujours à sa recherche.

Le paysagiste B.Lassus a un jour mis en évidence l'influence des moyens de transport sur la perception du paysage, en utilisant les séries de photographies, prises au cours de quatre parcours qu'il avait effectués vers le mont MC Kinley en Alaska, en avion , en bateau, en train, en taxi. A chaque fois, on voit un tout autre mont MC Kinley, et seule l'abstraction du nom géographique permet de lier entre elles les quatre "images" de cette montagne.

Lucius Burckhardt LE DESIGN AU-DELA DU VISIBLE - les essais. Centre G.Pompidou, 1991 - Notes de Lectures

La deuxième partie de l'étude s'attache à la compréhension du paysage à l'échelle de la commune. Les premières impressions, lors de la découverte des lieux et les quatre temps de la formation récente du paysage de Valmondois sont fortement déterminés par l'évolution des modes de déplacement.

La hiérarchie des voies et la localisation des édifices remarquables organisent le territoire. La structure de Valmondois présente une figure en forme de "H" dont la barre médiane serait l'axe de la vallée. L'axe des ravines de la Frette et du Bois Ganetin détermine la relation aux plateaux. Aux chemins de l'homme correspondent les chemins de l'eau.



Le passage du Sausseron, chemin de la Corderie.



En pied de coteau, la rue d'Orgivaux.



En milieu de vallée, une promenade remplace l'ancienne voie de chemin de fer.



L'ancienne voie de chemin de fer nous conduit du village vers la vallée de l'Oise.



Parc et demeure en lisière de forêt.

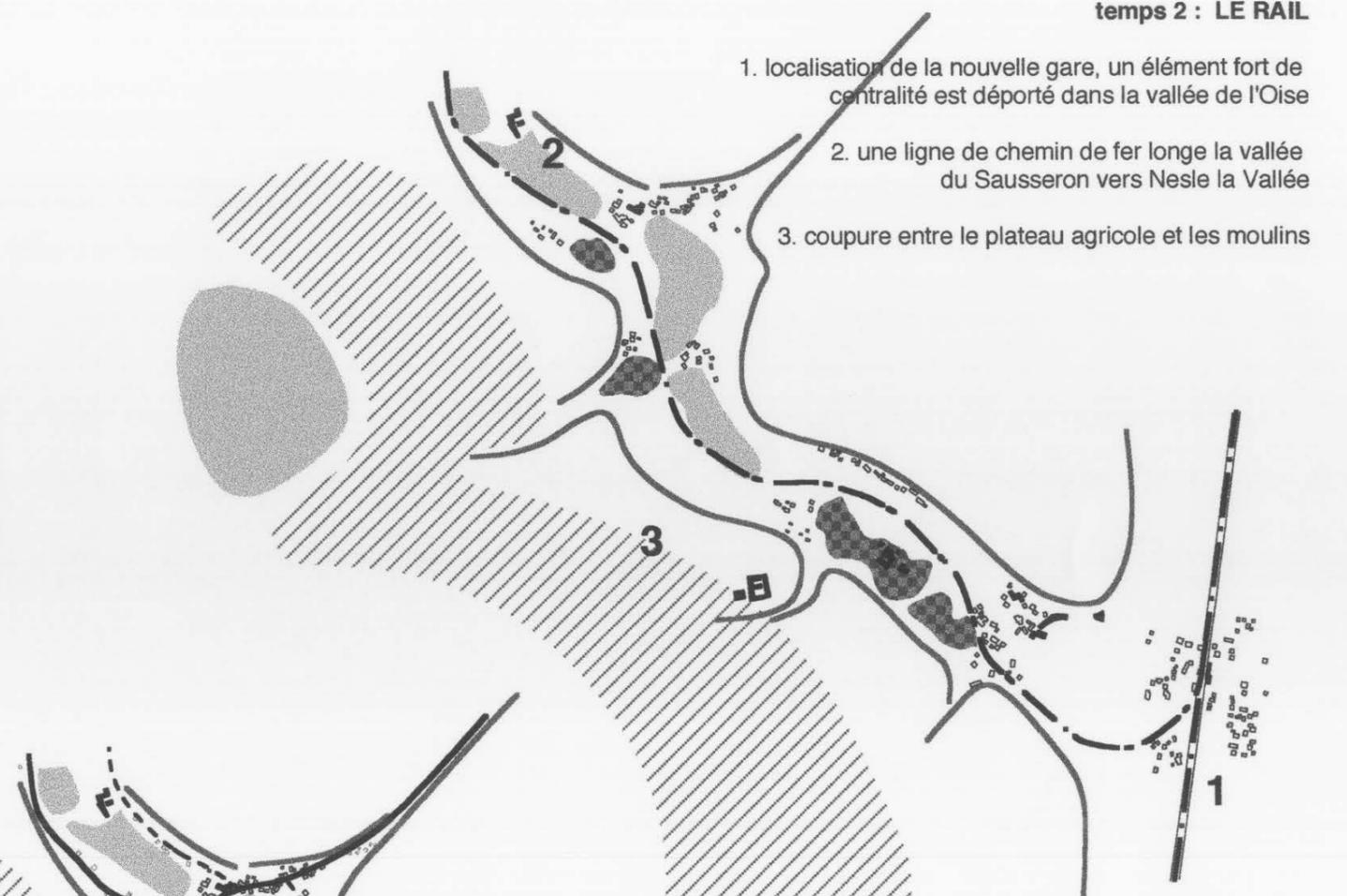
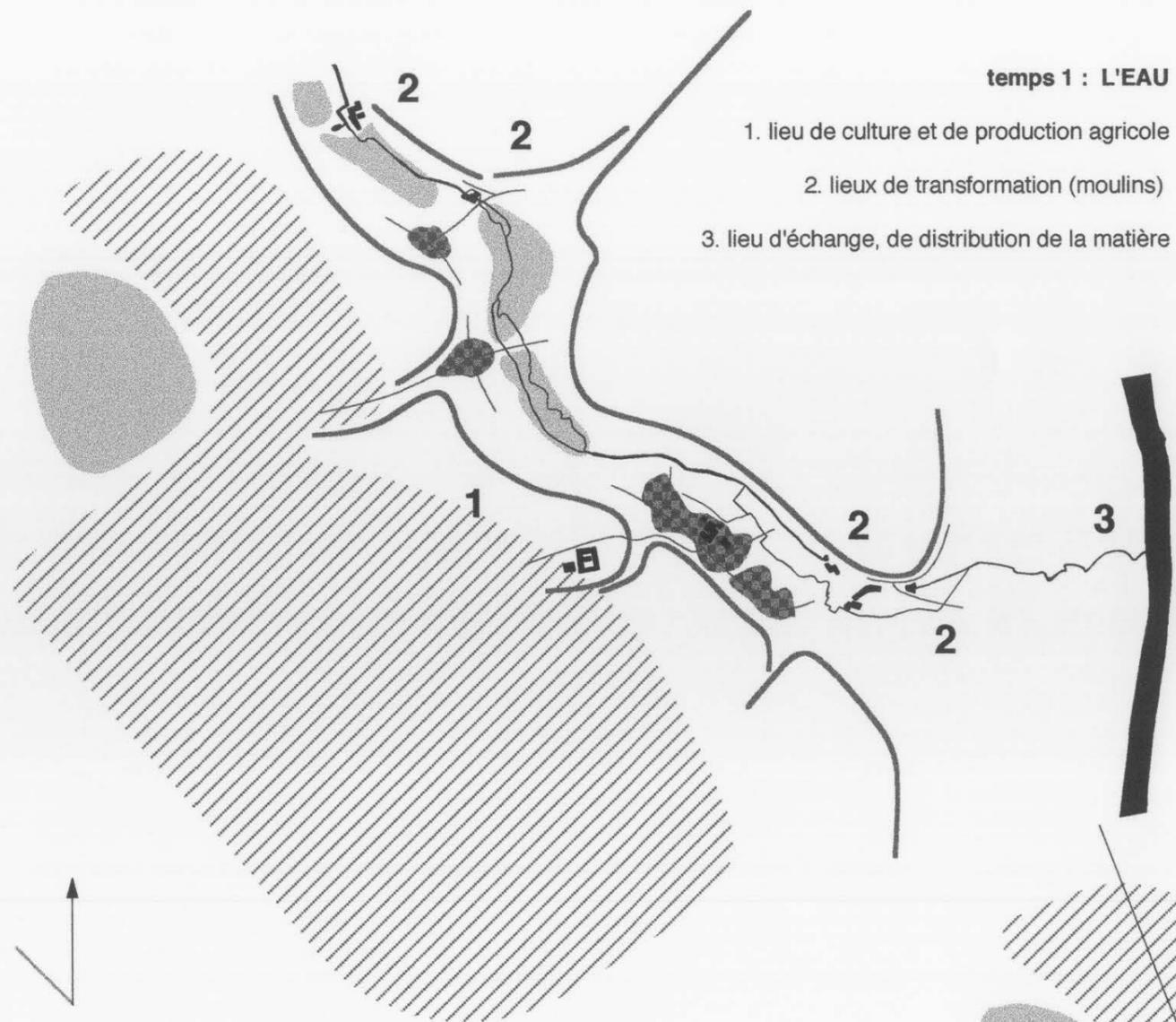


Lieu de promenade traversant la vallée, le chemin de la Corderie.



2.1. LES PARCOURS - PREMIÈRES IMPRESSIONS

Valmondois - Charte du Paysage - sept. 98



2.2. LES TEMPS DE FORMATION DU PAYSAGE schémas de principe
 Valmondois - Charte du Paysage - sept. 98 - échelle d'origine 1/20 000

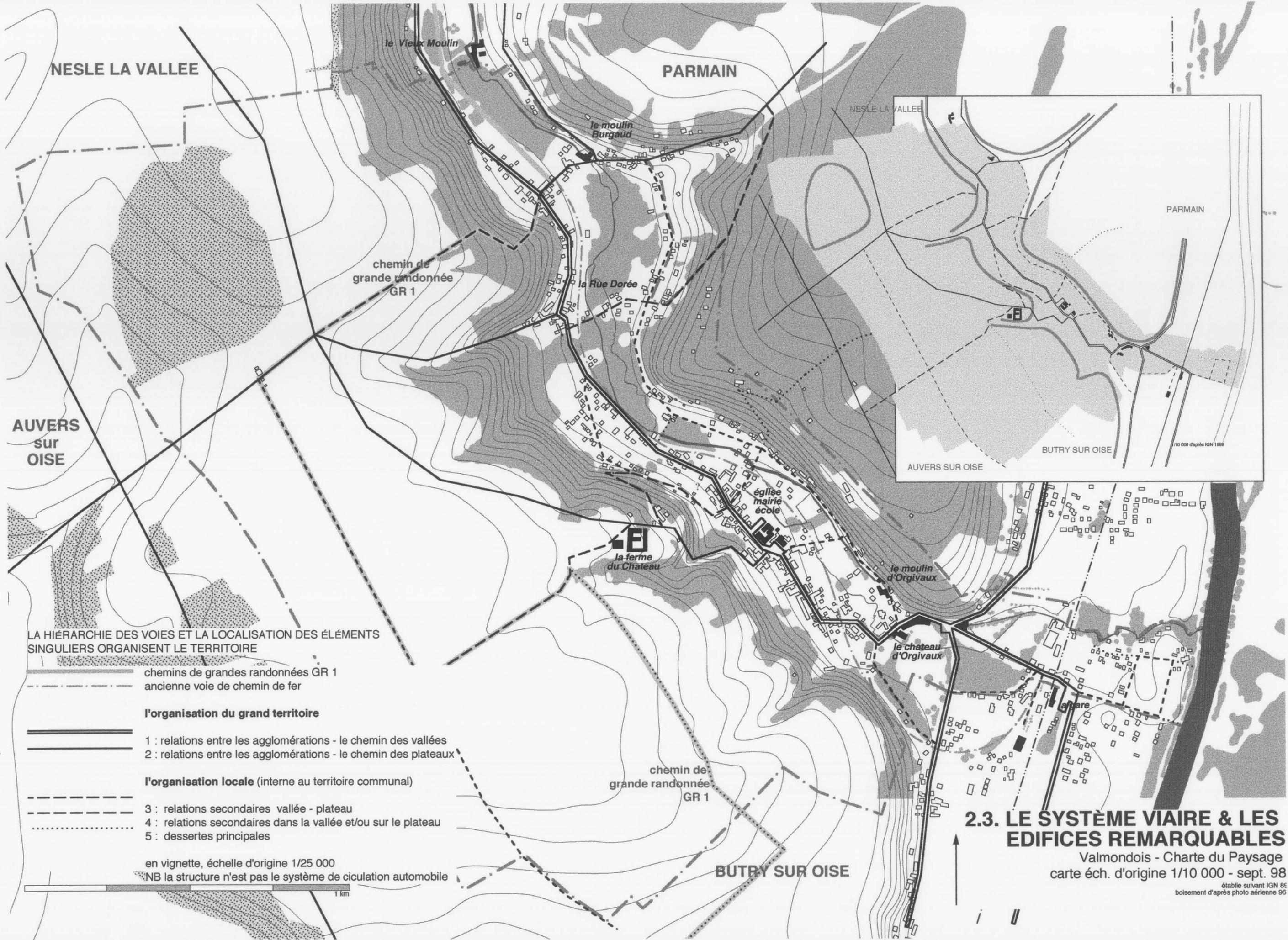


Le temps de l'eau correspond à une logique territoriale, fondée sur l'agriculture, sur le "local". Des relations fortes et complémentaires existent entre le plateau, la vallée et les bords de l'Oise.

Le temps du rail permet la rupture entre lieu de résidence et lieu de travail. Les villes proposent des emplois et créent de ce fait, un premier éclatement de l'espace de proximité. Le rail affirme l'espace de la vallée au détriment du plateau.

Le temps des routes et de la voiture développe le principe de mobilité individuelle garant de possibilité de choix, de liberté d'accès à tout (globalisation).

- Quelle logique territoriale se constitue aujourd'hui ?
- Le temps du Parc du Vexin ... articulant "mobilité" et "proximité" dans un même paysage ?
- Un paysage réduit à celui de la vallée ?
- Un paysage dont les relations entre vallée, plateau et bord de l'Oise sont à redéfinir ?



NESLE LA VALLEE

PARMAIN

AUVERS
sur
OISE

AUVERS SUR OISE

BUTRY SUR OISE

1/10 000 d'après IGN 1980

le Vieux Moulin

le moulin
Burgaud

chemin de
grande randonnée
GR 1

la Rue Dorée

église
mairie
école

la ferme
du Chateau

le moulin
d'Orgivaux

le chateau
d'Orgivaux

chemin de
grande randonnée
GR 1

BUTRY SUR OISE

LA HIÉRARCHIE DES VOIES ET LA LOCALISATION DES ÉLÉMENTS SINGULIERS ORGANISENT LE TERRITOIRE

- chemins de grandes randonnées GR 1
- ancienne voie de chemin de fer

l'organisation du grand territoire

- 1 : relations entre les agglomérations - le chemin des vallées
- 2 : relations entre les agglomérations - le chemin des plateaux

l'organisation locale (interne au territoire communal)

- 3 : relations secondaires vallée - plateau
- 4 : relations secondaires dans la vallée et/ou sur le plateau
- 5 : dessertes principales

en vignette, échelle d'origine 1/25 000

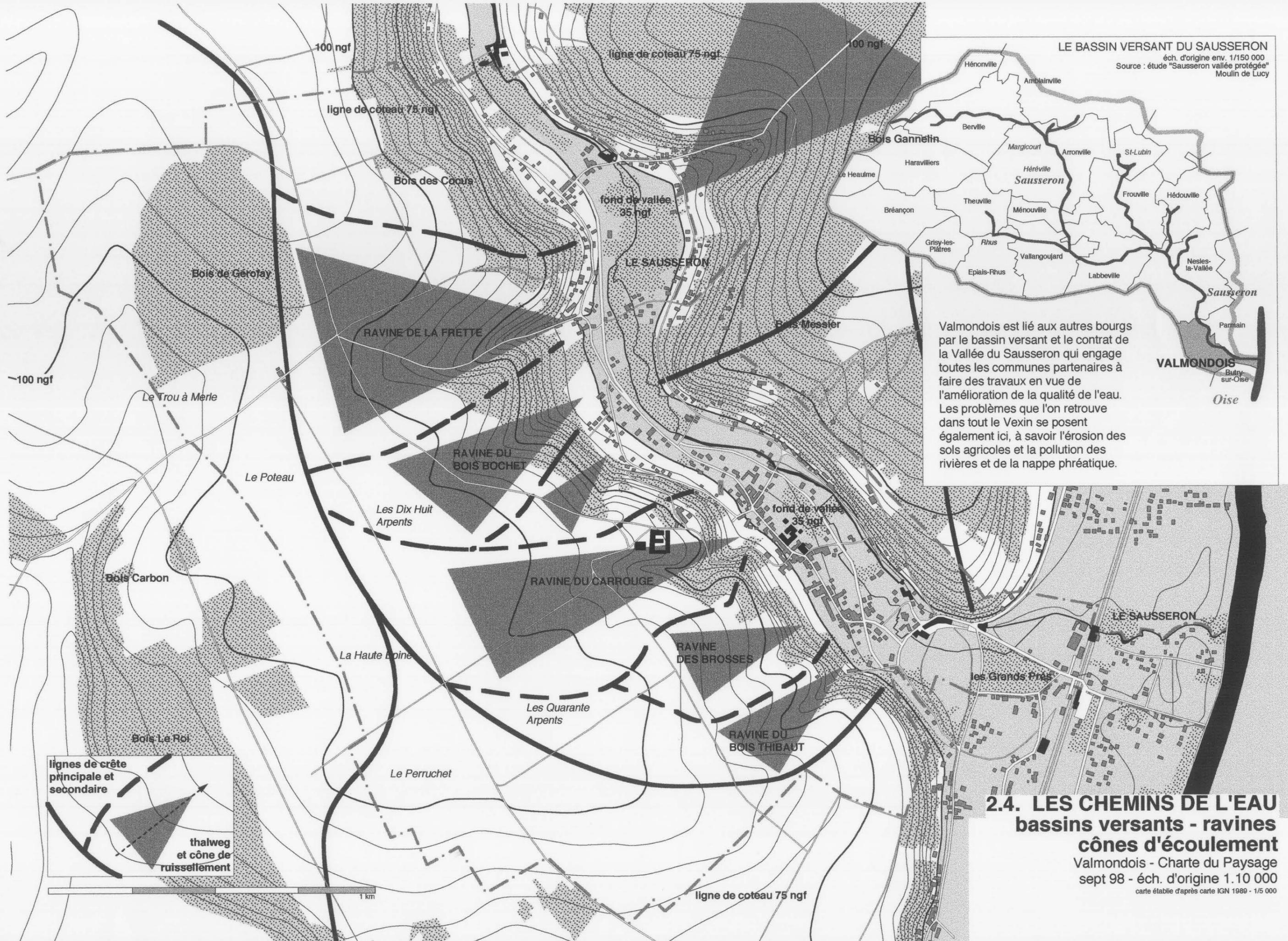
NB la structure n'est pas le système de circulation automobile

1 km

2.3. LE SYSTÈME VIAIRE & LES EDIFICES REMARQUABLES

Valmondois - Charte du Paysage
carte éch. d'origine 1/10 000 - sept. 98

établie suivant IGN 85
boisement d'après photo aérienne 96

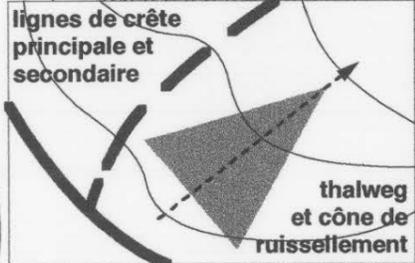


LE BASSIN VERSANT DU SAUSSERON

éch. d'origine env. 1/150 000
 Source : étude "Sausseron vallée protégée"
 Moulin de Lucy



Valmondois est lié aux autres bourgs par le bassin versant et le contrat de la Vallée du Sausseron qui engage toutes les communes partenaires à faire des travaux en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau. Les problèmes que l'on retrouve dans tout le Vexin se posent également ici, à savoir l'érosion des sols agricoles et la pollution des rivières et de la nappe phréatique.



2.4. LES CHEMINS DE L'EAU
 bassins versants - ravines
 cônes d'écoulement

Valmondois - Charte du Paysage
 sept 98 - éch. d'origine 1.10 000
 carte établie d'après carte IGN 1989 - 1/5 000

COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
Charte du Paysage - partie 1 diagnostic

3. les espaces traversés
un paysage de vallées

3. les espaces traversés

UN PAYSAGE DE VALLÉES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Le territoire communal est partagé entre les coteaux boisés, les plateaux agricoles et les vallées du Sausseron et de l'Oise en partie bâties.

Il est délimité à l'Est par la côte des Nases et la côte d'Orgivaux, à l'Ouest par des champs qui s'étendent jusqu'à «la Ravine des vallées». Au Sud - Est l'Oise constitue une limite franche, alors qu'au Nord, les limites entre Nesles et Valmondois sont moins marquées.

Deux vallées, deux paysages - deux parties de ville ?

- la vallée du Sausseron
- la vallée de l'Oise

LA VALLÉE DU SAUSSERON

Niché au coeur de la vallée du Sausseron, Valmondois est le dernier maillon traversé par la rivière avant que celle-ci ne se jette dans l'Oise.

LE RELIEF

Un village fortement lié à la topographie. En serré par ses deux coteaux boisés, l'espace bâti s'étire sur 3 km environ jusqu'à l'Oise. Le bourg suit les méandres de la vallée et la route principale (la Grande rue) ménage un parcours linéaire ponctué d'événements comme l'axe pointé sur l'église ou la confluence avec les vallées sèches (la rue Dorée, la Nase).

L'encaissement de la vallée du Sausseron limite fortement les points de vue. Les boisements en fond de vallée et la typologie du bâti ancien avec ses hauts murs de pierre (maison et enceinte) sur la partie la plus ancienne (église - mairie) accentuent cette impression de fermeture et d'intériorité.

L'EAU

Un paysage où l'eau est prépondérante tant par ses aspects positifs que par ses aspects négatifs.

L'identité de Valmondois liée à la présence très forte de l'eau - la rivière du Sausseron, les nombreux bras d'eau, rus, fossés - est renforcée par un patrimoine construit en rapport à l'eau, lavoirs, ponts et passerelles, moulins, rigoles, etc.

Valmondois a su préserver jusqu'ici sa zone inondable. Le fond de vallée est le lieu privilégié de la présence de l'eau. Son caractère inondable l'a préservée jusqu'ici d'une urbanisation trop intensive : c'est le domaine des prairies, des boisements, des jardins privés, des équipements municipaux, de la promenade et de la pêche dans le Sausseron.

Le village a été fondé en amont de la confluence des deux rivières. Les habitations, essentiellement implantées en pied de coteau, bordent la zone inondable.

L'écoulement pluvial crée une dépendance entre le plateau et la vallée.

La vallée du Sausseron est entaillée par plusieurs vallées sèches qui drainent les eaux du plateau agricole vers la vallée et mettent ainsi en relation ces deux territoires aux caractéristiques très contrastées. Lors des orages, des inondations et des coulées de boues dans la commune sont provoquées par cette situation. L'érosion des sols est un phénomène préoccupant dans l'ensemble du bassin versant du Sausseron. Toutes les communes du bassin sont concernées par ce problème, mais Valmondois situé à l'aval du bassin se trouve le plus exposé et dispose ainsi d'un Plan d'Exposition aux Risques d'Inondations.

LA VALLÉE DE L'OISE

Le paysage de l'Oise, orientée Nord-Sud, est marqué par de grandes entités parallèles : le cours de l'Oise, les coteaux, la départementale n°4 et la voie ferrée.

Le lieu de confluence entre les deux vallées comporte des espaces encore libres de toute construction. Leur caractère végétal - parc, prairie, bois, champ - donne à lire cette confluence, en particulier à hauteur du château où le coteau bien visible marque l'entrée dans le bourg.

Le bois du Port aux Loups constitue une limite claire entre les deux communes de Parmain et Valmondois renforcée par un grand champ qui repousse le front urbain de Parmain à quelques centaines de mètres. Le Sausseron s'écoule dans ce bois en limite des parcelles habitées avant de rejoindre l'Oise. Une promenade aménagée le long de l'Oise permet de découvrir le paysage de l'Oise à l'écart de la ville.

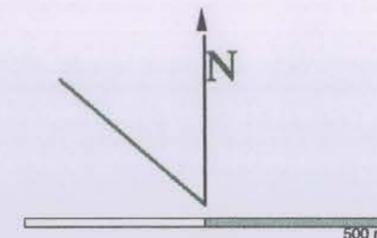
LA GARE

L'émergence d'un nouveau quartier lié à la gare.

L'avènement des transports ferroviaires a induit le développement du bourg vers l'Oise. C'est aujourd'hui un quartier résidentiel où quelques terrains sont encore à bâtir. Il jouxte les premières habitations de Butry-sur-Oise et la limite entre les deux communes, contrairement à Parmain, n'est pas perceptible.

L'articulation entre les deux parties de ville (vallée du Sausseron et vallée de l'Oise) ne semble pas évidente. Une zone non urbanisée constituée de prairies et d'un bois s'intercale entre les deux. Le pôle de la gare a-t-il un attrait ? quels rôles jouent la gare, le musée du train et la proximité de l'Oise dans la vie de la commune ? Quelle sera l'évolution de ce secteur ?

LES CARACTÉRISTIQUES SPATIALES SONT D'ABORD DÉTERMINÉES PAR LE RELIEF - ELLES PERMETTENT DE DISTINGUER 5 SÉQUENCES.



Valmondois est d'abord un paysage de vallée, une vallée à fond plat avec un dénivelé de 70m en moyenne.

L'altitude varie de 30m ngf dans le fond de vallée à 110m ngf environ sur le plateau. Le fond de vallée plat varie entre 25 et 35m ngf.

Les coteaux relativement abruptes présentent une dyssymétrie. A l'Ouest, ils sont profondément entaillés de nombreuses ravines qui conduisent les eaux du plateau vers la vallée. A l'Est, ils présentent un profil plus régulier, la seule exception étant la ravine du Bois Gannetin à la Naze.

L'"éperon" au contact de la vallée de l'Oise marque l'entrée dans la vallée du Sausseron. Celle-ci est drainée par le Sausseron et le Mauru.

La vallée de l'Oise constitue un paysage en soi.

1. LA NAZE :

- confluence avec la vallée sèche du Bois Gannetin
- élargissement de la vallée

2. LA RAVINE DE LA FRETTE ET LA RUE DORÉE :

- importance de la ravine de la Frette
- le coteau forme un "coude"

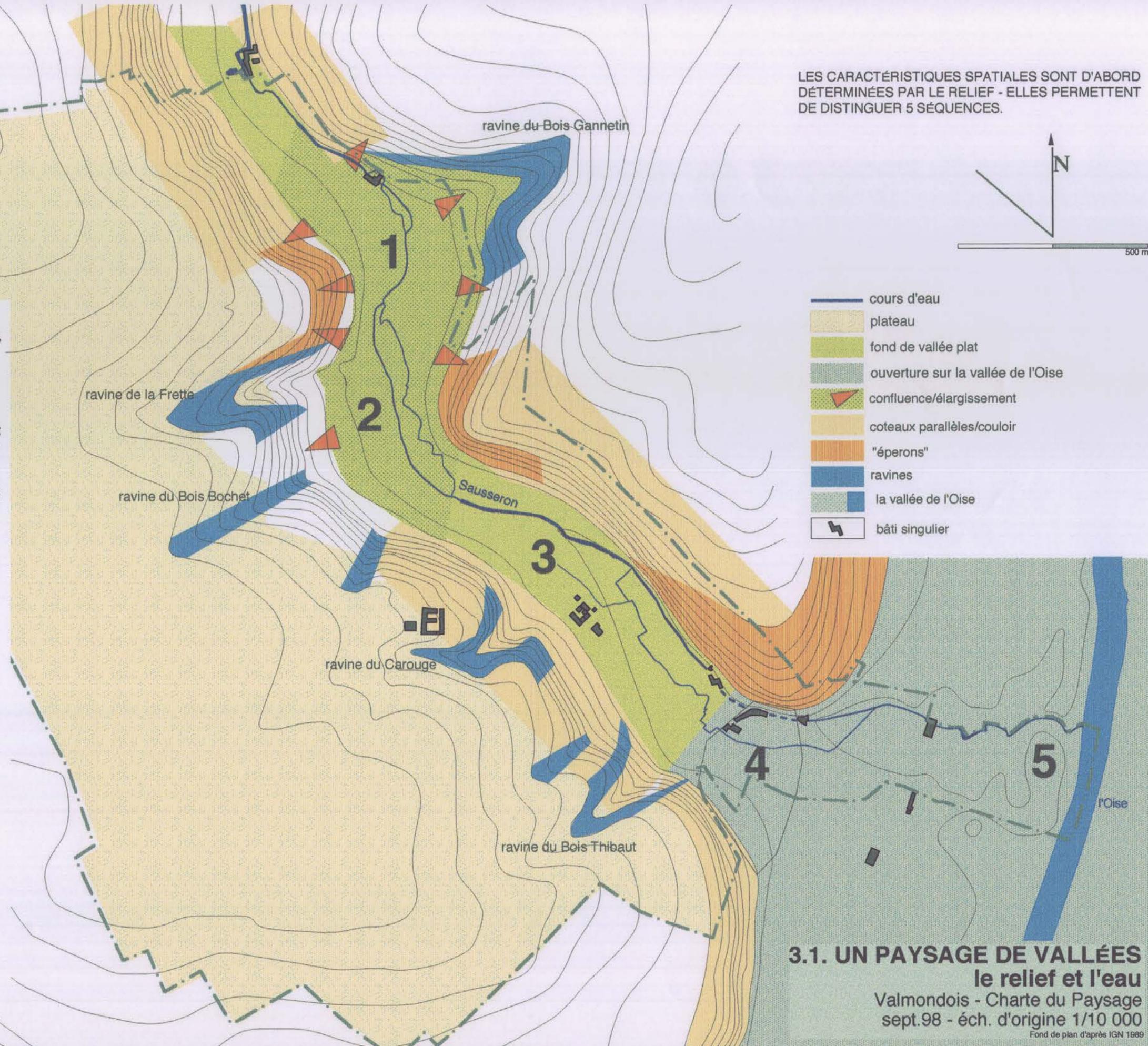
3. LE VILLAGE :

- deux coteaux parallèles
- la ravine du Carouge

4. LE SITE D'ORGIVAUX :

- ouverture sur la vallée de l'Oise
- prééminence du coteau nord

5. LA VALLÉE DE L'OISE ET LE PORT AUX LOUPS



**3.1. UN PAYSAGE DE VALLÉES
le relief et l'eau**

Valmondois - Charte du Paysage
sept.98 - éch. d'origine 1/10 000

Fond de plan d'après IGN 1989

Le Sausseron : origine de Valmondois.

Le Sausseron élément majeur de l'identité de Valmondois est révélé dans sa traversée du village par des ouvrages hydrauliques liés à l'histoire locale : les moulins, les lavoirs, les vannes, les canaux, les déversoirs, les ponts...

1	2
3	4

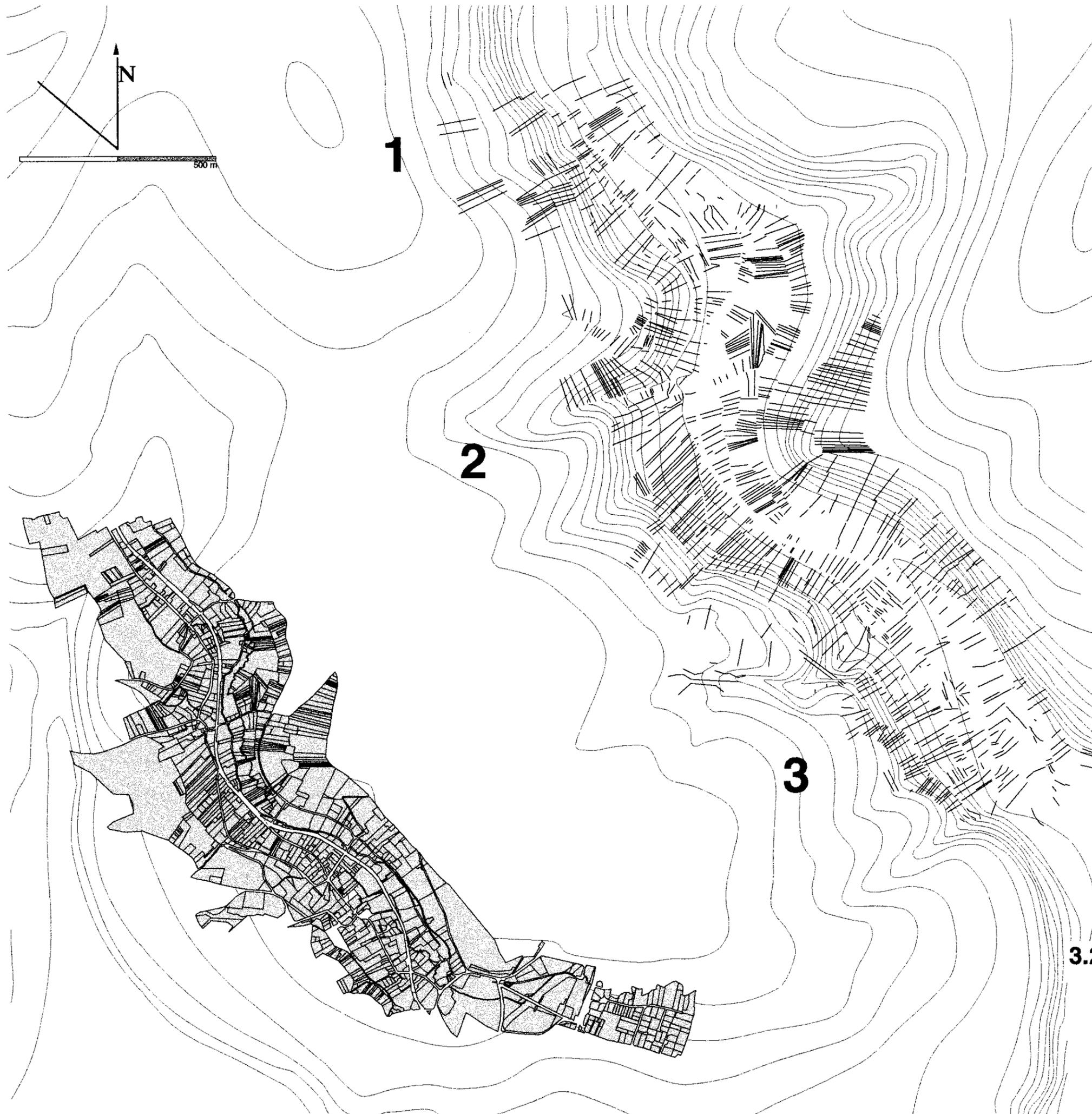
1.- Avenue du Carouge, un lavoir a été réhabilité, il est accompagné d'une placette plantée de tilleuls. (séquence 3)

2.- Près du Moulin Leroy, la rue Georges Huisman débouchant sur la rue d'Orgivaux est marquée par le passage du Sausseron. (séquence 3)

3.- Chemin de la Corderie, une vanne permet de réguler le débit du Sausseron. (séquence 3)

4.- Au Moulin de la Naze, rue Léon Bernard, l'écoulement pluvial et l'accès à la rivière sont pleinement mis en valeur. (séquence 1)





LES PROPRIETES FORMELLES DES PROPRIETES

La parcelle, au-delà de son aspect de propriété foncière, représente, une fois mise en série, la trame le plus souvent cachée de l'organisation spatiale.

Le parcellaire constitue un ensemble de lignes sur le sol qui forme un système continu et cohérent. Le parcellaire opère une pré-géométrisation efficace à toute intervention qui s'y insère.

Le parcellaire n'est pas une trame neutre, mais différenciée, sensible. Sa géométrie s'adapte, se déforme ... Il enregistre les contraintes topographiques et historiques.

Il donne une direction préférentielle à l'étendue, au paysage.

Après avoir distingué ses limites frontales de ses limites latérales, et ne considérant que les limites latérales, une orientation majeure se dégage (voir figure ci contre). Une orientation perpendiculaire au cours du Sausseron et à la ligne de plus grande pente des coteaux organise l'espace.

Le parcellaire obéit au site naturel !

Séq.1 : une seule orientation se dessine, régulière et perpendiculaire à la ligne de pente.

Séq.2 : l'orientation parcellaire épouse et souligne les mouvements topographiques - éperons et thalwegs.

Séq.3 : une organisation parcellaire fort similaire à la séquence 1 ; mais une densité plus forte des tracés et la rupture d'une logique d'ensemble à deux reprises (lotissements).

Séq.4 : les grandes propriétés effacent le parcellaire.

Séq.5 : rencontre de deux directions équivalentes ; l'une perpendiculaire à l'Oise, l'autre au Sausseron.

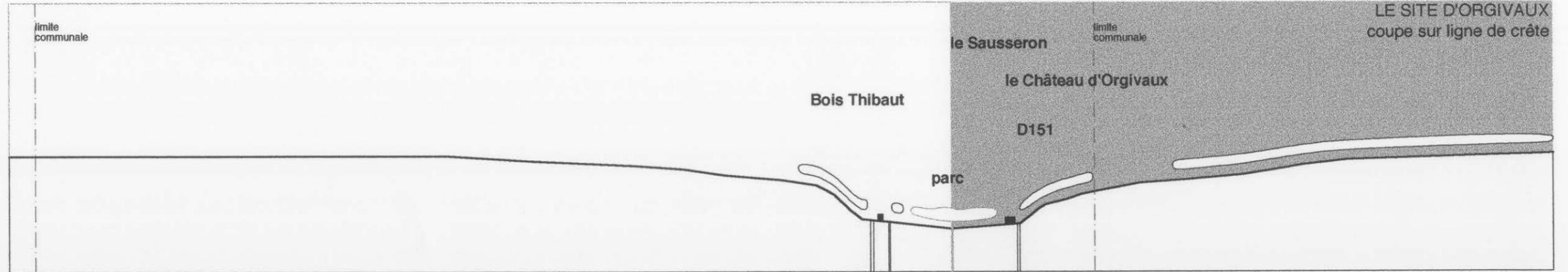
3.2. LE PARCELLAIRE OBEIT AU SITE

Valmondois - Charte du Paysage
éch. d'origine 1/10 000 - sept 1998

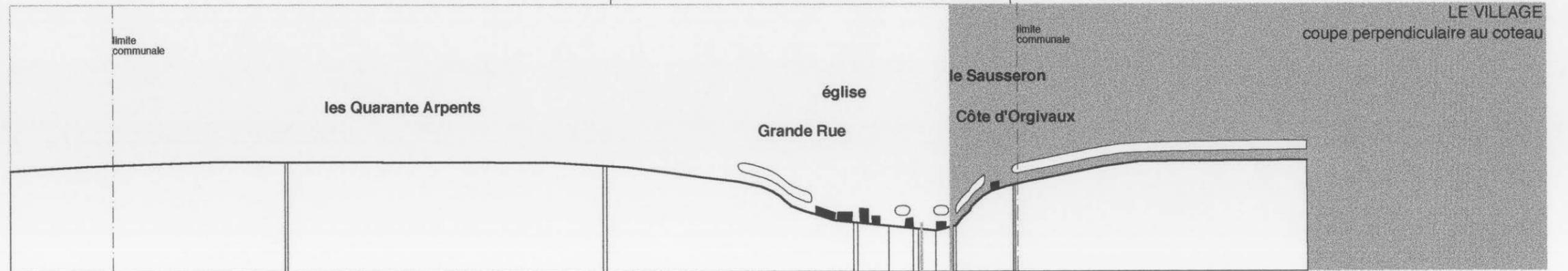
en vignette : LE PARCELLAIRE, éch.d'origine 1/15 000

courbes de niveau suivant carte IGN 1989
parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
boisement d'après photo aérienne IGN 1996

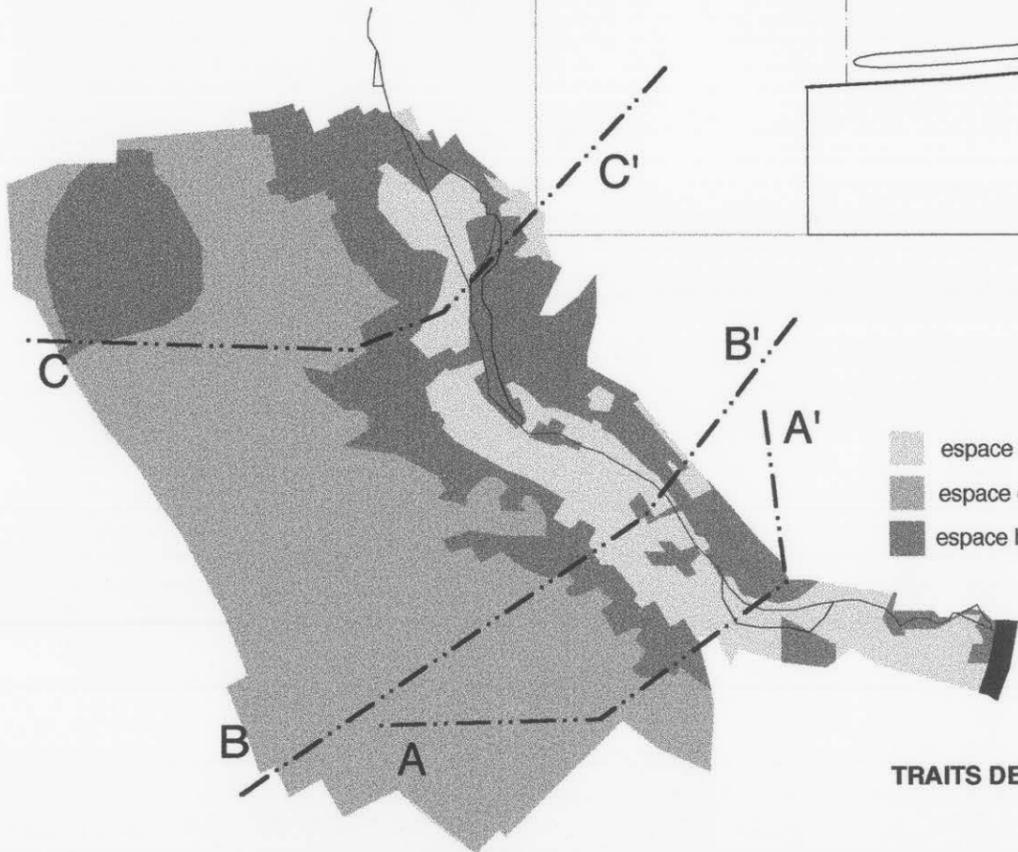
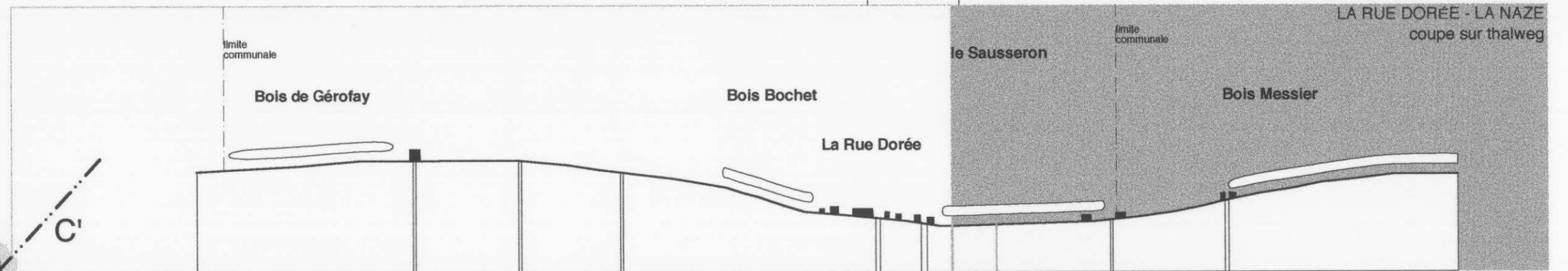
AA'



BB'



CC'



- espace des vallées
- espace du plateau
- espace boisé

TRAITS DE COUPES

AA' LE SITE D'ORGIVAUX marqué par le parc et la prééminence du coteau.
 BB' LE VILLAGE, la dominante, bâti en pied du coteau, Grande Rue et rue d'Orgivaux, des jardins au coeur de la vallée.
 CC' LA RUE DORÉE ET LA NAZE élargissement de la vallée dominée par les boisements.

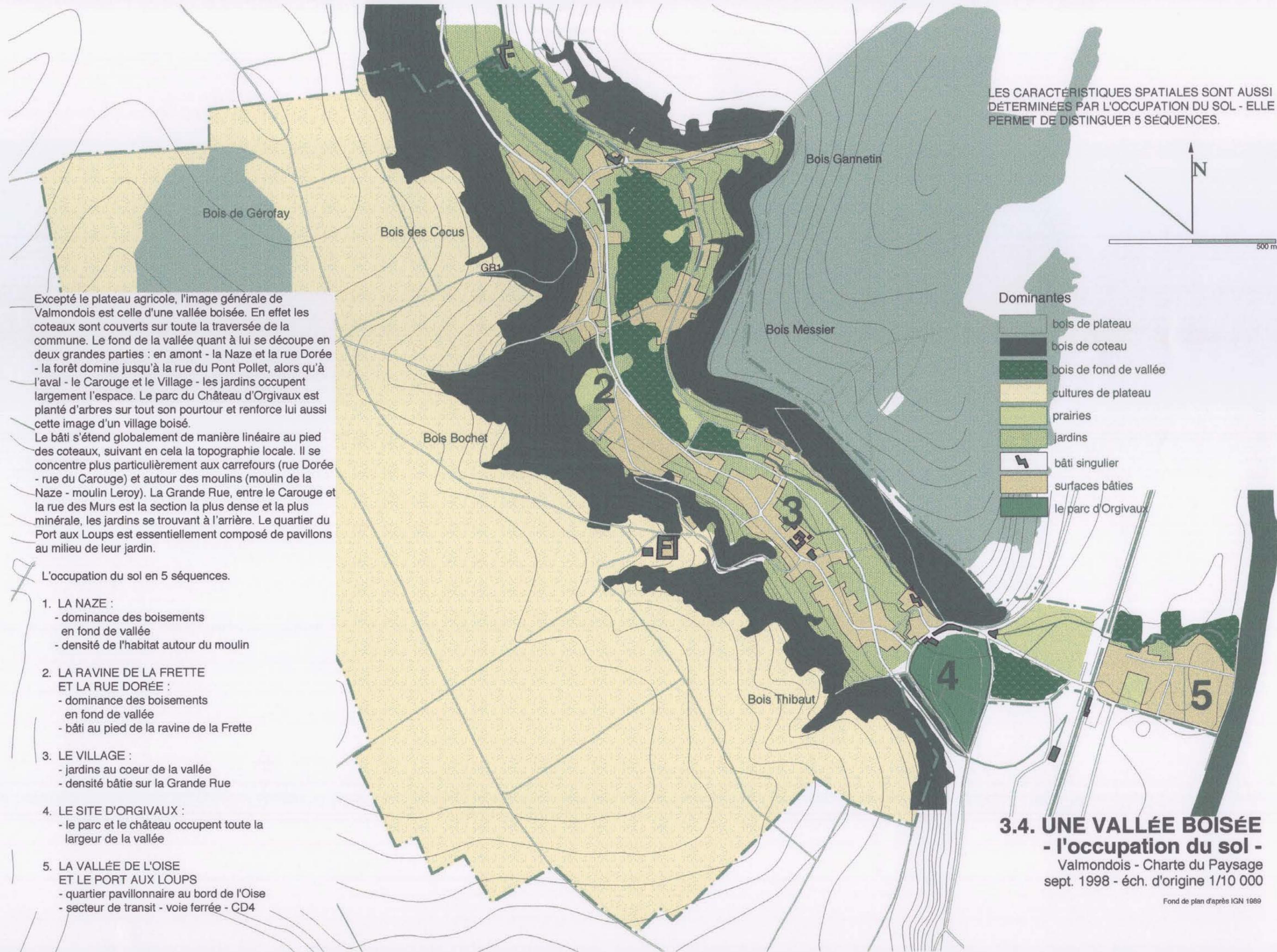
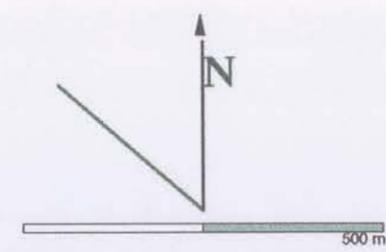
3.3. COUPES SUR LA VALLÉE DU SAUSSERON

Valmondois - Charte du Paysage - sept 1998 - échelle 1/10 000 (hauteurs X 2)

établi d'après carte IGN 1989 1/5 000



LES CARACTÉRISTIQUES SPATIALES SONT AUSSI DÉTERMINÉES PAR L'OCCUPATION DU SOL - ELLE PERMET DE DISTINGUER 5 SÉQUENCES.



Excepté le plateau agricole, l'image générale de Valmondois est celle d'une vallée boisée. En effet les coteaux sont couverts sur toute la traversée de la commune. Le fond de la vallée quant à lui se découpe en deux grandes parties : en amont - la Naze et la rue Dorée - la forêt domine jusqu'à la rue du Pont Pollet, alors qu'à l'aval - le Carouge et le Village - les jardins occupent largement l'espace. Le parc du Château d'Orgivaux est planté d'arbres sur tout son pourtour et renforce lui aussi cette image d'un village boisé.

Le bâti s'étend globalement de manière linéaire au pied des coteaux, suivant en cela la topographie locale. Il se concentre plus particulièrement aux carrefours (rue Dorée - rue du Carouge) et autour des moulins (moulin de la Naze - moulin Leroy). La Grande Rue, entre le Carouge et la rue des Murs est la section la plus dense et la plus minérale, les jardins se trouvant à l'arrière. Le quartier du Port aux Loups est essentiellement composé de pavillons au milieu de leur jardin.

L'occupation du sol en 5 séquences.

1. LA NAZE :
 - dominance des boisements en fond de vallée
 - densité de l'habitat autour du moulin
2. LA RAVINE DE LA FRETTE ET LA RUE DORÉE :
 - dominance des boisements en fond de vallée
 - bâti au pied de la ravine de la Frette
3. LE VILLAGE :
 - jardins au coeur de la vallée
 - densité bâtie sur la Grande Rue
4. LE SITE D'ORGIVAUX :
 - le parc et le château occupent toute la largeur de la vallée
5. LA VALLÉE DE L'OISE ET LE PORT AUX LOUPS
 - quartier pavillonnaire au bord de l'Oise
 - secteur de transit - voie ferrée - CD4

Dominantes

	bois de plateau
	bois de coteau
	bois de fond de vallée
	cultures de plateau
	prairies
	jardins
	bâti singulier
	surfaces bâties
	le parc d'Orgivaux

3.4. UNE VALLÉE BOISÉE
 - l'occupation du sol -
 Valmondois - Charte du Paysage
 sept. 1998 - éch. d'origine 1/10 000

VALMONDOIS : UN HORIZON BOISÉ



Valmondois : un horizon boisé.

La première image de Valmondois est celle d'une vallée boisée. Que ce soit à partir de points élevés ou dans le village même, partout où le regard porte, il rencontre un boisement. L'horizon le plus lointain est constitué par la Forêt de l'Isle-Adam qui se trouve sur la rive gauche de l'Oise. Le village bâti est en fait peu perçu, pris dans son écrin boisé.



- 1.- Point de vue du cimetière sur la vallée aval, l'église et la Forêt de l'Isle-Adam au loin.
- 2.- Point de vue du versant sud sur la place de la Mairie et le foyer communal.
- 3.- Point de vue de la rue d'Orgivaux sur l'église.



Un village à dominante végétale.

Que ce soit les vergers, les prairies, les jardins potagers ou les jardins d'agrément, tout contribue à donner une image très végétale de la commune.

Toutefois, les prairies ne constituent aujourd'hui plus qu'une part minime de l'espace naturel. Les plus importantes se situent entre la gare et le parc d'Orgivaux : «les Grands Prés». Les pré-vergers n'existent pratiquement plus, ils constituent un élément de transition intéressant entre la forêt et l'habitat mais ne trouvent plus d'usage aujourd'hui.

La variété des typologies végétales a tendance à s'amoinrir aujourd'hui, pour être remplacée par des boisements et/ou des jardins d'agrément.

1	2
3	4

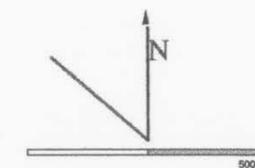
1.- Rue d'Orgivaux, la végétation débordante donne son caractère luxuriant à la rue. (séquence 3)

2.- La Naze Sud où l'on trouve encore des vergers, vu de la sente dite du Bois sous Cocus. (séquence 1)

3.- Une des rares prairies restantes, les «Grands Prés», avenue de la Gare. (séqu. 4)

4.- Un potager le long de l'allée Maurice de Vlaminck agrémente la promenade. (séquence 1)





PARCELLAIRE / COURS D'EAU 24,5 %

Ensemble des parcelles en contact avec les cours d'eau :
Oise, Sausseron, rus et fossés repérés au cadastre
surface totale des îlots 154,2 hectares
surface des parcelles 37,9 hectares

PARCELLAIRE / BATI & JARDINS 41,5 %

Ensemble des parcelles accueillant un bâtiment
(tous types de bâti, repérés au cadastre)
souvent accompagné d'un espace vert

surface totale des îlots : 154,2 hectares
surface des parcelles : 64,1 hectares

PARCELLAIRE & BOIS 79,9 %

Ensemble des parcelles entièrement occupées par les bois
et/ou fortement arborées et/ou entourées au moins de trois
côtés par les bois - repérés sur photo aérienne IGN 1996

surface totale des îlots : 154,2 hectares
surface des parcelles : 123,2 hectares

LES ILOTS & LE PARCELLAIRE AUTRE 2,5 %

Ensemble des parcelles non concernées par les classes
précédentes dont l'occupation majeure est la prairie

surface totale des îlots 154,2 hectares
surface des parcelles 3,8 hectares

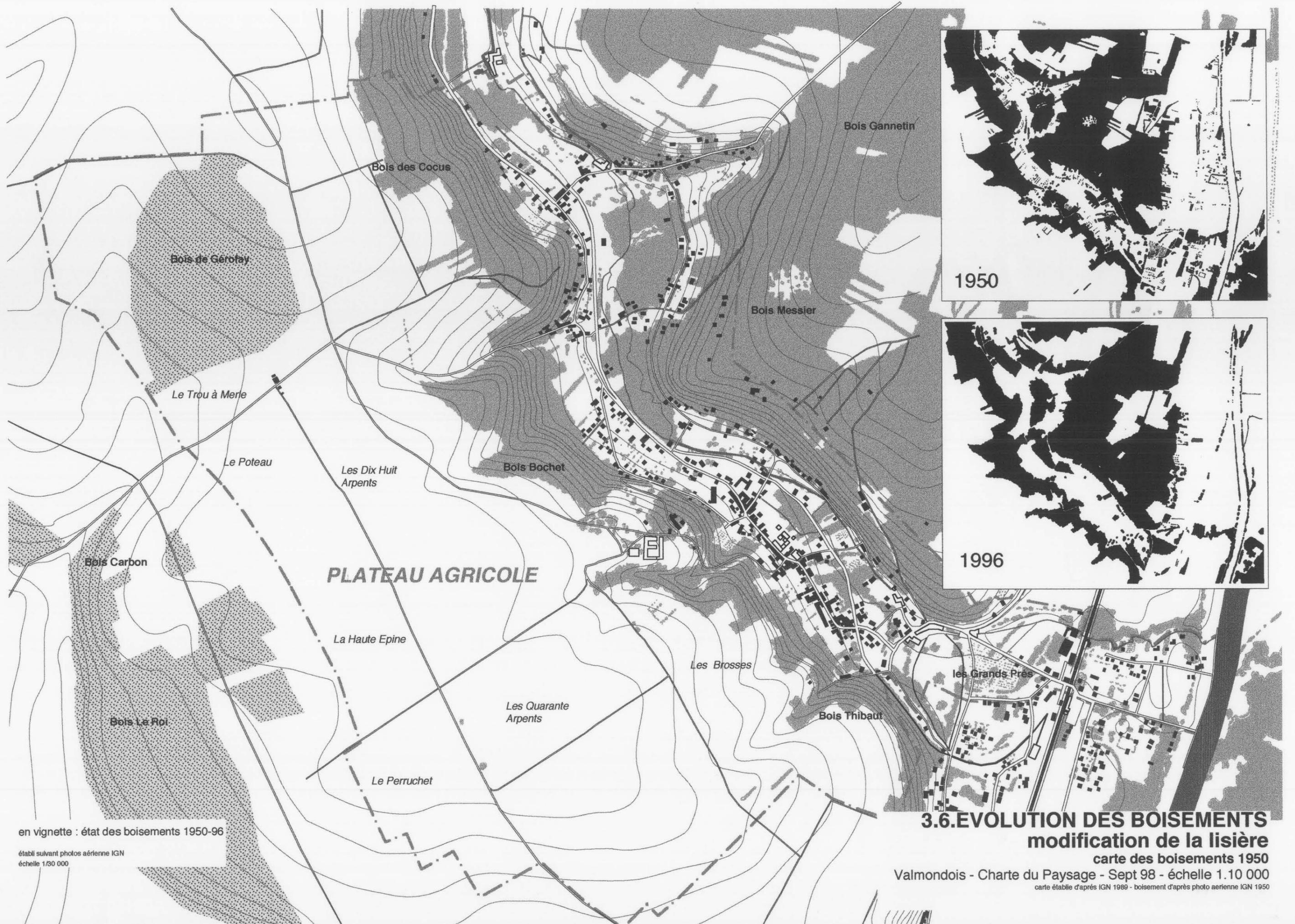
**3.5. LE PARCELLAIRE DE LA VALLÉE
étude comparative**

Valmondois - Charte du Paysage - sept 1998 - éch. d'origine 1/15 000

Le parcellaire dessiné fait abstraction du parcellaire agricole du plateau. Il correspond aux sections cadastrales N° AB AC AD AE AH et AI. Chaque figure ci-dessus donne à voir un ensemble parcellaire : les cours d'eau, les bois, les édifices et les jardins y attenants. La dernière figure ci-contre représente les parcelles non concernées par les trois classes précédentes.

NB. Une même parcelle peut être incluse dans plusieurs classes.

limite communale d'après carte IGN 1989
parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
boisement d'après photo aérienne IGN 1996



en vignette : état des boisements 1950-96

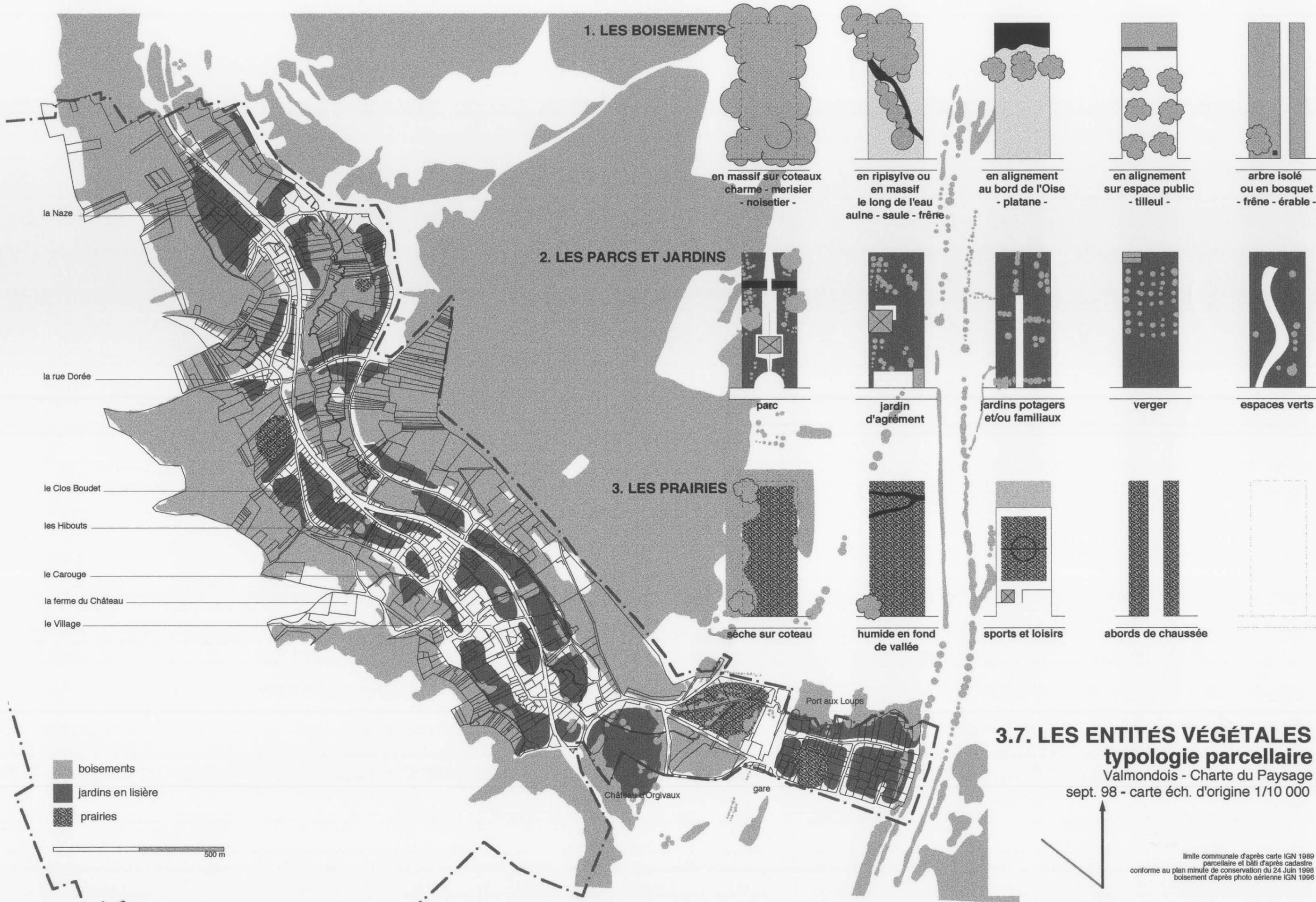
établi suivant photos aérienne IGN
échelle 1/30 000

3.6. EVOLUTION DES BOISEMENTS modification de la lisière

carte des boisements 1950

Valmondois - Charte du Paysage - Sept 98 - échelle 1.10 000

carte établie d'après IGN 1989 - boisement d'après photo aérienne IGN 1950



1. LES BOISEMENTS

en massif sur coteaux
charme - merisier
- noisetier -

en ripisylve ou
en massif
le long de l'eau
aulne - saule - frêne

en alignement
au bord de l'Oise
- platane -

en alignement
sur espace public
- tilleul -

arbre isolé
ou en bosquet
- frêne - érable -

2. LES PARCS ET JARDINS

parc

jardin
d'agrément

jardins potagers
et/ou familiaux

verger

espaces verts

3. LES PRAIRIES

sèche sur coteau

humide en fond
de vallée

sports et loisirs

abords de chaussée

**3.7. LES ENTITÉS VÉGÉTALES
typologie parcellaire**

Valmondois - Charte du Paysage
sept. 98 - carte éch. d'origine 1/10 000

- boisements
- jardins en lisière
- prairies

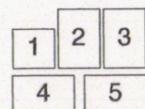
500 m

limite communale d'après carte IGN 1989
parcellaire et bâti d'après cadastre
conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
boisement d'après photo aérienne IGN 1996

Valmondois : un village-jardin.

Si la première impression, en arrivant par la route, est celle d'un village-rue très minéral, une approche plus fine, lorsqu'on pénètre dans ses «coulisses», nous montre l'image d'un village-jardin. En effet, la maison individuelle accompagnée de son jardin généralement très soigné, est la typologie la plus représentée. Le Nord étant plutôt occupé par les boisements, cette ambiance de jardin se dégage surtout dans la partie aval de la vallée.

Les exemples ci-contre témoignent de l'intérêt des habitants pour le jardin.



- 1.- Rue d'Orgivaux. (séquence 3)
- 2.- Chemin du Carouge. (séquence 3)
- 3.- Rue d'Orgivaux. (séquence 3)
- 4.- Chemin des Vallées.(séquence 3)
- 5.- Chemin sous le Bois Thibaut.(séquence 4)



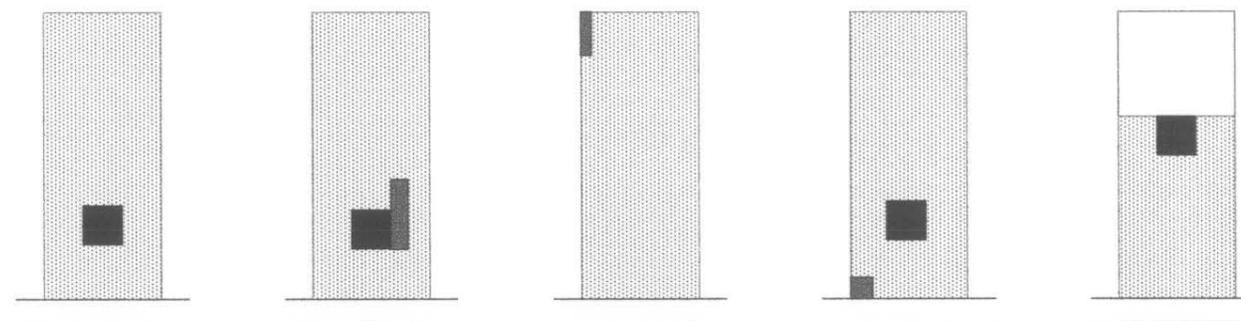
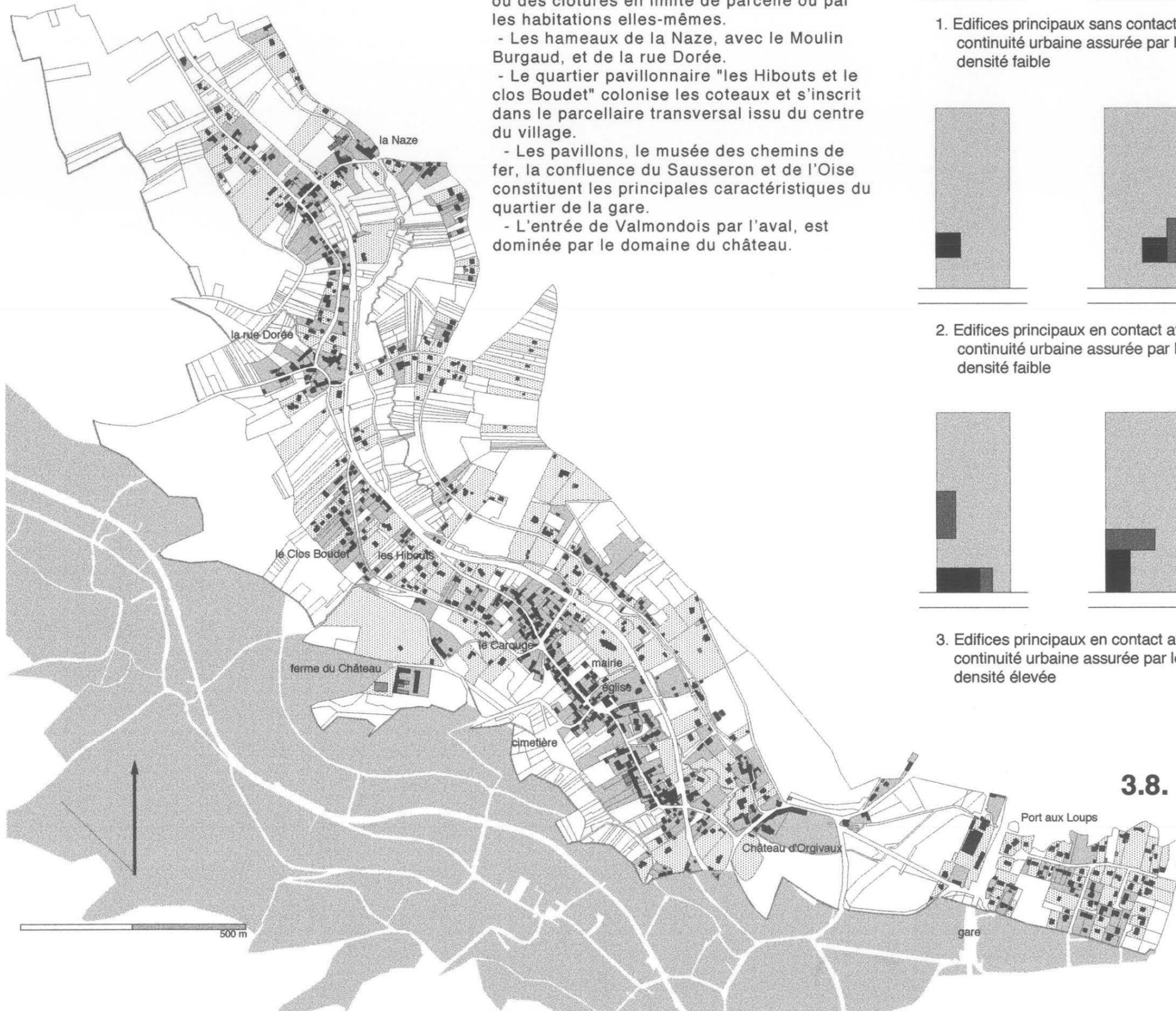
**MORPHOLOGIE DU TISSU RURAL
ET TYPOLOGIE DU BÂTI**

Le village bâti est caractérisé par plusieurs entités :

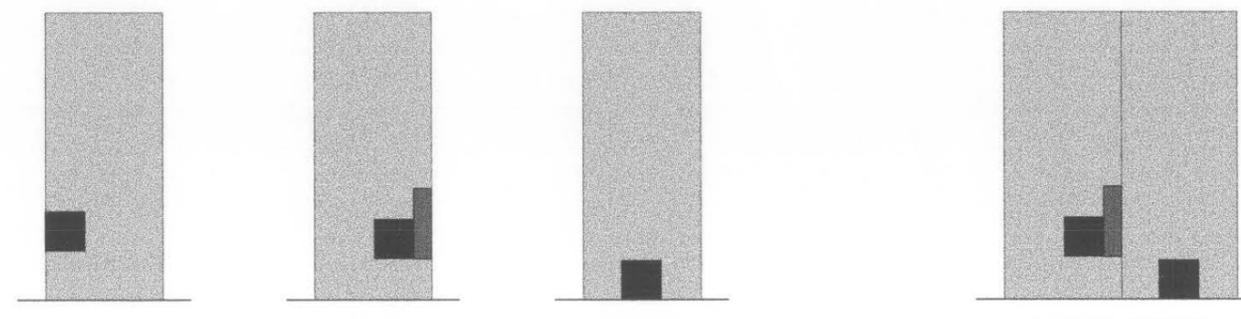
- Le «centre» concentre les équipements communaux, mairie, église, foyer communal, école, sur la rue principale (Grande rue). Le bâti resserré, dont la caractéristique première est la fermeture par de hauts murs (habitations et murs d'enceinte) confère à la rue son caractère dense sur la partie la plus centrale.

Caractéristique contrebalancée par des ouvertures et des accès transversaux sur la vallée dont le plus important se situe à côté de la mairie. Ces accès permettent de découvrir la vallée et l'arrière du village avec les jardins et l'allée résultant de la désaffectation de l'ancienne voie ferrée. Le parcellaire, en lanières étroites perpendiculaires à la Grande rue, est encore très perceptible. Il est souligné par des murs ou des clôtures en limite de parcelle ou par les habitations elles-mêmes.

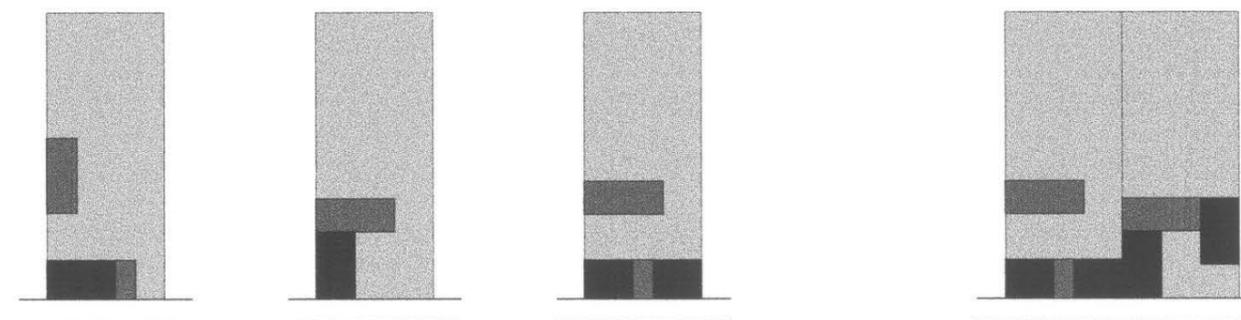
- Les hameaux de la Naze, avec le Moulin Burgaud, et de la rue Dorée.
- Le quartier pavillonnaire "les Hibouts et le clos Boudet" colonise les coteaux et s'inscrit dans le parcellaire transversal issu du centre du village.
- Les pavillons, le musée des chemins de fer, la confluence du Sausseron et de l'Oise constituent les principales caractéristiques du quartier de la gare.
- L'entrée de Valmondois par l'aval, est dominée par le domaine du château.



1. Edifices principaux sans contact avec la rue ou les limites parcellaires latérales (typologies récentes)
continuité urbaine assurée par les clôtures
densité faible



2. Edifices principaux en contact avec la rue ou une limite parcellaire latérale
continuité urbaine assurée par les clôtures et le bâti
densité faible



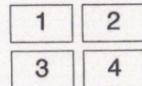
3. Edifices principaux en contact avec la rue et une limite parcellaire latérale (typologie traditionnelle)
continuité urbaine assurée par le bâti (édifice et mur de clôture)
densité élevée

**3.8. LE PARCELLAIRE ORGANISE LA FORME
BATIE DU VILLAGE - dispositifs types**

Valmondois - Charte du Paysage
sept 98 - échelle d'origine carte 1/10 000

Valmontois : un village-rue.

Les qualités spatiales résultent de l'adéquation entre le site, les voies et espaces publics y attenant, et le bâti.

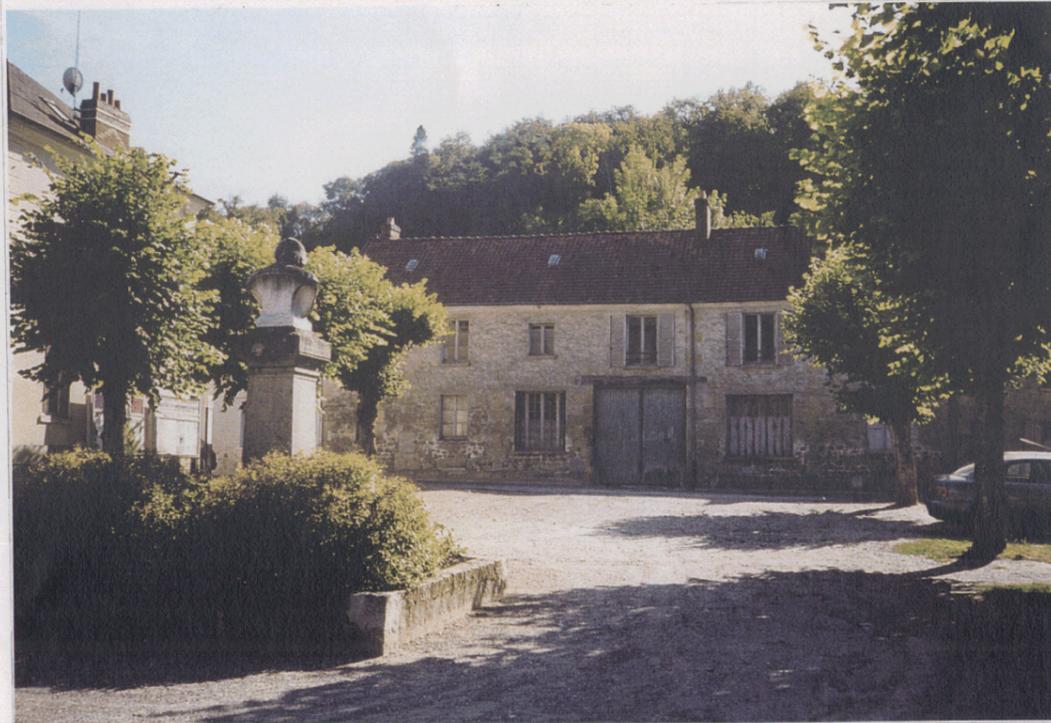


1.- Place Honoré Daumier. La maison, située sur la Grande Rue et adossée au coteau, constitue le fond de scène de la place. (séquence 3)

2.- La Grande Rue axée sur l'église est l'un des points forts du village. (séquence 3)

3.- La rue d'Orgivaux (Moulin Leroy), des espaces en coulisses qui dégagent un certain mystère. (séquence 3)

4.- La rue d'Orgivaux longeant à la fois le coteau et le Sausseron. Le bâti, mur et maison, souligne confortablement cet espace linéaire. (séquence 3)

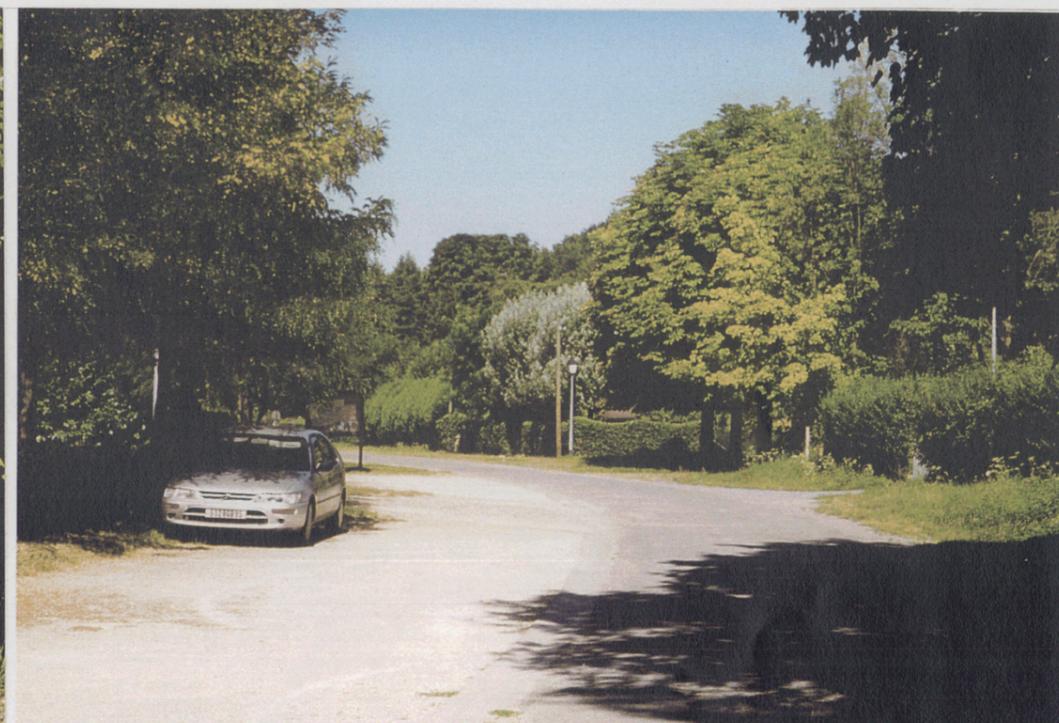


«L'allée du Sausseron».

Emprise de l'ancienne voie de chemin de fer désaffectée, elle a été transformée sur une partie de son parcours en promenade. Non dénuée d'intérêt, elle permet de découvrir la face cachée du village, le coeur de la vallée. Elle traverse des situations diversifiées : les nombreux jardins, la forêt humide, longe le Sausseron sur une partie de son cours. Sur certains tronçons, l'allée est surdimensionnée et laisse place à «l'envahissement» automobile. L'allée oscille aujourd'hui entre desserte et promenade, quels sont les besoins réels ?

1	2
3	4

- 1.- Appropriation intéressante du fossé qui accompagne l'allée par les riverains.
- 2.- Surdimensionnement de l'allée conditionné par l'accès des voitures, près du foyer communal. (séquence 3)
- 3.- L'accès de camions à une petite zone d'activités nécessite une aire de retournement et de stationnement qui donne un caractère très peu tenu à cet espace. (séquence 3)
- 4.- A hauteur du lieu-dit «les Boudettes», la Grande-rue et le Sausseron bordant la forêt forment le cadre traversé par l'allée. Seul point de tangence de ces éléments dans le village, il mérite qu'on s'y attarde. (séquence 2)



COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
Charte du Paysage - partie 1 diagnostic

4. cinq séquences
cinq secteurs cohérents

4. Valmontois en 5 séquences

Charte paysagère - sept. 1998 - éch. d'origine 1/10 000

courbes de niveau d'après carte IGN 1989
parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
boisement d'après photo aérienne 1998

L'observation de l'espace de la vallée du Sausseron, définit un parcours suivant cinq séquences (voir chapitre 3). La spécificité du dispositif paysager (topographie, boisement, chemins, éléments singuliers) de chaque séquence est soumise à des potentiels de transformations.

L'observation faite sur chaque secteur dégage des tendances d'évolution et les enjeux qui s'y rapportent.

Les enjeux ainsi définis seront confrontés aux objectifs et incitations de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français et du Plan d'Occupation des Sols de Valmontois.

Les actions menées aujourd'hui par la commune, seront évaluées à la vue des enjeux ainsi dégagés, afin de contribuer au plus juste, à la valorisation du paysage du Vexin.

DESCRIPTION - TENDANCES D'ÉVOLUTION - ENJEUX - ORIENTATIONS DU PNR ET DU POS - ACTIONS EN COURS

Les cinq séquences étudiées sont les suivantes :

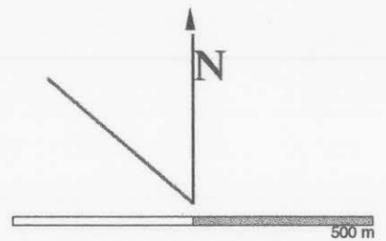
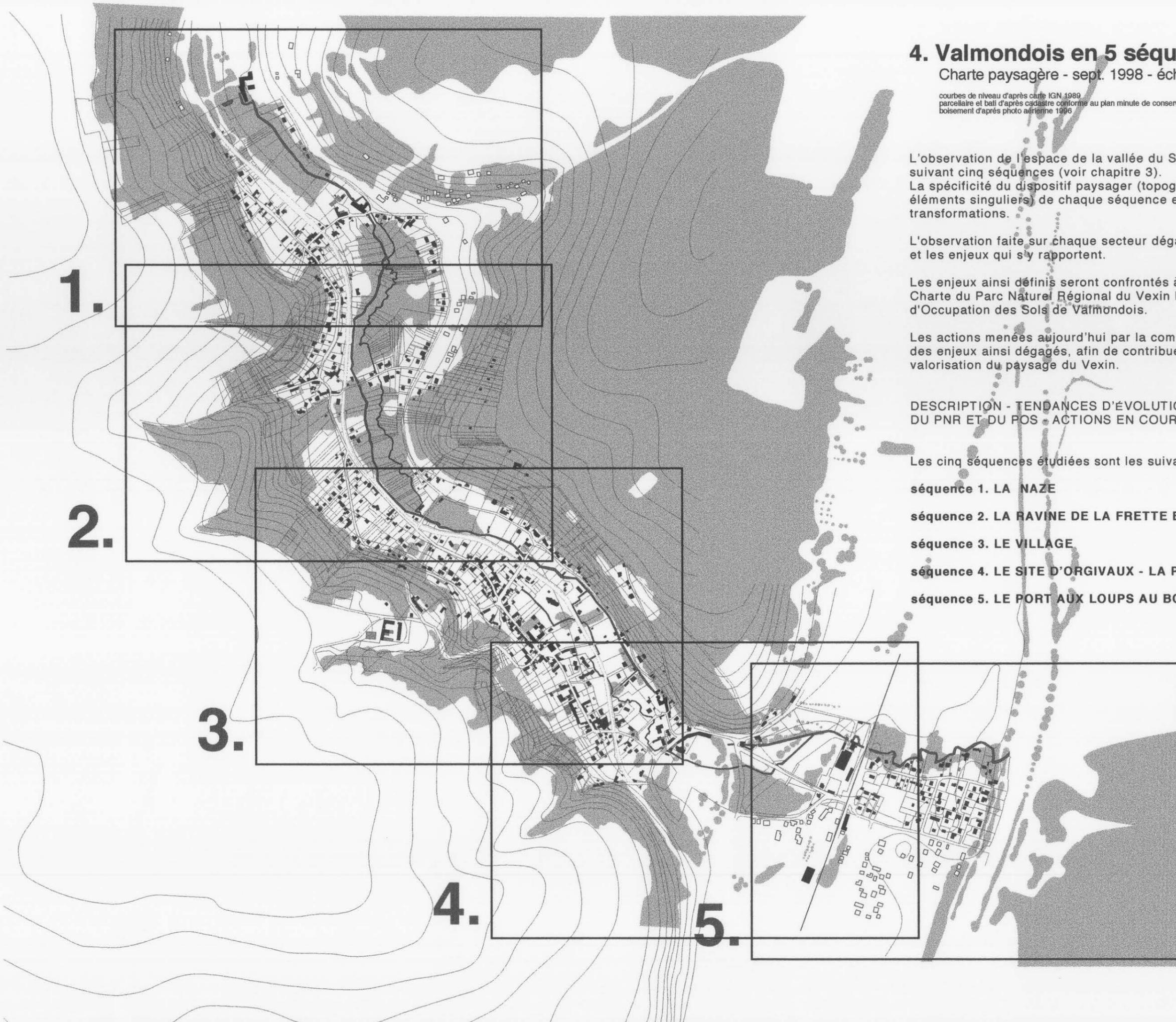
séquence 1. LA NAZE

séquence 2. LA RAVINE DE LA FRETTE ET LA RUE DORÉE

séquence 3. LE VILLAGE

séquence 4. LE SITE D'ORGIVAUX - LA PORTE DE VALMONDOIS

séquence 5. LE PORT AUX LOUPS AU BORD DE L'OISE



SÉQUENCE 1 : LA NAZE

LES CONSTITUANTS PRINCIPAUX DU PAYSAGE

- TOPOGRAPHIE ET EAU :

L'élargissement de la vallée, qui marque le site de la Naze, résulte de la confluence de la vallée sèche (de Parmain) avec la vallée du Sausseron.

Le Mauru et le Sausseron croisent ici leurs méandres au milieu du Bois de la Naze. Ils ne sont perceptibles qu'à hauteur du Moulin Burgaud et du lavoir.

- OCCUPATIONS DU SOL - VÉGÉTATION ET ESPACE HABITÉ :

Les boisements dominent actuellement en fond de vallée, les noms évocateurs de Prés sous Cocus ou Prés des Nasses évoquent un passé différent. Aujourd'hui une partie des bois sont classés.

Habiter la lisière.

Le bâti s'inscrit généralement en retrait par rapport à la zone humide, et s'étire le long des boisements en pied de coteau, au-delà de la cote 35 ngf. Il se concentre en particulier autour du carrefour de la rue Georges Duhamel / rue Léon Bernard et près du moulin. Cette relative densité renforce l'axe qui traverse la vallée et relie Valmondois au plateau ainsi qu'à Parmain.

Le groupement autour du moulin, avec les premières maisons de Parmain, constitue un ensemble cohérent, du point de vue du bâti et de sa relation au site, mais il est divisé par la limite administrative qui passe au milieu de la rue. Cette situation particulière invite à la concertation avec la commune voisine quant aux projets à définir sur ce secteur. La même situation se reproduit le long du chemin des Vallées.

L'ancienne voie ferrée marque la limite de la zone inondable à la cote 35 ngf. Transformée en promenade, elle se prolonge jusqu'à Nesles-la-Vallée.

Le GR 1 traverse Valmondois au lieu-dit la Naze et permet d'accéder au plateau. Le classement en GR contribue à maintenir les chemins existants dont l'ancienne voie ferrée.

- ÉVOLUTION OU HISTOIRE DU LIEU :

De la transformation d'un lieu de production en un lieu de mémoire.

A l'origine lieu de production, le moulin est transformé actuellement en écomusée. Un parking recevra les futurs visiteurs à l'arrière du musée.

Le moulin est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

- TOPONYMIE :

Les toponymes racontent le passé du site - les Prés sous Cocus - la Naze - les Prés des Nasses.

Les toponymes "Prés sous Cocus" et "Prés des Nasses" évoquent la préexistence de prairies humides en fond de vallée. Celles-ci sont occupées aujourd'hui par des boisements mais les toponymes n'ont pas évolué.

Signification supposée des mots la Naze et les Nasses en comparant avec d'autres toponymes (in "Les noms de lieux de France" A. Pégurier - éd. IGN Paris) :

Nass : mouillé, humide - Alsace.

Nasso - nesso : fondrière, prairie dont le sol est mouvant - Provençal.

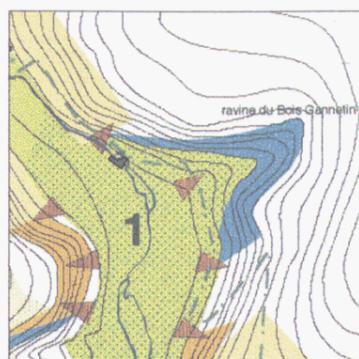
Nauss : lieu bas où l'eau s'accumule - Languedoc. Nausse, nauso - Var

Nauzal : bief de moulin.

On pourrait donner beaucoup d'autres exemples, un grand nombre de mots commençant par **na** ont un rapport avec un lieu humide.

- ÉLÉMENTS SINGULIERS : **le groupement lié au Moulin Burgaud.**

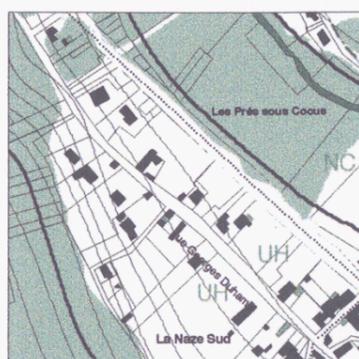
Le moulin, les aménagements et ouvrages liés au Sausseron (abreuvoir- lavoir-bief...), le passage du Sausseron, le bâti et son implantation... (voir photos).



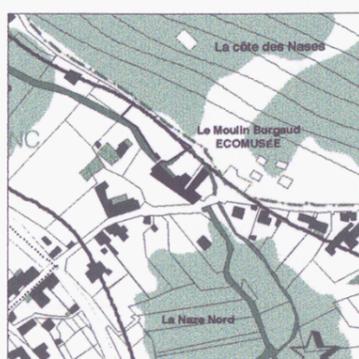
TOPOGRAPHIE ET EAU :
la vallée s'élargit



OCCUPATIONS DU SOL : **les bois dominent le fond de vallée**



ESPACE HABITÉ :
habiter la lisière



ÉLÉMENT SINGULIER : **le groupement autour du Moulin Burgaud**

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS

Ce secteur évolue lentement.

- Les prairies perdent leurs usages et sont remplacées par des friches, du bâti ou de la forêt. Elles risquent de complètement disparaître. Les boisements colonisent le fond de vallée (cf. carte état du boisement en 1950).

- La réhabilitation du Moulin Burgaud en écomusée va entraîner des transformations mineures telles que l'accroissement de la circulation.

- Les quelques parcelles libres le long de la rue G. Duhamel pourraient accueillir un habitat sous forme de maisons individuelles. Il en va de même route de Parmain sans que la municipalité puisse avoir un contrôle car déjà situé sur la commune voisine..

ENJEUX

- Quel paysage pour Valmondois ? Quel est le rôle de la prairie dans l'identité paysagère du Vexin ? Quel est l'impact des boisements qui ferment l'espace du fond de vallée sur le paysage traditionnel du Vexin ?

- Quel est le développement souhaité pour une bonne attractivité de l'écomusée ? L'accueil d'un public de visiteurs favorise-t-il la création de lieux de petite restauration et autres services ? L'écomusée va-t-il induire des projets de réaménagement de l'espace public (signalétique, trottoir, parking...)

- L'urbanisation étale crée des coûts d'équipements de plus en plus élevés (assainissement, desserte...) sans compter le coût de construction qui doit prendre en charge le fait d'être zone inondable.

- Quel partenariat existe-t-il avec les communes voisines ? Comment assurer la continuité du boisement et la rupture du bâti entre Nesles-la-Vallée et Valmondois ? Comment maintenir une cohérence dans les actions concernant l'espace partagé entre Parmain et Valmondois ?

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE (POS) ET DU PNR.

LES ORIENTATIONS DU PARC.

- Les lieux de mémoire : "Le Parc incite les collectivités locales à toute acquisition et réhabilitation de "lieux de mémoire"... et sollicite avec les communes l'aide de la Région et des Départements". (in Charte du PNR).

- Les vallées : «des évolutions négatives se poursuivent actuellement tels que l'enfrichement et l'extension de la ligniculture et maïsiculture.... Il faut restaurer trois types d'espaces hérités des pratiques agricoles en perte de vitesse : les pré-vergers, les pelouses sèches de coteau, et les prairies pâturées et de fauche» (p. 41).

"Les zones humides, marais, prairies de fonds de vallée, comptent parmi les plus productives, abritant une grande diversité d'espèces végétales et animales originales. Suite à l'abandon de l'élevage, plus de 60% des prairies ont disparu. Afin de maintenir ou de retrouver une partie des prairies dans les secteurs les plus sensibles et prioritairement dans les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Paysager, le Parc étudie avec les agriculteurs et les services concernés ... toutes les solutions permettant le maintien ou la réintroduction de l'élevage extensif» (p. 50).

LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE.

- Le POS protège les bois de coteau et dans la vallée (excepté "les Prés sous cocus" classé en zone NC). Une zone non constructible est classée ND sous le bois des Cocus afin de ménager la lisière.

- De part et d'autre de la rue G. Duhamel les terrains sont classés UH (cos=0,3).

ACTIONS EN COURS OU PROJET À L'ÉTUDE.

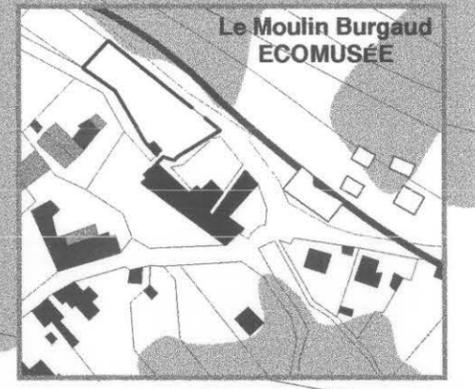
Le Moulin de la Naze : "Une opération de réhabilitation pour la création de logements sociaux est effectuée à la demande de la commune sur une partie du bâtiment. Le Parc propose la restauration d'une salle pour accueillir une exposition permanente sur l'histoire de la meunerie de la région." (in Charte du PNR).



Ligne de rupture de pente plateau - coteau 75 NGF

Lignes de fond de Vallée 35 NGF

Ligne de rupture de pente plateau - coteau 75 NGF



Commune de Nesle La Vallée

Le Vieux Moulin

Commune de Parmain

La côte des Nases

Les Prés sous Cocus

Le Moulin Burgaud ECOMUSÉE

CÔNE DE RUISSELLEMENT

séquence 1 : LA NAZE
Valmondois - le paysage en 5 séquences

Bois des Cocus

La Naze Sud

La Naze Nord

Plan d'Occupation des Sols 1994

Espace Boisé Classé -

NC zone de richesse naturelle réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage

ND zone naturelle strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat

GR vers Auvers-sur-Oise

chemin de la Naze à Pontoise

chemin des Vallées

Le Sausseron et le Mauru

Les Prés des Nasses



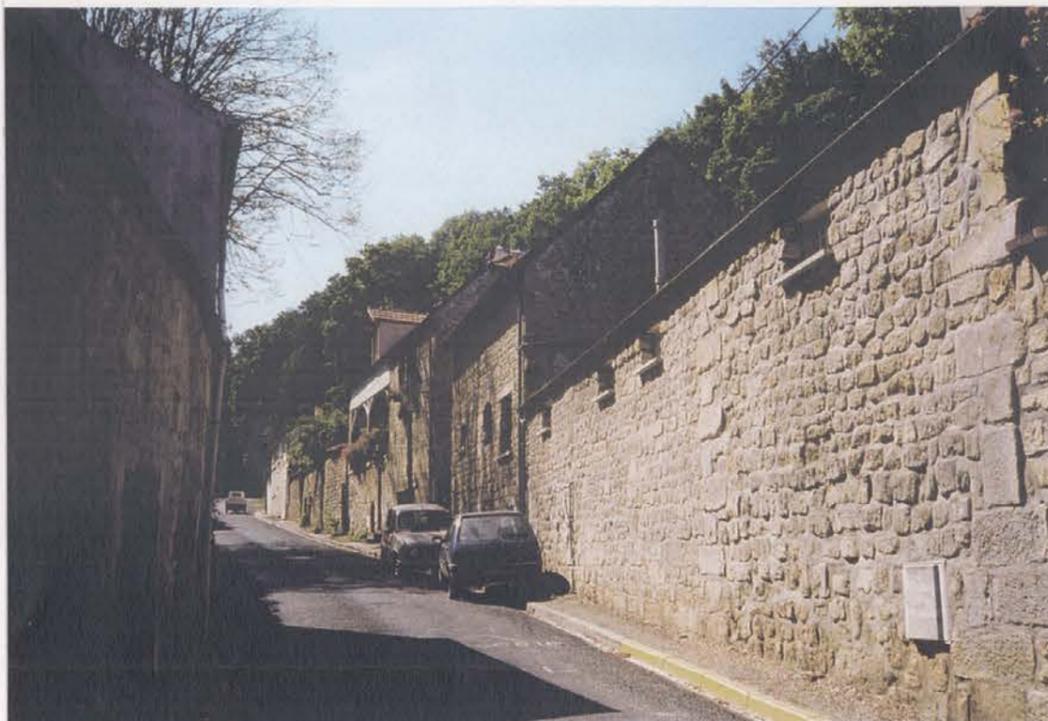
éch. d'origine 1/3 000
courbes de niveau et bâti hors commune d'après carte IGN 1989
parcelle et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
base de données d'après photo aérienne 1996

septembre 1998

Le village bâti : adéquation entre le site, la rue et le bâti.

Traditionnellement, le bâti, murs et maisons, et la voirie qui l'accompagne soulignent les éléments topographiques. Ils sont en étroite relation avec le site qui les accueille et donnent ainsi à lire ce premier espace qui a d'abord été façonné par l'eau et le temps.

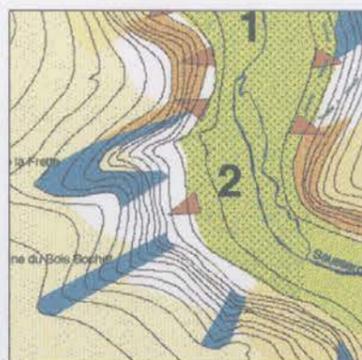
1	2
3	4



- 1.- Chemin de la Frette, la rue et les murs révèlent la vallée secondaire de la Frette. (séquence 2)
- 2.- Rue Georges Duhamel, le groupement de maisons perpendiculaires à la voie marque l'entrée du lieu-dit «Rue Dorée». (séqu. 2)
- 3.- L'implantation du lieu-dit «Rue Dorée» s'adapte à la topographie et souligne par la rue et le bâti (maison et murs), la courbe que prend la vallée à cet endroit. (séqu. 2)
- 4.- La Naze, passage du Sausseron. Le bâti et la rue comme indice de la variation topographique : l'accroche de la vallée Gannetin. (séquence 1)

SÉQUENCE 2 : LA RAVINE DE LA FRETTE ET LA RUE DORÉE

LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PAYSAGE :



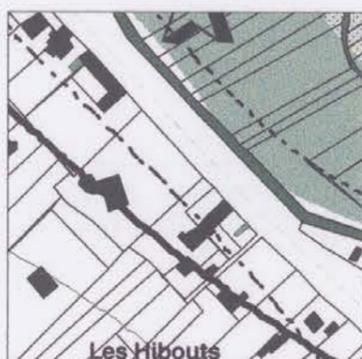
TOPOGRAPHIE ET EAU :
le coude - la ravine



OCCUPATIONS DU SOL : les bois traversent la vallée = effet de seuil



ESPACE HABITÉ : le hameau dans le creux du talweg



ÉLÉMENT SINGULIER : point de tangence au lieu-dit les Hibouts

- TOPOGRAPHIE ET EAU : **importance des ravines et vallée formant un coude.** Particularité de la topographie, la vallée forme un coude, après la rue Dorée, créant ainsi un seuil dans la perception de l'espace de la commune. Cette séquence est particulièrement touchée par les ravines de la Frette et du Bois Bochet qui inondent régulièrement les habitations situées en contre-bas. Des solutions ont été étudiées, mais aucune décision n'a encore été prise à ce jour. Au pied de la ravine du bois Bochet l'absence de construction facilite le passage de l'eau. Il paraît primordial de maintenir ces parcelles en prairies (I Na i au POS).

- OCCUPATIONS DU SOL - VÉGÉTATION ET ESPACE HABITÉ : L'effet de seuil dû au relief est renforcé par la continuité des boisements. Ils s'étendent du bois Messier à Parmain, au bois Bochet à Valmondois, et sont relayés par le bois des Boudettes en fond de vallée.

Le hameau de la rue Dorée dans le creux du talweg. Groupées autour du carrefour chemin de la Frette - rue Dorée et rue Georges Duhamel, les maisons sont installées dans le creux du talweg, au lieu de confluence entre la ravine de la Frette et la vallée du Sausseron ce qui a des conséquences désastreuses pour les habitants. L'espace bâti de la rue Dorée est circonscrit à l'aval par le bois Bochet et le bois des Boudettes, et se disperse en continu, au Nord, le long du coteau, jusqu'à la Naze. Quelques habitations traversent la vallée jusqu'au coteau opposé, et se trouvent de ce fait en pleine zone inondable (cf POS). Une petite activité est implantée dans le fond de vallée, rue du Pont Pollet.

Le chemin de la Frette qui permet entre autre de rejoindre le GR 1, est la relation la plus directe avec le plateau.

Profitant de l'adoucissement du relief, aux lieux-dits Clos Boudet et les Hibouts, le village s'est étendu jusqu'au bois Bochet. Quartier pavillonnaire traversé par la rue du Mont-la-Ville, il s'inscrit dans le parcellaire agricole en bandes, reprenant l'organisation spatiale de celui-ci.

TOPONYMIE : "les Boudettes".
Beaucoup de mots commençant par **bou** font référence à des lieux humides voire marécageux, soit à des friches (d'après "Les noms de lieux de France" A. Pégorier - éd. IGN Paris) :
Boudère : boue, limon, mouille, endroit marécageux - Morvan.
Boudro : vase, bourbe, boue - Provence
Boudic, boudigue : terrain en friche - Hautes Pyrénées.
Bouéjio : terre en friche - Dordogne.
Boueille : endroit boueux - Bourgogne.

- ÉLÉMENTS SINGULIERS : **mise en scène du carrefour de la rue Dorée.** L'implantation particulière du "hameau" de la rue Dorée met en scène le carrefour. La route épouse le relief au plus près et oriente le regard vers la maison située dans son axe visuel et légèrement surélevée. Une situation unique dans le parcours qui traverse Valmondois caractérise cette portion de vallée : **le point de tangence**, sur une centaine de mètres, entre la route (la Grande rue), l'ancienne voie de chemin de fer transformée en promenade et le Sausseron, au lieu-dit les Hibouts. C'est également le lieu de confluence du Mauru et du Sausseron.



TENDANCES D'ÉVOLUTION

- L'évolution des prairies et des boisements de cette séquence est similaire à la précédente.
- Les terres fertiles du plateau disparaissent et s'écoulent dans la vallées sous l'effet du ruissellement pluvial important, sans intervention la vallée se comblerait de limons.
- Sans drainage adéquat du fond de vallée l'inondabilité et l'humidité des sols sont accentuées.
- Comme le secteur précédent, celui-ci va peu évoluer en matière d'urbanisation, des parcelles seraient constructibles de part et d'autre du chemin des Vallées.

ENJEUX

- Quelles solutions adopter pour régler le problème de ravinement ? Peut-on envisager la possibilité de détourner l'écoulement des eaux pluviales du chemin de la Frette vers le Bois Bochet ?
- Quel est le devenir du paysage de fond de vallée ? Maintien de la zone humide ou drainage par fossés ou drains ?

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE (POS) ET DU PNR.

LES ORIENTATIONS DU PARC (COMME SÉQUENCE 1)

- Maintenir les zones humides donc éviter les remblais (ex. terrain de sport) dans la vallée. "Les zones humides, marais, prairies de fonds de vallée, comptent parmi les plus productives, abritant une grande diversité d'espèces végétales et animales originales. Suite à l'abandon de l'élevage, plus de 60% des prairies ont disparu. Afin de maintenir ou de retrouver une partie des prairies dans les secteurs les plus sensibles et prioritairement dans les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique et Paysager, le Parc étudie avec les agriculteurs et les services concernés ... toutes les solutions permettant le maintien ou la réintroduction de l'élevage extensif» (p. 50).

LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE.

- Les bois sont classés, en fond de vallée comme sur les coteaux.
- En zone inondable, le long de la rue Dorée, le boisement est classé en NB, zone naturelle où peut être admis un habitat dispersé. Toutes les prairies existantes sont d'ailleurs classées en NB.
- Dans le cône d'écoulement de ravine du bois Bochet, une prairie pâturée est classée en NA (zone d'urbanisation future).

ACTIONS EN COURS OU PROJET À L'ÉTUDE.

Des solutions sont à l'étude pour lutter contre le ruissellement dans les ravines de la Frette et du bois Bochet (GRIF et SMERCVS). A ce jour deux catégories de solutions sont proposées : l'une envisage la construction de digues en bordure de plateau, l'autre des solutions plus diversifiées et agissant sur plusieurs facteurs à la fois.

séquence 2 : LA RAVINE DE LA FRETTE ET LA RUE DORÉE

Valmondois - le paysage en 5 séquences

Plan d'Occupation des Soils 1994

Espace Boisé Classé - 

NB zone naturelle ou peut être admis un habitat dispersé

NA zone d'urbanisation future, opération d'ensemble à usage d'habitation

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat

 point de tangence Sausseron-Grande Rue promenade

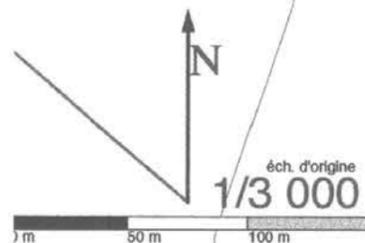
CONE DE RUISSELLEMENT DE LA RAVINE DE LA FRETTE

le plus important
bassin versant 71 - 42 hectares

vers
AUVERS sur OISE
et le Bois GEROFAY

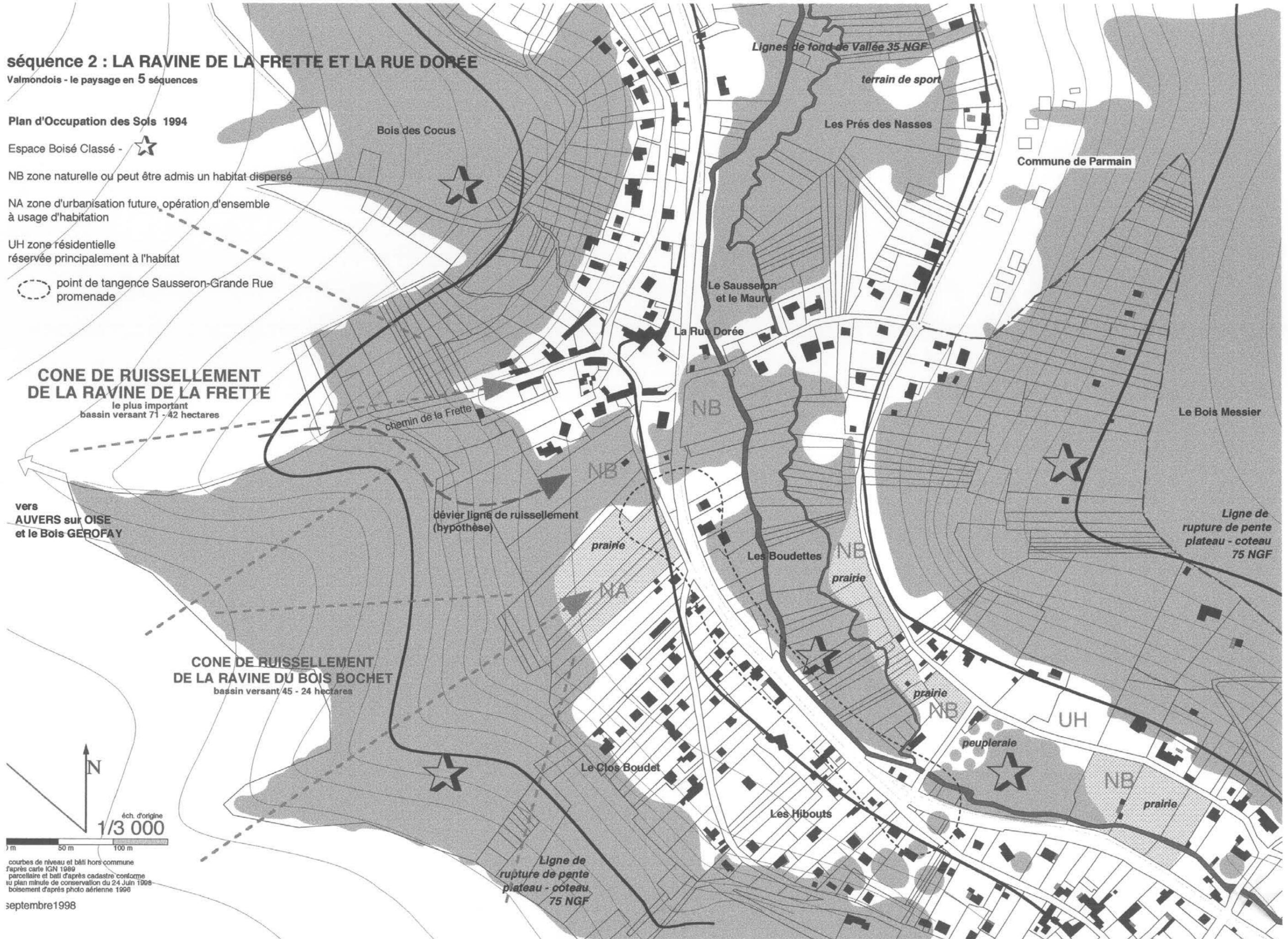
CONE DE RUISSELLEMENT DE LA RAVINE DU BOIS BOCHET

bassin versant 45 - 24 hectares

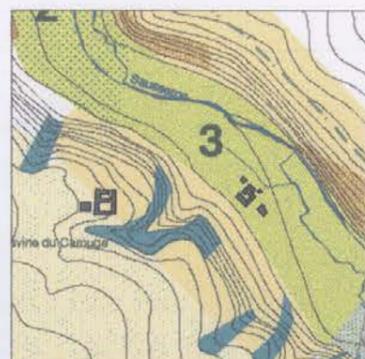


courbes de niveau et bâti hors commune
après carte IGN 1989
parcellaire et bâti d'après cadastre conforme
au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
boisement d'après photo aérienne 1990

septembre 1998



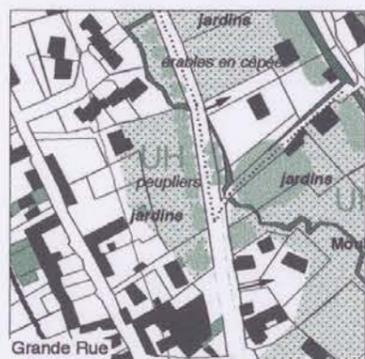
SÉQUENCE 3 : LE VILLAGE



TOPOGRAPHIE ET EAU : deux coteaux parallèles entaillés d'une ravine.



OCCUPATIONS DU SOL : coteaux boisés et jardins au coeur de la vallée.



ESPACE HABITÉ : un village à deux faces - bâti et jardiné.



ÉLÉMENT SINGULIER : le point de vue du cimetière sur l'église

LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PAYSAGE :

- TOPOGRAPHIE ET EAU : **deux coteaux parallèles entaillés par la ravine du Carouge**. Le resserrement de la vallée caractérise le centre du village. Il est également marqué par une ravine importante : la ravine du Carouge.

Le Sausseron qui parcourt tout ce secteur est à peine perçu, excepté dans les axes transversaux : rue du Carouge où se trouve un lavoir, chemin de la Corderie et rue des Murs. Par contre un ru drainant le fond de vallée longe et traverse l'allée de la voie de chemin de fer, animant jardins et parcs.

- OCCUPATIONS DU SOL - VÉGÉTATION ET ESPACE HABITÉ : **des coteaux boisés et des jardins au coeur de la vallée**.

L'effet dû au relief est renforcé par la présence de boisements tout le long des coteaux : le village est enserré dans un écrin boisé.

Ce secteur s'étend du Carouge au moulin Leroy. Il est représentatif des structures anciennes des villages du Vexin par la densité du bâti et la constitution de l'espace de la rue. Les hauts murs et l'alignement sur rue lui confère son caractère fermé, propre à de nombreux villages dans le Vexin : le village-rue. Le parcellaire, organisé perpendiculairement à la rue, est matérialisé par des murs de pierres et des clôtures ou par les habitations elle-même. L'arrière des maisons est occupé par les jardins.

- **Le caractère très minéral de la Grande rue s'oppose à celui beaucoup plus végétal de l' "arrière" du village**. Organisés autour de l'ancienne voie de chemin de fer, les jardins et les cours d'eau dominent le coeur de la vallée.

- **Le village concentre toutes les activités sociales** : mairie, poste, église, foyer, pompiers, commerces, restaurants, équipements sportifs et de loisirs....

Situé dans le périmètre de l'église, ce secteur est protégé par la servitude au titre de la protection des monuments historiques classés.

- **Le chemin dit de la Croix Boissière met en relation le centre du village avec le plateau et la ferme du Château**, représentative de l'architecture rurale du Vexin. Face à la ferme, le site de l'ancien château en ruines : le bâtiment a été entièrement détruit à l'exception d'une vaste cave voûtée. Le site est actuellement partiellement boisé et sous l'emprise d'une servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits.

- **L'allée de l'ancienne voie de chemin de fer oscille entre promenade et desserte**. Sur une partie du parcours, entre le «parc de la mairie» et le chemin de la Corderie, l'allée traverse un cadre fort agréable constitué principalement de jardins privés. Cette qualité particulière ensuite se perd, l'allée dessert quelques habitations et activités côté rue des Murs et le foyer par la rue du Carouge. L'allée rend le foyer plus accessible. Du point de vue de la sécurité routière, sans doute est-il plus souhaitable de passer par la vallée. Mais progressivement la voiture domine l'espace et oriente les aménagements en fonction de celle-ci. La place de la Mairie à proximité du foyer joue pourtant déjà un rôle de parking.

- **à l'angle de la rue des Murs et du chemin de la Corderie** un petit pôle d'activités nécessite apparemment l'accès de camions. Une aire de stationnement et de retournement a été dégagée à cet effet ayant pour conséquence une rupture dans la promenade plantée. Le sol a gardé la trace de l'ancien chemin de la Corderie marqué par une rigole. Ici l'espace donne à lire trois périodes (voir point 2.2 - Les temps de formation du paysage) et trois usages différents qui se superposent : le chemin de la Corderie - le temps de l'eau, l'allée - trace de l'ancienne voie de chemin de fer - le temps du train, l'aire de stationnement - les déplacements routiers dominant.

- **Les nouveaux aménagements nient le caractère de fond de vallée**. En effet, l'ancien fossé qui passait derrière la mairie-école a été busé. En contrepartie un étang a été aménagé pour l'agrément de la promenade. Le nouveau bâtiment a été construit en zone inondable sur remblais, ce qui est contradictoire avec la nécessité de garder la zone inondable libre de toute entrave.

- **La rue d'Orgivaux longe le Sausseron** pratiquement de la rue du Carouge à l'angle du boulevard de la Gare. Elle offre un parcours agréable et permet de découvrir les ouvrages liés à la rivière, le Moulin Leroy, la vanne qui permet de réguler les débits et l'escalier-pont qui mène au chemin de la Corderie. Autour de la rue d'Orgivaux s'organise une bande qui s'étend entre le pied du coteau et l'allée de l'ancienne voie ferrée. Elle est constituée de villas et de grands jardins traversés par le Sausseron.

- **Les sentes : leur importance, leur rôle, leur entretien**.

Cette séquence est parcourue de nombreuses sentes. Sentes et ravines croisent souvent leurs chemins (parcours ou tracés). Selon leur position dans le site les sentes jouent un rôle dans la conduite ou la retenue des eaux pluviales.

La sente dite de la Mare (axe ruines du château - sente - ru du Mont-la-Ville - Sausseron), la sente du Carouge à la ferme, la sente du Bois Thibaut, la sente qui relie la Grande rue à la sente des Brosses conduisent l'eau du plateau vers la vallée. La sente dite sous le bois Verret, la sente du bois Verret et la sente des Brosses, sont perpendiculaires à la pente et peuvent servir de support à la retenue des eaux si elles sont aménagées en conséquence.

- TOPONYMIE : LE CAROUGE - deux orthographes possibles *carouge* ou *carrouge*. Deux définitions : *carouge* viendrait de *caroube*, fruit du *caroubier*, utilisé après broyage dans l'alimentation des animaux en particulier les chevaux (Dictionnaire du monde rural - M. Lachiver - Fayard éd.), ou du latin *quadrum* qui veut dire *carrefour* (Dictionnaire des noms de lieux - Larousse éd.).

- ÉLÉMENTS SINGULIERS :

La place de la Mairie, la mise en scène de l'église, le point de vue du cimetière organisé en terrasses, la promenade au milieu des jardins privés, la sente de la Corderie, le moulin Leroy et le passage qui mène à la rue d'Orgivaux.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS

- Le village concentré à l'origine autour de la Grande rue, investit progressivement le fond de vallée. Le village bâti prend de l'épaisseur. L'éparpillement du bâti récent crée le morcellement du fond de vallée où la dominante reste toute-fois végétale à ce jour.

- L'emprise de l'ancienne voie ferrée subit le même morcellement, entre desserte et promenade. La promenade serait-elle en train de se déplacer sur la rue d'Orgivaux ?

ENJEUX

- Une nouvelle façade villageoise est-elle en train de se constituer sur le coeur de la vallée ?

- La valorisation du Sausseron et des rûs pourrait-elle être garante d'une continuité du paysage de la vallée ? Par exemple, le rendre plus perceptible le long de la rue d'Orgivaux ou inciter à la plantation d'une végétation de bord de rivière dans les jardins privés traversés.

- Quel rôle doit jouer l'ancienne voie ferrée ? Desserte ou promenade ? Ou comment concilier des usages différents ?

- Quel est le devenir des activités, chemin de la Corderie ? Maintien-t-on l'activité au milieu du village ou existe-t-il d'autres emplacements possibles ?

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE (POS) ET DU PNR.

LES ORIENTATIONS DU PARC

- Protéger le patrimoine architectural, urbain et paysager.

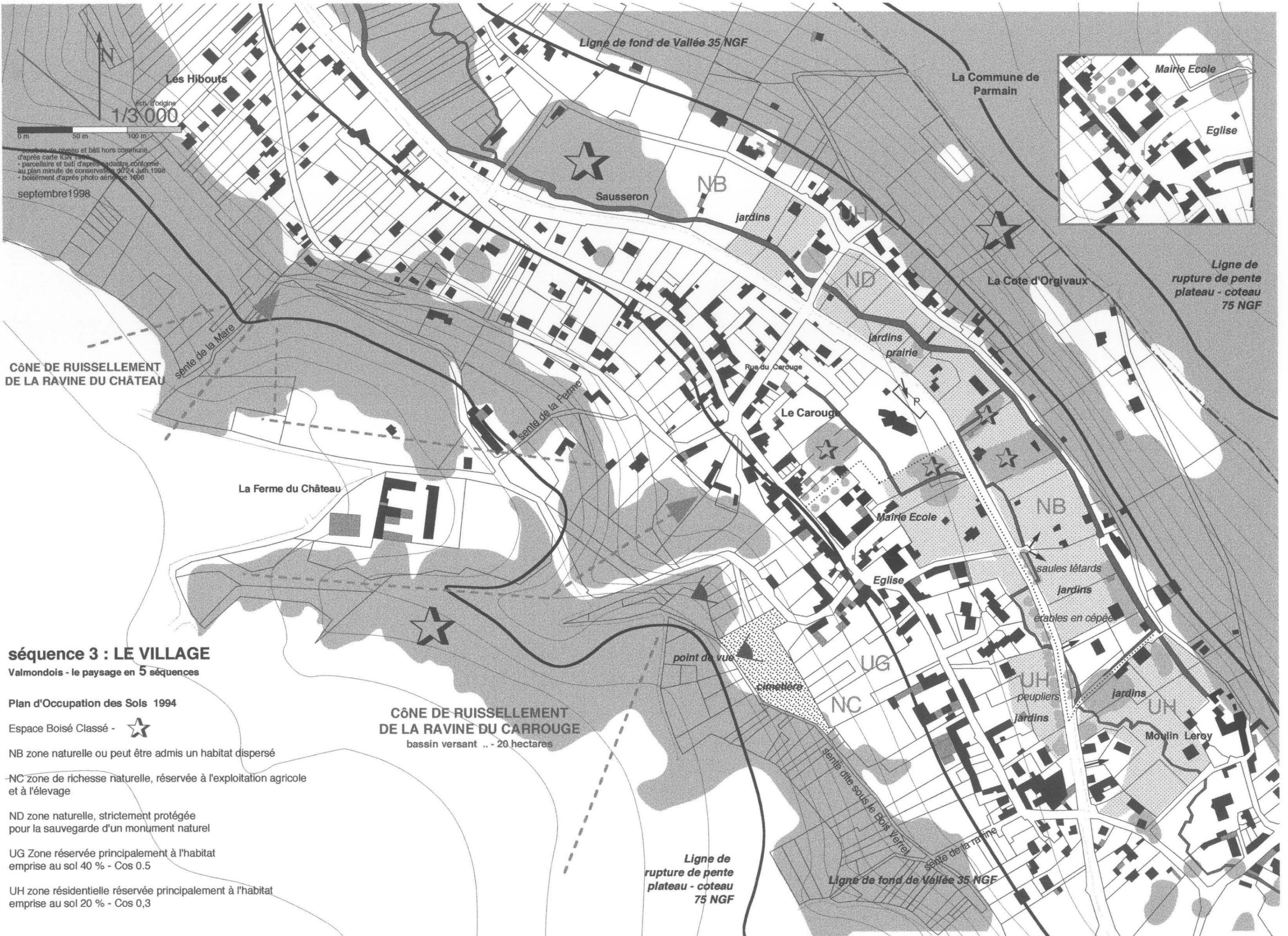
LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- Vocation à l'urbanisation du secteur situé au Nord du chemin de la Corderie (UH), des grands jardins NB et risquent le morcellement.

La zone en pied de cimetière, classée NC permet de garder le point de vue sur le centre du village (église).

ACTIONS EN COURS OU PROJET À L'ÉTUDE.

- La réhabilitation de la place de la mairie est en projet.



éch. d'origine
1/3 000
 0 m 50 m 100 m
 - contours de niveau et bâti hors commune
 d'après carte IGN 1994
 - parcellaire et bâti d'après cadastre conforme
 au plan minute de conservation 00/24 Juin 1998
 - boisement d'après photo aérienne 1996
 septembre 1998

CÔNE DE RUISELLEMENT DE LA RAVINE DU CHÂTEAU

séquence 3 : LE VILLAGE
 Valmondois - le paysage en 5 séquences

Plan d'Occupation des Sols 1994

Espace Boisé Classé -

NB zone naturelle ou peut être admis un habitat dispersé

NC zone de richesse naturelle, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage

ND zone naturelle, strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel

UG Zone réservée principalement à l'habitat emprise au sol 40 % - Cos 0,5

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat emprise au sol 20 % - Cos 0,3

CÔNE DE RUISELLEMENT DE LA RAVINE DU CARROUGE
 bassin versant .. - 20 hectares

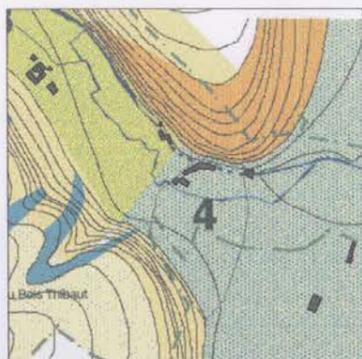
Ligne de rupture de pente plateau - coteau 75 NGF

Ligne de fond de Vallée 35 NGF

Ligne de rupture de pente plateau - coteau 75 NGF

SÉQUENCE 4 : LE SITE D'ORGIVAUX LA PORTE DE VALMONDOIS

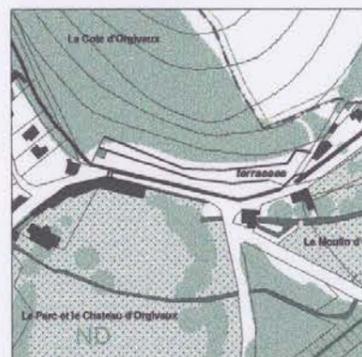
LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PAYSAGE :



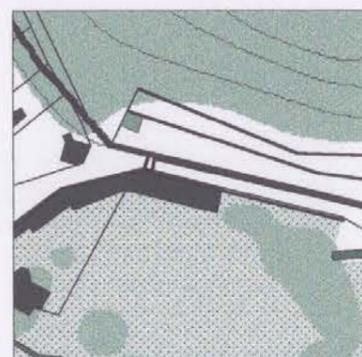
TOPOGRAPHIE ET EAU : l'éperon marque l'entrée de la vallée.



OCCUPATIONS DU SOL : le parc d'Orgivaux «ferme» la vallée.



ESPACE HABITÉ : l'architecture souligne la morphologie du site



ÉLÉMENTS SINGULIERS : L'arche et les murs du château d'Orgivaux

- TOPOGRAPHIE ET EAU : **Le site de la confluence avec la vallée de l'Oise est marqué par l'«avancée» du coteau.** Il constitue en quelque sorte le passage (ou le seuil à partir duquel on passe) dans un autre espace qu'est la vallée du Sausseron : c'est l'entrée dans la vallée.
Le coteau sud est entaillé par la ravine du bois Thibaut.

- OCCUPATIONS DU SOL - VÉGÉTATION ET ESPACE HABITÉ : cette séquence s'identifie au parc et au château d'Orgivaux. Topographie et implantation humaine se conjuguent pour créer une porte sur la vallée : **le parc et le château d'Orgivaux «ferment» la vallée.** Cet effet de verrou protège le village de Valmondois, il est à l'écart des phénomènes de l'urbanisation, mais se trouve de ce fait coupé de la vallée de l'Oise. Cette rupture très forte rend le village imperceptible.

Les hommes ont su tirer parti du site pour ménager une entrée sur Valmondois caractéristique. Le coteau est mis en scène au carrefour de la rue de Parmain, rue du Gal de Gaulle et du boulevard de la Gare. En venant de Butry-sur-Oise, les murs de soutènement et le moulin d'Orgivaux composent une première scène avant la découverte de l'arche qui relie le château aux terrasses.

Si cette mise en scène est pleine d'attraits, elle répond aux besoins d'une époque où la circulation était moins importante. Aujourd'hui, elle constitue un carrefour difficile, sans doute à l'origine du projet de voirie sur le site des Grands Prés. C'est l'exemple du traitement d'un carrefour qui n'est pas conditionné par la vitesse d'une automobile mais par le paysage.

Le Sausseron et les ouvrages hydrauliques qui lui sont liés : moulin, bief, pont, dérivation, participent de cette entrée de Valmondois.

Le lieu rassemble 4 typologies végétales et spatiales : le parc aménagé - le bois planté dans la vallée - la prairie pâturée - les coteaux boisés - la ripisylve le long du Sausseron et du Mauru. Ces espaces nécessitent des gestions adaptées ou différenciées.

La prairie des Grands Prés et le bois forment aujourd'hui avec le parc un ensemble cohérent et agréable. Qu'en sera-t-il demain si ces espaces sont abandonnés ?

Le bois, arrivé à terme va être abattu et replanté. Cette opération engendrera une modification de l'espace conséquente. Peut-être serait-il intéressant de conserver ou de reconstituer une lisière à partir d'espèces se développant rapidement, en attendant la reconstitution du bois.

Au pied du bois Thibaut, de grandes propriétés proposent des jardins de qualité qui contribuent à l'image de Valmondois.

Le découpage communal entre Butry et Valmondois a permis au musée du chemin de fer localisé sur la commune de Butry de remettre en activité la ligne de chemin de fer désaffectée jusqu'à la limite administrative entre les deux communes.

- ÉVOLUTION OU HISTOIRE DU LIEU : **le parc attribué à Alphand.**
Le parc d'Orgivaux serait dessiné par Alphand (auteur du parc des Buttes-Chaumont à Paris).
Le moulin d'Orgivaux a tourné jusqu'en 1980, date à laquelle il a été transformé en fabrique de glace d'où son nom actuel la «glacière».

- ÉLÉMENTS SINGULIERS : L'arche du château d'Orgivaux emblématique de l'entrée dans Valmondois - les terrasses...



TENDANCES D'ÉVOLUTION

Deux grandes tendances contraires sont envisageables sur ce secteur. La densification de la vallée de l'Oise et l'accroissement de la mobilité exercent une pression sur les terrains naturels du site d'Orgivaux.

- L'urbanisation du site d'Orgivaux. La difficulté que représente le carrefour entre le boulevard de la gare, l'allée de la gare et la rue de Parmain entraîne un projet de déviation. Elle devrait traverser les Grands Prés (voir réserve d'emprise au POS). Cette déviation créerait une nouvelle accessibilité. En 1969, la commune, régie par le Plan d'Urbanisme Intercommunal, prévoyait un secteur d'habitations basses avec jardins proche de la gare (rapport de présentation du POS).
- Le maintien et la valorisation d'un espace naturel, entre une vallée de l'Oise très urbanisée et l'espace rural du Vexin.

ENJEUX

La valorisation d'un site naturel existant ou sa transformation par la création d'une nouvelle voirie.

- Quel devenir pour le site d'Orgivaux : le moulin d'Orgivaux dégradé est actuellement en vente, la prairie et le bois sont menacés par le projet de voirie.
- Si la configuration particulière du parc et de l'éperon protège Valmondois de l'urbanisation de la vallée de l'Oise, elle coupe aussi la commune d'une partie de son territoire autour de l'Oise et de la Gare (voir secteur 5).
- Une prolongation de la voie de chemin de fer touristique est-elle souhaitable et jusqu'où ?

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE (POS) ET DU PNR.

LES ORIENTATIONS DU PARC

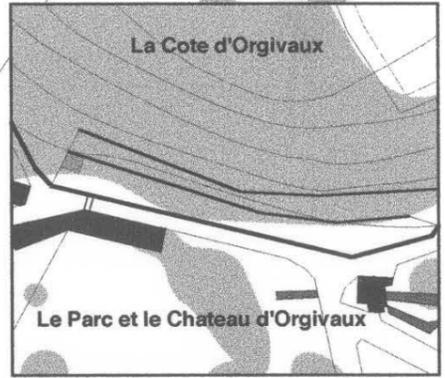
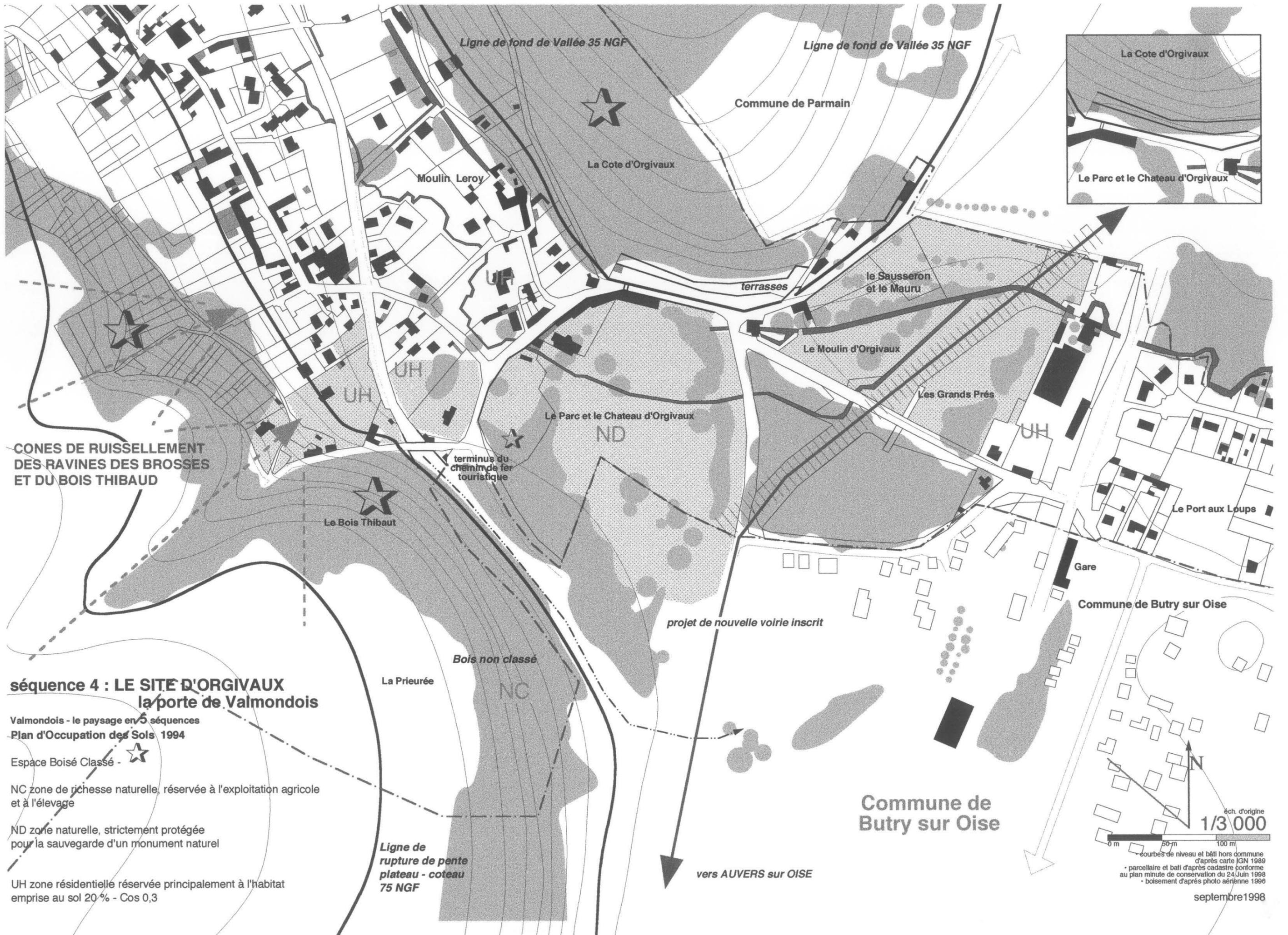
«Suite à l'abandon de l'élevage, plus de 60% des prairies ont disparu... le Parc étudie avec les agriculteurs et les services concernés ... toutes les solutions permettant le maintien ou la réintroduction de l'élevage extensif».

LES ORIENTATIONS DE LA COMMUNE

- Le Pos de 1994 renvoie Le secteur des Grands Prés au Pos de 1977.
- Les jardins au pied du bois Thibaut sont classés en UH au POS : zone résidentielle réservée principalement à l'habitat, emprise au sol 20 %, cos 0,3
- Le POS classe le parc du château d'Orgivaux en ND, zone naturelle strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel.

ACTIONS EN COURS OU PROJET À L'ÉTUDE.

- Etudes pour résoudre le problème des ravines (ravine des Brosses, ravine du bois Thibaut).
- Projet de voirie (déviation de la rue de Parmain).



**CONES DE RUISSELLEMENT
DES RAVINES DES BROSSES
ET DU BOIS THIBAUD**

**séquence 4 : LE SITE D'ORGIVAUX
la porte de Valmondois**

Valmondois - le paysage en 5 séquences
Plan d'Occupation des Sols 1994

Espace Boisé Classé - ★

NC zone de richesse naturelle, réservée à l'exploitation agricole
et à l'élevage

ND zone naturelle, strictement protégée
pour la sauvegarde d'un monument naturel

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat
emprise au sol 20% - Cos 0,3

éch. d'origine
1/3 000
0 m 50 m 100 m
courbes de niveau et bâti hors commune
d'après carte IGN 1989
• parcellaire et bâti d'après cadastre conforme
au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
• boisement d'après photo aérienne 1996

septembre 1998

L'entrée de Valmondois.

Valmondois s'étend jusqu'au bord de l'Oise, mais sa véritable entrée se trouve au pied du coteau. Plusieurs éléments constitutifs de cet espace contribuent à lui donner cette qualité. L'accès à Valmondois se fait à partir de trois axes : par la gare, avenue de la Gare, par Parmain et par Auvers-sur-Oise. Tous convergent vers l'arche du château d'Orgivaux qui constitue la véritable «porte» de Valmondois.

Chacun de ces axes a sa particularité et constitue une approche intéressante du village.

1	2
3	4

1.- Une maison en «attente» dans les Grands Prés, avenue de la Gare. (séquence 4)

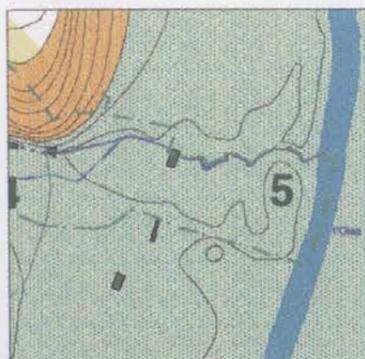
2.- L'arche du Château d'Orgivaux véritable «porte» de Valmondois. (séquence 4)

3.- En venant d'Auvers-sur-Oise. Après avoir traversé un bois, on découvre le coteau souligné par des terrasses et le Moulin de la Glacière. (séquence 4)

4.- La route de Parmain en belvédère sur les Grands Prés et le Moulin de la Glacière. (séquence 4)



SÉQUENCE 5 : LE PORT AUX LOUPS AU BORD DE L'OISE



TOPOGRAPHIE ET EAU :
la vallée de l'Oise



OCCUPATIONS DU SOL :
le quartier de la gare



ESPACE HABITÉ : un quartier
pavillonnaire au bord de l'Oise



ÉLÉMENT SINGULIER : la gare

LES CONSTITUANTS PRINCIPAUX DU PAYSAGE :

- TOPOGRAPHIE ET EAU : la vallée de l'Oise offre de grands espaces.

Contrastant avec l'espace encaissé de la vallée du Sausseron, la vallée de l'Oise offre une autre dimension à Valmondois. Le bois du Port aux Loups et la forêt de l'Isle-Adam (créent) les horizons. L'Oise constitue l'ultime limite : à la fois infranchissable et transportant notre imaginaire au loin dans les flots jusqu'à la Seine. L'accessibilité pour la promenade piétonne ainsi que fluviale rend le Port aux Loups attractif pour les habitants.

La confluence du Sausseron et de l'Oise est l'évènement géographique majeur de cette séquence, il doit à ce titre être valorisé. Le bois et les jardins que traverse la rivière contribuent à l'aspect de ce paysage particulier. Le bois étant situé sur la commune de Parmain implique une politique intercommunale pour son maintien et sa gestion.

- OCCUPATIONS DU SOL - VÉGÉTATION ET ESPACE HABITÉ : le quartier de la gare.

Valmondois est bien desservi grâce à la ligne de chemin de fer qui le relie à Pontoise, Paris-Nord et Creil.

Par le Port aux Loups, Valmondois se trouve connecté à la vallée de l'Oise qui est fortement urbanisée. La voie ferrée, le bruit des voitures provenant de la rive opposée, la typologie du bâti font basculer cet espace dans un autre univers : Valmondois passe du rural à l'urbain.

La continuité du bâti entre Valmondois et Butry-sur-Oise ne permet pas de distinguer les deux communes alors qu'à l'amont, le bois du Port aux Loups et le champ qui le jouxte constituent une rupture forte entre Parmain et Valmondois.

La commune de Valmondois a vu sa population s'accroître lors de la réalisation du lotissement du Port aux Loups où 22 pavillons ont été construits.

Valmondois se trouve dans le périmètre du SDAU de la Vallée de l'Oise approuvé après révision, le 12 novembre 1991. Le SDAU concerne 19 communes (de Pontoise au Nord du département) situées de part et d'autre de l'Oise. Il s'agit d'une succession de vieux bourgs ruraux, autour desquels une urbanisation pavillonnaire tend à se développer en continu. La vallée de l'Oise a conservé un caractère vert et rural. Cela est dû, en particulier, au maintien entre les agglomérations, de quelques zones non bâties que l'agriculture abandonne néanmoins peu à peu. Au Schéma Directeur de la Région Ile de France cette aire du SDAU est placée en dehors des axes préférentiels d'urbanisation... On doit donc s'attendre à un développement modéré des agglomérations situées dans la vallée de l'Oise et au maintien des activités agricoles et de la protection des espaces boisés et des paysages (rapport de présentation du POS).

Ce secteur de la vallée de l'Oise est en zone inondable. Un Plan d'Exposition aux Risques Naturels approuvé en 1990 est en révision actuellement (rapport de présentation du POS).

- ÉVOLUTION OU HISTOIRE DU LIEU : Ancien port de marchandises, aujourd'hui réservé aux loisirs.

Le Port aux Loups servait aux transports des marchandises produites dans les moulins de la vallée du Sausseron. Aujourd'hui ne subsistent que quelques embarcadères privés pour la navigation de loisir.

- ÉLÉMENTS SINGULIERS :

L'embouchure ou la confluence du Sausseron affluent de l'Oise.
La gare.



TENDANCES D'ÉVOLUTION

- Le lotissement des terrains au bord de l'Oise se termine.
- Une friche est en train de se constituer le long de la voie ferrée derrière le café de la gare.

ENJEUX

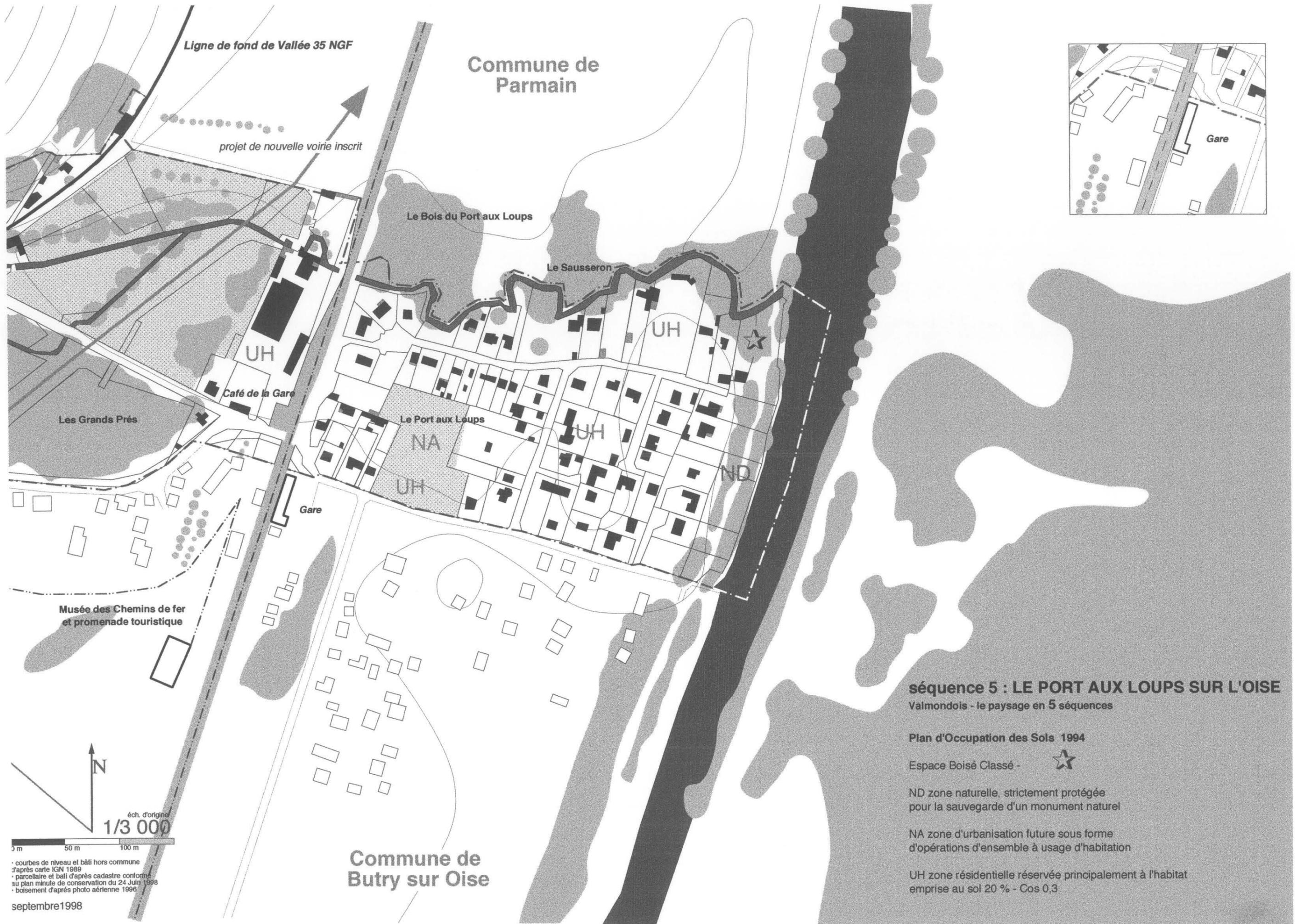
- Valmondois affirme sa relation à l'Oise : concevoir un espace relais entre le village et l'Oise. Quels projets pour les terrains en friche : la prairie rue du Port aux Loups et les entrepôts près de la voie ferrée ?
- Quel type de partenariat développer avec les communes voisines ? Concernant Butry : la gare, le musée de chemin de fer, la voie ferrée historique, la rue du Port aux Loups, et concernant Parmain : le bois du Port aux Loups, la limite d'urbanisation constitué aujourd'hui par le champs.

ORIENTATIONS DE LA COMMUNE (POS)

- Le secteur situé entre la voie ferrée et l'Oise est classé en zone UH, excepté la prairie rue du Port aux Loups, qui est classée en zone NA. La municipalité se réserve un droit de regard sur les opérations envisagées sur cette parcelle. Elle a inscrit au POS une bande parallèle à la rue en emplacement réservé.
- Les bords de l'Oise sont classés en ND et le boisement le long du Sausseron est protégé.

ACTIONS EN COURS OU PROJET À L'ÉTUDE.

Projet de valorisation des berges de l'Oise, financé par le Conseil général et la Région Ile-de-France.
Un PER plan d'exposition aux risques est en cours de révision.



Ligne de fond de Vallée 35 NGF

Commune de Parmain

projet de nouvelle voirie inscrit

Le Bois du Port aux Loups

Le Sausseron

UH

UH

Café de la Gare

Le Port aux Loups

UH

ND

Les Grands Prés

NA

UH

Gare

Musée des Chemins de fer et promenade touristique

séquence 5 : LE PORT AUX LOUPS SUR L'OISE
Valmondois - le paysage en 5 séquences

Plan d'Occupation des Soils 1994

Espace Boisé Classé - 

ND zone naturelle, strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel

NA zone d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble à usage d'habitation

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat emprise au sol 20% - Cos 0,3

Commune de Butry sur Oise

éch. d'origine
1/3 000

- courbes de niveau et bâti hors commune d'après carte IGN 1989
- parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
- boisement d'après photo aérienne 1996

septembre 1998

COMMUNE DE VALMONDOIS 95
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS
C h a r t e d u P a y s a g e

partie 2. orientations, plan d'actions
le paysage souhaité

ATELIER 15
architecture et paysage
31, rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE
tél. 01 30 73 09 32

La deuxième partie de la Charte du Paysage de Valmondois reprend le travail d'étude des phases 2, débattre du paysage souhaité & 3, le programme d'actions (mettre en pratique la Charte).

L'objectif de la deuxième partie est de mettre en forme un projet de paysage pour Valmondois : le paysage souhaité. Ce projet est accompagné d'un descriptif des mesures à prendre et des acteurs à associer pour sa réalisation.

Les représentants du PNR, Maître d'Ouvrage, et les élus ont débattu en Conseil municipal sur son contenu et sur les choix à faire. Les conclusions de ce débat ont permis d'établir un programme d'actions.

sommaire

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Carte n° 1	1. Le paysage comme fondement de l'aménagement du territoire de la commune.	p. 2
	2. Valmondois un territoire composite.	
	3. Des éléments de cohérence paysagère sur lequel peut s'appuyer le projet.	
	4. Un élément transversal : l'eau.	p. 3
	5. Quatre thèmes lieux.	

QUATRE THÈMES-LIEUX

Carte n° 2	Quatre thèmes-lieux : propositions (tableau et carte)	p. 4
Carte n° 3	Thème-lieu 1. Valmondois aux bords de l'Oise	p. 5
Carte n° 4	Thème-lieu 2. Valmondois : une porte du Vexin	p. 6
Carte n° 5	Thème-lieu 3. Valmondois : une vallée-jardin	
	- Valoriser le Sausseron et les espaces naturels de fond de vallée	p. 8
Carte n° 6	- Une vallée-jardin structurée par la petite ligne	p. 9
	- Maîtriser l'urbanisation en fond de vallée	p. 11
Carte n° 7	Thème-lieu 4. La campagne à Valmondois	p. 12

PLAN D' ACTIONS, MOYENS, ACTEURS - TABLEAU

CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

1. LE PAYSAGE COMME FONDEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Après information et consultation des habitants (réunion du 21.11.98), un projet de paysage pour Valmondois s'élabore en concertation avec les élus et le PNR. Dans ce projet se croisent plusieurs problématiques qui impliquent différents acteurs à des échelles multiples.

Le paysage devient ainsi le support de la politique communale, il permet de générer une cohérence globale et un projet partagé, à l'échelle du village. Le projet de paysage s'appuie sur les éléments d'identité qui ont été révélés au cours de la première phase à savoir : le plateau agricole, les coteaux boisés, la vallée, le Sausseron, la petite ligne.

voir carte n° 1

2. VALMONDOIS UN TERRITOIRE COMPOSITE

Le territoire de Valmondois est composite :

- 1-2 - les petits groupements au Nord, la rue Dorée et la Naze,
- 3 - le vieux village qui regroupe la mairie, l'école, l'église, les commerces et concentre les habitations,
- 4 - le site d'Orgivaux
- 5 - le quartier pavillonnaire du Port aux Loups,
- 6 - le plateau agricole.

Ils constituent autant de fragments qui parfois ne trouvent pas de lien entre eux.

voir carte n° 1

3. DES ÉLÉMENTS DE COHÉRENCE PAYSAGÈRE SUR LESQUELS PEUT S'APPUYER LE PROJET

L'unité de l'espace de la commune est d'abord donnée par le paysage. Nous avons vu l'importance des **coteaux boisés** qui cadrent fortement le village bâti. Ils en délimitent les contours et constituent un espace de transition entre le plateau agricole et la vallée. Ces coteaux boisés sont le premier élément d'une cohérence globale à l'échelle du village. Il s'agit de les maintenir et de trouver les moyens de les gérer.

Une dominante végétale, avec des boisements en amont et des jardins à l'aval, caractérise **le paysage de fond de vallée**. Le POS actuel permet toutefois de densifier la frange située entre le vieux village et la petite ligne.

Un des éléments, moins immédiatement perceptible, et pourtant fondateur de Valmondois, est **le Sausseron** qui traverse l'ensemble de la commune. Nous verrons comment le valoriser.

La petite ligne, témoin d'une page de l'histoire de la vallée, relie entre elles les parties de village disjointes. Elle mérite un statut spécifique.

Le plateau cultivé, principale source d'activité économique du village, est en même temps un paysage remarquable.

Valmondois - un territoire composite Des éléments de cohérence paysagère

Valmondois - charte du paysage janv. 1999
éch. d'origine 1/10 000

VALMONDOIS, UN TERRITOIRE COMPOSITE :

- 1 - la Naze
- 2 - la rue Dorée
- 3 - le vieux village qui regroupe la Mairie, l'école, l'église, le foyer.
- 4 - le site d'Orgivaux et des Grands Prés
- 5 - le quartier pavillonnaire du Port aux Loups
- 6 - le plateau agricole

DES ÉLÉMENTS DE COHÉRENCE PAYSAGÈRE :

- les coteaux boisés
- un fond de vallée à dominante végétale
- le Sausseron
- la petite ligne
- le plateau agricole

Dominantes

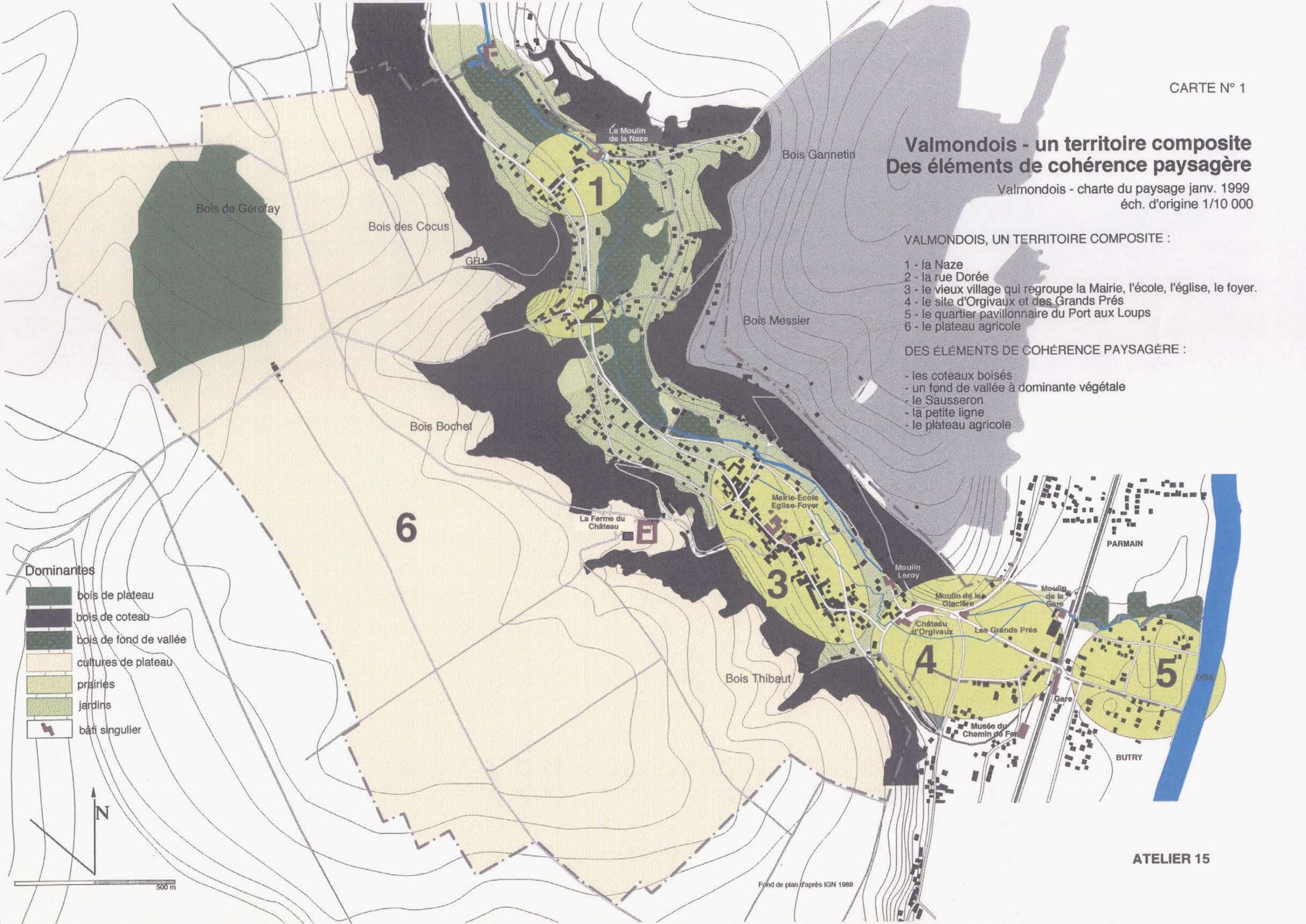
-  bois de plateau
-  bois de coteau
-  bois de fond de vallée
-  cultures de plateau
-  prairies
-  jardins
-  bâti singulier



500 m

Fond de plan d'après IGN 1989

ATELIER 15



4. UN ÉLÉMENT TRANSVERSAL : L'EAU

L'analyse du site et de son histoire a montré les relations qui existaient auparavant entre **le plateau, la vallée du Sausseron et la vallée de l'Oise** (point 2.2 du diagnostic). Elles étaient liées à l'économie locale et créaient des liens forts entre les habitants et leur site d'accueil. Aujourd'hui, la situation est moins équilibrée. L'agriculteur qui cultive le plateau n'habite pas forcément à Valmondois et les habitants se déplacent généralement dans les villes pour y travailler. Le site n'est souvent plus que le cadre de leur séjour. La notion de paysage, liée à la culture et aux loisirs, prime sur celle de production.

L'«eau» est un **élément transversal** (ou emblématique de ce lien à reconstituer), transversal dans l'espace (du plateau à la vallée), transversal dans les modes de gestion du territoire communal (de l'habitant aux acteurs de l'aménagement). Elle permet de croiser différentes approches :

- la valorisation des cours d'eau et de leurs abords
- la lutte contre les coulées de boues
- la lutte contre les pollutions
- la lutte contre l'érosion des sols
- le maintien des espaces-réceptacles pour l'écoulement des eaux pluviales : fond de vallée, ravines.
- la responsabilisation des différents intervenants à l'échelle du territoire comme à l'échelle de la parcelle (l'habitant, l'agriculteur, les divers professionnels de l'aménagement).

voir carte n° 2

5. QUATRE THÈMES-LIEUX

Aujourd'hui les différentes entités bâties ou naturelles composant l'espace de Valmondois, peuvent trouver une nouvelle unité par le paysage. Ce paysage est entendu non seulement comme un environnement valorisant le lieu résidentiel, mais aussi comme mode d'aménagement du territoire fondé sur les qualités du site.

Sur la base du diagnostic, un projet de paysage se dessine. Il s'articule autour de **quatre thèmes-lieux** qui sont proposés au débat :

- VALMONDOIS AUX BORDS DE L'OISE
- VALMONDOIS : UNE PORTE SUR LE VEXIN
- VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN
- LA CAMPAGNE À VALMONDOIS

QUATRE THÈMES-LIEUX

voir carte n° 2

THÈMES DE PROJET	PROPOSITIONS ET LIEUX DE PROJET
VALMONDOIS AUX BORDS DE L'OISE Mieux intégrer le Port aux Loups à Valmondois	PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AUX BORDS DE L'OISE PROMOUVOIR L'ESPACE PUBLIC
VALMONDOIS : UNE PORTE DU VEXIN Valoriser la commune dans le parc naturel du Vexin.	RENFORCER LE CARACTÈRE D'ENTRÉE DU SITE D'ORGIVAUX ET DES GRANDS PRÉS RECONNAITRE VALMONDOIS COMME UNE PORTE DU VEXIN
VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN Affirmer le fond de vallée comme un parc multiforme dont les coteaux boisés constituent l'horizon.	VALORISER LE SAUSSERON ET LES ESPACES NATURELS DE FOND DE VALLÉE LA VALLÉE-JARDIN STRUCTURÉE PAR LA PETITE LIGNE MATTRISER L'URBANISATION DANS LA VALLÉE-JARDIN
LA CAMPAGNE A VALMONDOIS Favoriser une meilleure gestion du paysage.	DÉFINIR LES OBJECTIFS D'UNE GESTION CONCERTEE ET PARTAGÉE ASSOCIANT LES HABITANTS, LES AGRICULTEURS ET LA COMMUNE AVEC L'AIDE DU PNR

Quatre thèmes - lieux

Valmondois - Charte du Paysage
mars 1999 - éch. d'origine 1/10 000

- 1. VALMONDOIS AUX BORDS DE L'OISE
- 2. VALMONDOIS : UNE PORTE DU VEXIN
- 3. VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN
- 4. LA CAMPAGNE À VALMONDOIS

Dominantes

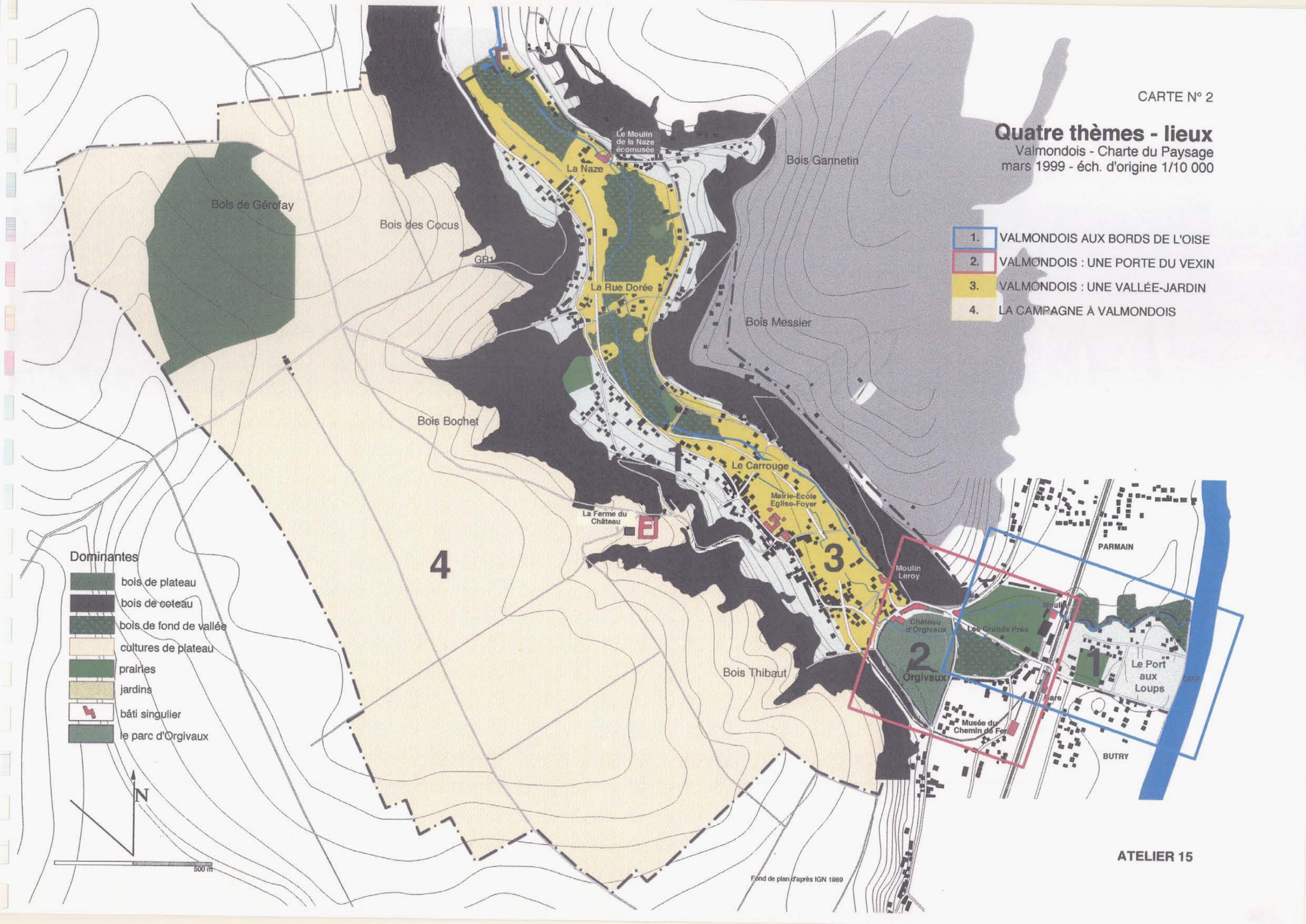
-  bois de plateau
-  bois de coteau
-  bois de fond de vallée
-  cultures de plateau
-  prairies
-  jardins
-  bâti singulier
-  le parc d'Orgivaux



500 m

Fond de plan d'après IGN 1989

ATELIER 15



THÈME-LIEU 1

voir carte n° 3

VALMONDOIS AUX BORDS DE L'OISE**Mieux intégrer le quartier du Port aux Loups à Valmondois**

Plusieurs polarités existent aujourd'hui au sein du village avec le musée Burgaud à la Naze, la mairie, l'école... au centre. Par contre le Port aux Loups est exempt de tout équipement. Le souhait de la commune est de créer un pôle d'intérêt dans ce quartier, complémentaire à ceux existant dans la vallée du Sausseron. Les berges de l'Oise et la prairie du Port aux Loups sont des atouts paysagers à saisir.

PROPOSITION 1**PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AUX BORDS DE L'OISE**

Le tourisme fluvial se développant sur l'Oise (Pontoise, Butry, l'Isle-Adam) tirer parti de cette synergie et créer les conditions nécessaires à l'implantation d'activités et de services de loisirs comme un **embarcadère aux bords de l'Oise ou un hôtel-restaurant (2)**...

MOYENS :

- recherche d'investisseurs
- prendre contact avec les Voies navigables de France.

ACTEURS :

Commune, PNR, Région, services de la navigation, Chambre de Commerce ...

PROPOSITION 2**PROMOUVOIR L'ESPACE PUBLIC**

1 - Les berges de l'Oise, principal attrait du Port aux Loups, doivent être aménagées en conséquence et trouver une continuité au-delà des limites communales (concertation avec Butry et Parmain). Situés sur la commune de Parmain, le bois du Port aux Loups et le champ adjacent participent de la qualité de cet espace. «La zone NA des Coutures... dont une partie est inondable (zone bleue au PPRI, ndlr) doit être modifiée par une mise en conformité du POS. Par ailleurs, conformément au Schéma Directeur de la Vallée de l'Oise, cette zone pourrait rester une zone verte, tampon entre les deux communes» (extrait charte de Parmain).

3 - L'aménagement de l'espace public, constitué de l'avenue de la Gare et la rue du Port aux Loups, renforcerait la liaison principale entre les deux parties de la commune. Le contact de l'avenue avec le ru, la prairie, le bois, les voies ferrées, l'accès à la gare et aux parkings devra être pris en compte lors du réaménagement de la voie, en particulier en face du café de la gare.

4 - La prairie rue du Port aux Loups. Des moyens doivent être mis en oeuvre pour que la prairie devienne un lieu public pouvant accueillir des fêtes communales. Elle sera aménagée en conséquence et l'accès devra en être garanti par la rue du Port aux Loups et par la place Jean de La Fontaine. La limite entre la prairie et les jardins privés devra être traitée.

MOYEN :

Etude de définition d'un projet de réaménagement de l'espace public.

ACTEURS :

Commune, PNR, DDE, SNCF, musée de Butry, communes de Butry et de Parmain ...

1. Valmondois aux bords de l'Oise

Charte du Paysage - mars 1999 - éch. d'origine 1/3 000

**Promouvoir les activités de loisirs
aux bords de l'Oise
Promouvoir l'espace public**

- 1 - Les berges de l'Oise, principal attrait du Port aux Loups, doivent être aménagées en conséquence et trouver une continuité sur Parmain et Butry.
- 2 - Créer les conditions nécessaires à l'implantation d'activités et de services de loisirs, ex : embarcadère, hôtel, restaurant...
- 3 - Aménager l'axe de liaison principal entre le village et l'Oise : l'avenue de la Gare et la rue du Port aux Loups.
- 4 - Des moyens doivent être mis en oeuvre afin que la prairie devienne un lieu public pouvant accueillir des fêtes communales.

Plan d'Occupation des Sols 1994

Espace Boisé Classé -

ND zone naturelle, strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel

NA zone d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble à usage d'habitation

UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat emprise au sol 20 % - Cos 0,3



• courbes de niveau et bâti hors commune d'après carte IGN 1989
 • parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
 • boisement d'après photo aérienne 1996

THÈME-LIEU 2

voir carte n° 4

VALMONDOIS : UNE PORTE DU VEXIN (1)**Valoriser la commune dans le Parc Naturel du Vexin****PROPOSITION 1****RENFORCER LE CARACTÈRE D'ENTRÉE DU SITE D'ORGIVAUX ET DES GRANDS PRÉS**

Le devenir du site d'Orgivaux et des Grands Prés est complètement dépendant de la déviation projetée sur celui-ci. Considérant la qualité et le rôle de ce paysage (cf diagnostic), le Plan de référence du PNR (la déviation n'y est pas inscrite) et le classement en zone verte au PPRI, ce projet est contradictoire. Par souci de cohésion et d'intégrité du paysage et de la vie de la commune, la volonté des partenaires de la charte est d'abandonner le projet routier.

La première condition est le rachat des terrains par la commune. Il faudra pour cela solliciter le Conseil Général afin d'obtenir la rétrocession des terrains préemptés de chaque côté de la voirie.

Des mesures complémentaires sont préconisées si ces terrains sont rachetés.

- 1 - Garder le caractère rural et ouvert des **Grands Prés**, maintenir une gestion extensive (pâturage ou prairie de fauche).
- 2 - **Améliorer la qualité du bois des Grands Prés** : choix des espèces, aspect, entretien. Reconstituer sa lisière.
- 3 - Remettre en état **la rigole et son garde-corps** le long du mur du château d'Orgivaux.
- 4 - Valoriser en termes de communication **le moulin de la Glacière** comme patrimoine hydraulique de la Vallée du Sausseron.
- 5 - Aménager **l'avenue de la Gare** comme axe d'entrée dans Valmondois depuis la Gare, en particulier, l'espace en face du café. Le carrefour du moulin de la Glacière devra être très soigné compte tenu de la qualité exceptionnelle du site. La sécurité des piétons devra être améliorée.
- 6 - Prendre en compte **le passage du cours d'eau** lors de projet de réaménagement des voies.
- 7 - Prolonger l'espace piéton de **la petite ligne** jusqu'à la gare, en concertation avec la commune de Butry-sur-Oise.
- 8 - Prévoir une bonne intégration du nouveau réservoir d'eau potable lors de son implantation dans le bois Thibaut (bois classé).

MOYENS :

- réunion de concertation entre les acteurs concernés, sur l'avenir des terrains (déviation) ; la commune propose de racheter les terrains.
- maintenir la gestion des prairies par un agriculteur ou éleveur.
- mettre en oeuvre une coopération avec les propriétaires pour une mise en forme conforme avec les orientations du PNR et de la charte.
- valoriser en termes de communication le moulin de la Glacière
- faire un projet sur les espaces publics.

ACTEURS :

Commune, DDE, DDAF, propriétaire des terrains, PNR, Région, DIREN, Syndicat de la vallée du Sausseron, ABF, commune de Butry-sur-Oise.

THÈME-LIEU 2 VALMONDOIS : UNE PORTE DU VEXIN (2)
voir carte n° 4 **Valoriser la commune dans le Parc Naturel du Vexin**

PROPOSITION 2 RECONNAITRE VALMONDOIS COMME UNE PORTE DU VEXIN

L'accent sera mis sur la communication et sur l'accueil à Valmondois. La mise en place d'un point-relais d'informations et de services en face de la gare pourrait y contribuer. Une information sur le Parc, sur les itinéraires de randonnées associé à un service de location de vélos en gare favoriserait son attractivité. Lors de la révision du Plan Départemental de Randonnées la commune de Valmondois devra être signalée comme lieu de promenade facilement accessible par le train.

MOYEN :

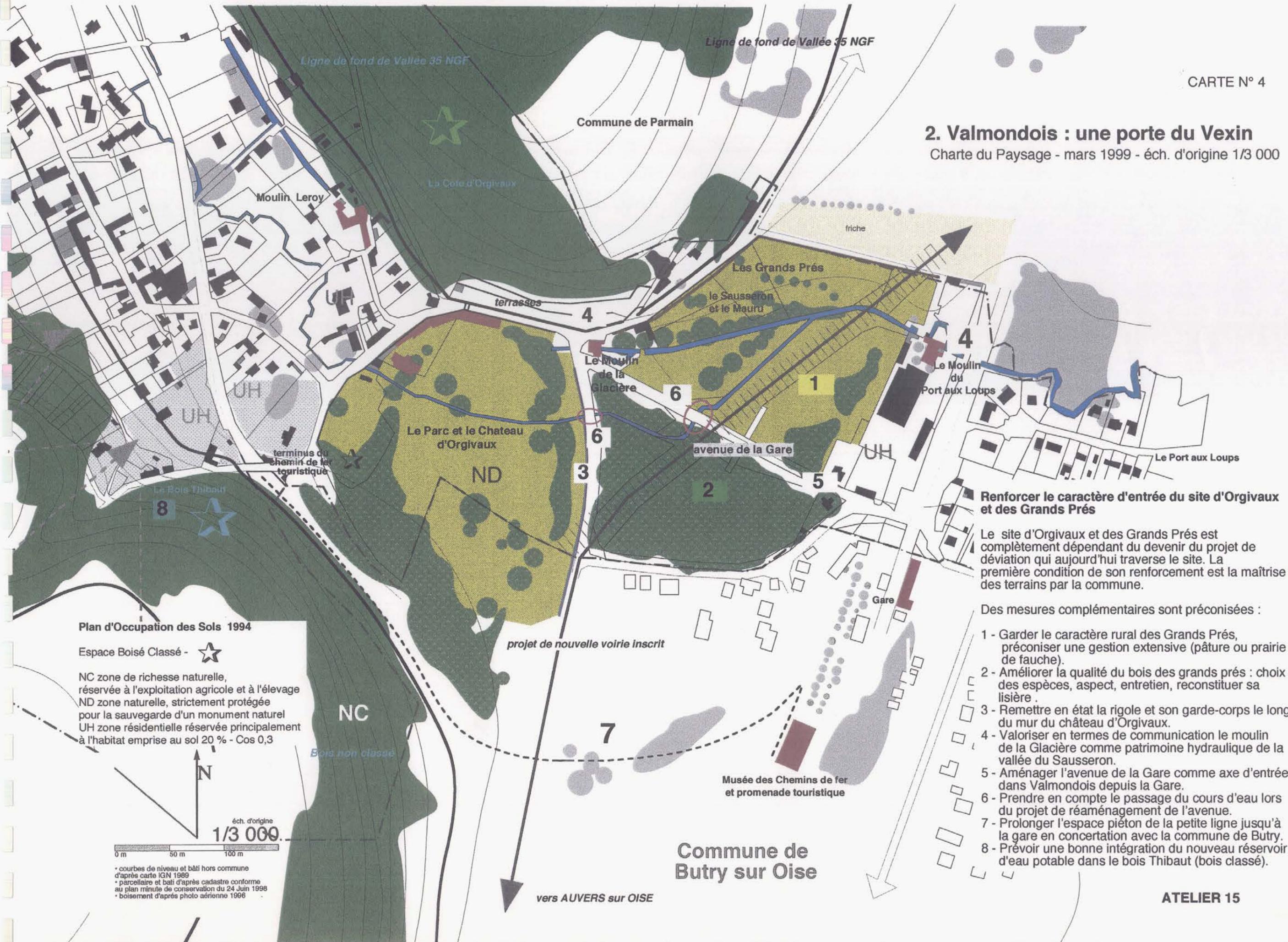
- mise à disposition par la SNCF d'un local situé en face de la gare.
- mise en place par le Parc, le Département et la commune de documents d'information : carte, dépliants...
- mise en place d'un service de location de vélos en gare de Valmondois.

ACTEURS :

Commune, PNR, SNCF, Département...

2. Valmondois : une porte du Vexin

Charte du Paysage - mars 1999 - éch. d'origine 1/3 000



Renforcer le caractère d'entrée du site d'Orgivaux et des Grands Prés

Le site d'Orgivaux et des Grands Prés est complètement dépendant du devenir du projet de déviation qui aujourd'hui traverse le site. La première condition de son renforcement est la maîtrise des terrains par la commune.

Des mesures complémentaires sont préconisées :

- 1 - Garder le caractère rural des Grands Prés, préconiser une gestion extensive (pâturage ou prairie de fauche).
- 2 - Améliorer la qualité du bois des grands prés : choix des espèces, aspect, entretien, reconstituer sa lisière.
- 3 - Remettre en état la rigole et son garde-corps le long du mur du château d'Orgivaux.
- 4 - Valoriser en termes de communication le moulin de la Glacière comme patrimoine hydraulique de la vallée du Sausseron.
- 5 - Aménager l'avenue de la Gare comme axe d'entrée dans Valmondois depuis la Gare.
- 6 - Prendre en compte le passage du cours d'eau lors du projet de réaménagement de l'avenue.
- 7 - Prolonger l'espace piéton de la petite ligne jusqu'à la gare en concertation avec la commune de Butry.
- 8 - Prévoir une bonne intégration du nouveau réservoir d'eau potable dans le bois Thibaut (bois classé).

Plan d'Occupation des Sols 1994

Espace Boisé Classé - ★

NC zone de richesse naturelle, réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage
 ND zone naturelle, strictement protégée pour la sauvegarde d'un monument naturel
 UH zone résidentielle réservée principalement à l'habitat emprise au sol 20% - Cos 0,3

éch. d'origine
1/3 000

0 m 50 m 100 m

• courbes de niveau et bâti hors commune d'après carte IGN 1989
 • parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan minute de conservation du 24 Juin 1998
 • boisement d'après photo aérienne 1996

THÈME-LIEU 3 VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN (1)

Affirmer le fond de vallée comme un parc multiforme dont les coteaux boisés constituent l'horizon

Comment l'aménagement de l'espace public et privé contribue à renforcer le paysage de fond de vallée ?

La petite ligne et le Sausseron deviennent les éléments structurants de ce parc linéaire. Ils organisent un parcours à travers jardins, bois et prairies et trouvent une accroche majeure à la Grande rue au niveau de la place Honoré Daumier, de la rue de la Corderie et des Boudettes.

La Mairie étant soumise à une forte pression pour rendre de nouveaux terrains constructibles, ce paysage de fond de vallée ne nécessite-t-il pas l'arrêt de l'urbanisation ?

PROPOSITION 1
voir carte n° 5

VALORISER LE SAUSSERON ET LES ESPACES NATURELS DE FOND DE VALLÉE

1.2.3.4 - Valoriser la perception et l'accessibilité du Sausseron.

Le Sausseron est peu perceptible dans sa traversée de la commune excepté au niveau des ponts. Pour cela, les points de tangence entre le Sausseron, les chemins et routes seront valorisés : rue d'Orgivaux (4), Grande-rue au lieu-dit les Boudettes (2), au lieu-dit la rue Dorée le long de la petite ligne (1). Les accès à la rivière (1. 2. 3.) quand ils sont encore possible seront préservés, exemple : la prairie ouverte près du foyer H. Daumier. Cet espace mériterait par ailleurs d'être requalifié (reliquat d'un alignement d'arbres). Lorsque le Sausseron passe dans les jardins privés, l'emploi de haies laissant entrevoir la rivière est préconisé. Mieux adaptés à un paysage de fond de vallée, les feuillus seront préférés aux conifères trop souvent employés (exemple : rue d'Orgivaux, point 4). Ils peuvent être remplacés par des saules, des aulnes ou des frênes par exemple.

5 - Maintenir et gérer les boisements, les prairies et les marais. En rendant les prairies accessibles au public, par la suppression des clôtures, les propriétaires peuvent bénéficier d'une aide pour leur gestion. Les zones humides devraient faire l'objet d'un inventaire et bénéficier d'une protection renforcée.

- Informer les habitants sur les possibilités de **valorisation des zones humides** pour lutter contre le remblaiement en fond de vallée.

6 - Encourager le jardinage pour contribuer individuellement à la qualité de ce paysage de vallée.

7 - Maintenir les bois de coteau et aider à leur gestion par la mise en place de plans de gestion.

MOYENS :

- inscrire dans la durée un processus de sensibilisation des habitants jardiniers et propriétaires de bois, prairies, marais à une gestion du paysage.
- l'ouverture au public des prairies et boisements donne droit à des subventions pour leur gestion
- faire l'inventaire et protéger les zones humides,
- inciter les propriétaires et exploitants à se rapprocher du Parc pour la gestion des boisements de coteau.

ACTEURS :

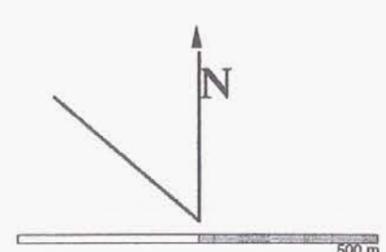
Commune, habitants, PNR, Syndicat de la Vallée du Sausseron, Agence des Espaces Verts, DIREN, DDAF, Région...

3. Valmondois : une vallée-jardin

Charte du Paysage - mars 1999 - éch. d'origine 1/10 000

1. VALORISER LE SAUSSERON ET LES ESPACES NATURELS DE FOND DE VALLÉE

- 1-2-3-4 - Valoriser la perception et l'accessibilité du Sausseron
- 5 - Maintenir et gérer les boisements, les prairies, marais
- 6 - Encourager le jardinage pour contribuer individuellement à la qualité de ce paysage de vallée
- 7 - Maintenir les bois de coteau et aider à leur gestion



Courbes de niveau d'après carte IGN 1989
 Parcelaire et bâti d'après cadastre conforme au plan
 minute de conservation du 24 Juin 1998
 Boisement d'après photo aérienne 1996

VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN (2)

La petite ligne est un espace linéaire qui traverse la «vallée-jardin» et permet ainsi d'en apprécier les qualités. Cet espace est aujourd'hui fragmenté et perd de sa cohérence. Son identité liée à sa fonction première de voie de chemin de fer se dilue au fur et à mesure des aménagements. Si la remise en état de la voie ferrée n'est pas à l'ordre du jour, elle reste toutefois une trace de l'histoire locale et à ce titre mérite de ne pas être complètement effacée. Cette voie est un fort potentiel pour la commune dont il s'agit de tirer parti.

PROPOSITION 2
voir carte n° 6

UNE VALLÉE-JARDIN STRUCTURÉE PAR LA PETITE LIGNE

Affirmer la petite ligne comme un espace de promenade qui puisse accueillir temporairement d'autres usages (par exemple desserte du foyer les jours de fête...).

- **Repenser un aménagement cohérent** de la petite ligne sur l'ensemble de son parcours, dans le sens d'un partage de l'espace voiture / piéton / vélo / chevaux.

- **Nommer cet espace** est une façon de le reconnaître comme une entité particulière. Celle-ci porte «officiellement» plusieurs noms selon les tronçons mais est couramment appelée «la petite ligne» par les habitants, en référence à sa fonction antérieure. Etant un axe important de la découverte du paysage de la vallée du Sausseron, il est proposé de l'appeler «allée du Sausseron». La population pourrait être consultée et le choix mis en débat en conseil municipal.

- La notion de parc implique de **limiter l'accès aux voitures** et un aménagement moins routier est préconisé. La réfection des espaces publics attenants sont l'occasion d'amorcer cette réflexion.

1-2 - Les points de tangence entre la petite ligne et le Sausseron seront mis en valeur aux lieux-dits «Les Boudettes» et «La Rue Dorée».

3 - Les traversées ou les accroches du village à la vallée devront être signalées et/ou valorisées :

- la place Honoré Daumier (mairie) est l'accès privilégié à la «vallée-jardin». Elle est le lien entre le village bâti en pied de coteau et les jardins en fond de vallée. Elle doit être traitée dans ce sens lors de son réaménagement.

- la rue Léon Bernard qui relie la petite ligne au moulin Burgaud.

- le chemin de la Corderie qui longe un fossé, mène à la rue d'Orgivaux.

4 - L'espace attenant au chemin de la Corderie doit être réaménagé. Il faudra prendre en compte la trace de l'ancienne voie de chemin de fer et de l'ancien chemin qui se croisent ici. Cet espace ne doit pas se transformer en parking et l'accès aux voitures doit être réservé aux seuls riverains. Lui redonner des dimensions qui soient plus proches du piéton et un caractère plus végétal dans un souci de continuité de la petite ligne.

VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN (3)

MOYENS :

- le réaménagement de la place Honoré Daumier et des espaces verts du foyer est prévu par la commune et une OPAH est en cours dans le village. Intégrer les objectifs de projet pour la petite ligne dans cette dynamique, en particulier rue de la Corderie.
- circulation et stationnement automobile devraient faire l'objet d'une étude plus fine à l'échelle de l'ensemble du village.
- inscrire dans la durée un processus de sensibilisation des habitants-automobilistes à un partage de l'espace de la petite ligne.

ACTEURS :

Commune, habitants, PNR, Région, Département, ABF, DIREN ...

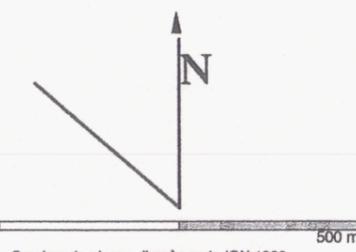
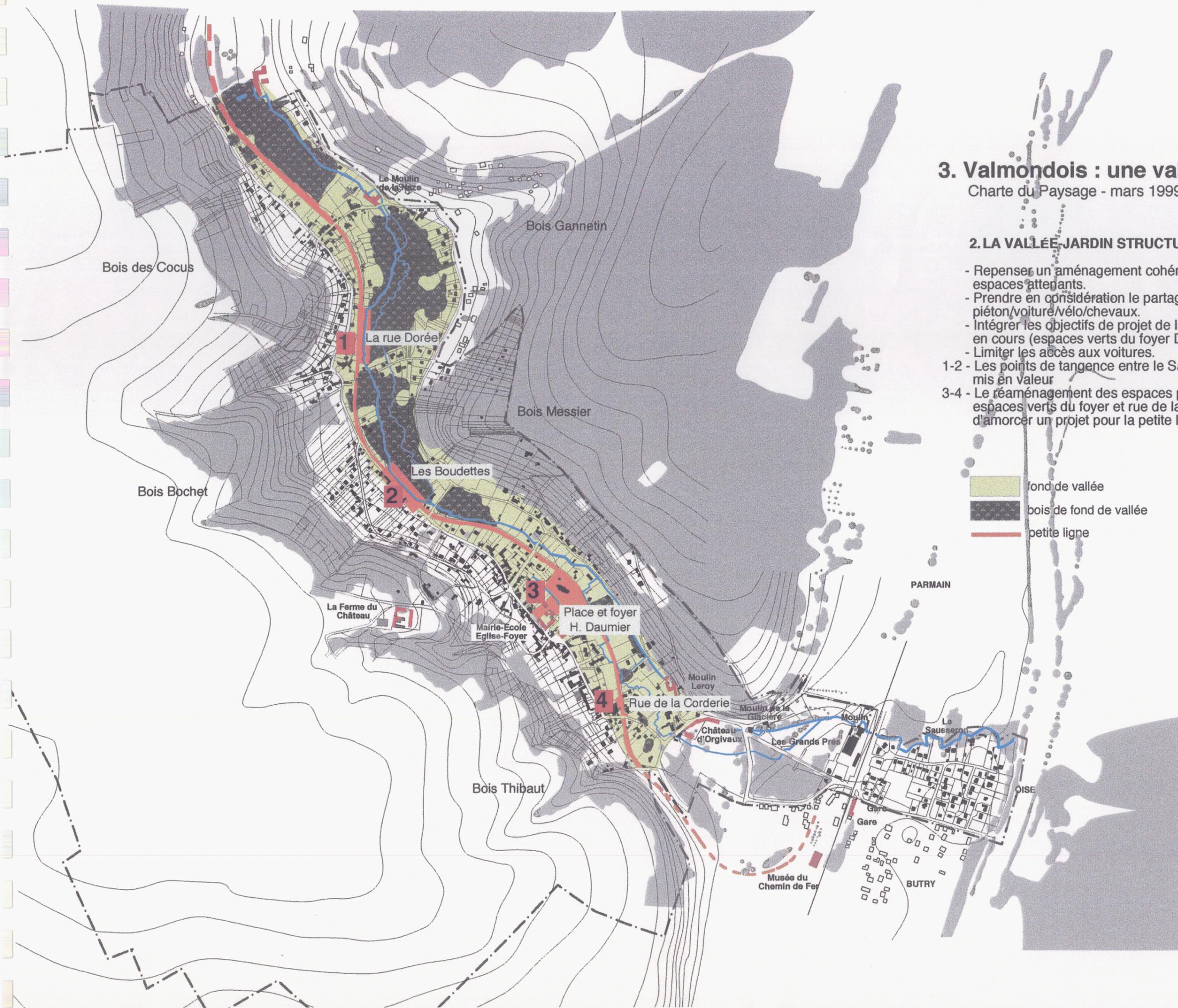
3. Valmondois : une vallée-jardin

Charte du Paysage - mars 1999 - éch. d'origine 1/10 000

2. LA VALLÉE-JARDIN STRUCTURÉE PAR LA PETITE LIGNE.

- Repenser un aménagement cohérent de la petite ligne et des espaces adjacents.
 - Prendre en considération le partage de l'espace piéton/voiture/vélo/chevaux.
 - Intégrer les objectifs de projet de la petite ligne dans les opérations en cours (espaces verts du foyer Daumier et rue de la Corderie).
 - Limiter les accès aux voitures.
- 1-2 - Les points de tangence entre le Sausseron et la petite ligne seront mis en valeur
- 3-4 - Le réaménagement des espaces publics - place H. Daumier, espaces verts du foyer et rue de la Corderie - sont l'occasion d'amorcer un projet pour la petite ligne.

-  fond de vallée
-  bois de fond de vallée
-  petite ligne



Courbes de niveau d'après carte IGN 1989
 Parcellaire et bâti d'après cadastre conforme au plan
 minute de conservation du 24 Juin 1998
 Boisement d'après photo aérienne 1996

VALMONDOIS : UNE VALLÉE-JARDIN (4)**PROPOSITION 3 MATRISER L'URBANISATION DANS LA VALLÉE-JARDIN**

Dans le cadre du respect de la charte du PNR, la commune prévoit un accroissement de 3 à 5 logements par an pour Valmondois. La politique communale, en matière d'urbanisation, est de freiner la construction neuve. L'OPAH en cours va certainement rendre habitable des logements existants et pourra répondre aux besoins de nouveaux logements.

La lecture du POS permet de dégager un paysage structuré autour de trois noyaux présentant des constructions en ordre continu à vocation habitat / services / activités (zones UA). A partir de ces noyaux, se développe le long de la rue principale de l'habitat à caractère résidentiel (zones UH) et individuel (zones UG).

La réceptivité parcellaire selon le POS actuel est de 180 à 250 logements sur la commune. Suivant les critères retenus l'estimation tient compte des éléments suivants :

- le COS (coefficient d'occupation du sol) indiqué au POS
 - la forme de la parcelle est compatible avec l'édification standard
 - la SHON (surface hors oeuvre nette) minimum 250 m²
 - la surface minimum de la parcelle est de 500 m² (zone U)
- Cette estimation ne tient pas compte de l'occupation du sol par des éléments naturels remarquables : jardins, prairies, boisements.

Les orientations vont dans le sens d'un paysage fondé sur les éléments naturels - voir propositions 1 et 2 de «la vallée-jardin».

Pour renforcer l'idée de «vallée-jardin» Il faudrait favoriser la réalisation ou le maintien de jardins le long de la petite ligne, au détriment de la construction, en prévoyant une marge de recul par rapport à celle-ci. Cela permettrait d'offrir la vue sur les jardins au coeur de la vallée et de contribuer ainsi au maintien d'une certaine qualité du paysage de Valmondois.

MOYENS :

- contrôler la réceptivité parcellaire de la commune dans le cadre de la révision du POS.
- une OPAH en cours.
- maîtriser la construction dans l'espace situé le long de la petite ligne, favoriser les jardins, prévoir une zone de recul.

ACTEURS :

Commune, PNR, ABF...

THÈME-LIEU 4

voir carte n° 7

LA CAMPAGNE À VALMONDOIS**Favoriser une meilleure gestion du paysage**

Les habitants autrefois liés à la terre, géraient le paysage au quotidien. Le rapport qu'ils entretenaient avec leur site d'accueil était plus étroit qu'aujourd'hui. Le développement de la mobilité a créé en un siècle un triple territoire aux activités dissociées : l'agriculture sur le plateau, l'habitat et ses modes de vie urbains dans la vallée et des coteaux qui ne sont gérés ni par l'un ni par l'autre.

L'ensemble de ces évolutions soulève actuellement plusieurs problématiques :

- l'érosion des sols agricoles et les coulées de boues provoquées par les eaux de ruissellement venant du plateau.
- la disparition des prairies. Si elles n'ont plus aujourd'hui de réel rôle économique, leur valeur écologique et spatiale est indéniable, mais qui peut les entretenir ?
- la gestion globale de l'eau et des espaces qu'elle traverse dans la vallée. Elle concerne les cônes d'écoulement, la zone humide et le système de drainage en fond de vallée.

PROPOSITION**DÉFINIR LES OBJECTIFS D'UNE GESTION CONCERTÉE ET PARTAGÉE****Les cultures de plateau.**

Soutenir le processus de concertation avec les agriculteurs, déjà engagé par le PNR. Quelques pistes de réflexion sont proposées pour améliorer les conditions de cultures et limiter les risques :

- **réfléchir à de nouveaux modes culturels** (sens des sillons, ne pas laisser les terres nues en hiver, coordonner les cultures entre les différentes parcelles...) pour lutter contre le ruissellement des eaux pluviales.
- définir un **dispositif afin de ralentir et absorber les eaux de ruissellement** du plateau en s'appuyant sur le réseau de chemins existants.

La commune et les agriculteurs, avec l'aide du PNR, doivent trouver ensemble des solutions permettant de protéger les habitants des désordres éventuels.

Les prairies.

Encourager la **gestion extensive des prairies restantes**, trouver les conditions de leur pérennité (subventions sous condition d'ouverture au public, partenariat avec un agriculteur ou éleveur...).

La gestion de l'eau.

- laisser libre de construction le champ d'expansion des crues ainsi que les cônes de ruissellement.
- reconsidérer le **système de drainage en fond de vallée**.
- pour éviter leur remblaiement des zones humides informer et sensibiliser les habitants de la vallée sur les possibilités de valorisation.

La gestion du paysage pourrait ainsi devenir une préoccupation commune associant, les habitants, les agriculteurs et la commune.

THÈME-LIEU 4

voir carte

LA CAMPAGNE À VALMONDOIS

Favoriser une meilleure gestion du paysage

MOYENS :

- étude pour la remise en état d'un système hydraulique dans la vallée, drainage, fossés, rus, régulation du débit par vanne.
- concertation avec la commission agricole.
- information / sensibilisation des habitants à l'intérêt des zones humides.

ACTEURS :

Commune, PNR, Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, DDAF, syndicat de la vallée du Sausseron (SMERCVS), association de la vallée du Sausseron, habitants...

4. La campagne à Valmondois

Valmondois - Charte du Paysage
mars 1999 - éch. d'origine 1/10 000

Favoriser une meilleure gestion du paysage
Définir les objectifs d'une gestion concertée et partagée

Les cultures de plateau :

En concertation avec les agriculteurs et avec l'aide du PNR réfléchir à de nouveaux modes cultureux
Définir un dispositif pour ralentir et absorber les eaux de pluie sur le plateau

Les prairies :

prairie - gestion extensive

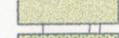
La gestion de l'eau :

rétablir le système de drainage et de régulation du débit du Sausseron dans la vallée

ravines

laisser le cône d'écoulement libre de toute construction

Dominantes

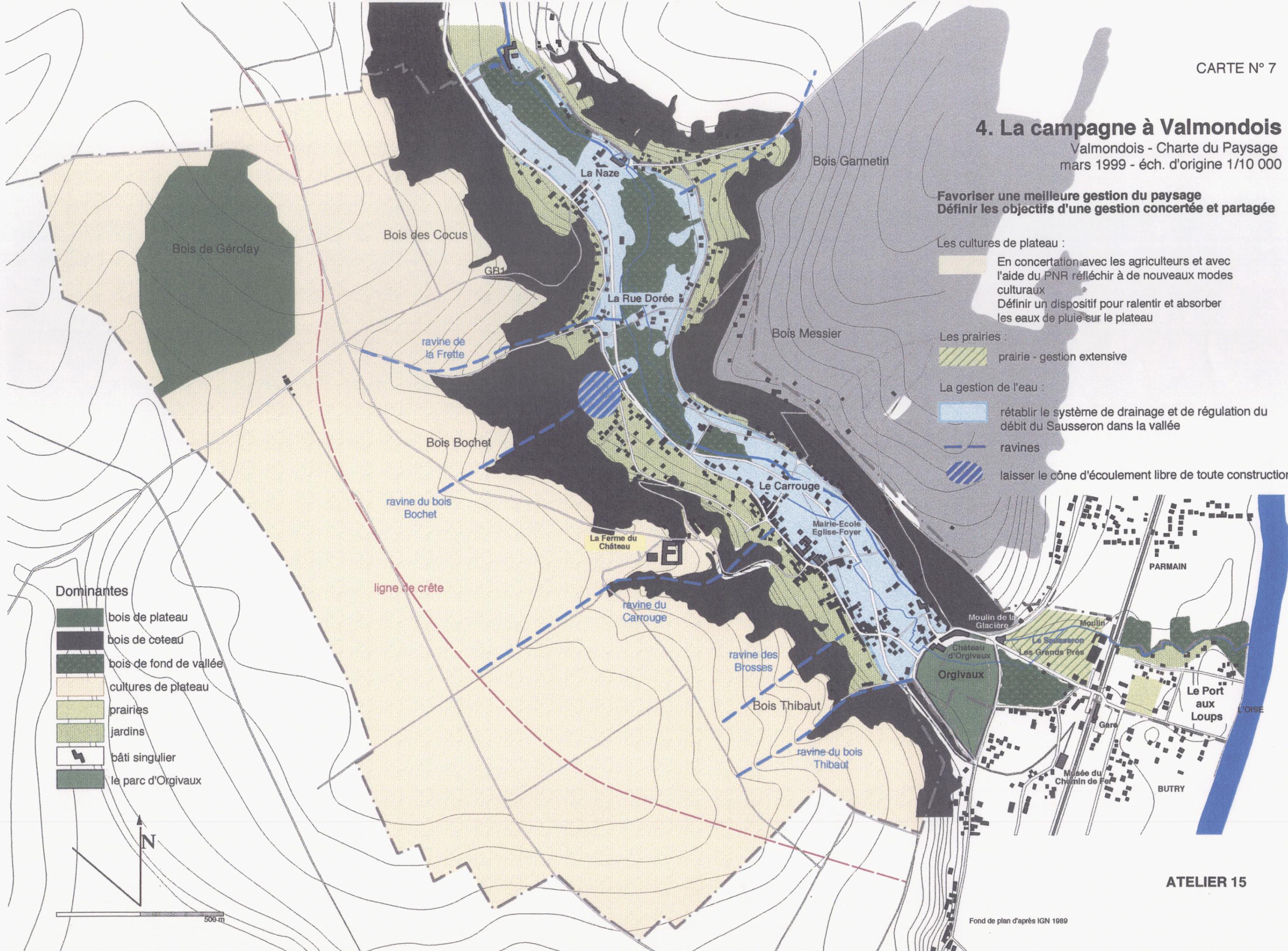
-  bois de plateau
-  bois de coteau
-  bois de fond de vallée
-  cultures de plateau
-  prairies
-  jardins
-  bâti singulier
-  le parc d'Orgivaux

N

500 m

ATELIER 15

Fond de plan d'après IGN 1989



Valmondois - charte du paysage : plan d'actions mars 1999

<p><i>thème - lieu 1</i> Aux bords de l'Oise Mieux intégrer le quartier du Port aux Loups à Valmondois</p>	<p>proposition 1 promouvoir l'espace partagé réhabiliter l'espace public</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tirer profit de l'aménagement des berges de l'Oise, en cours améliorer le déplacement des piétons (résidents et touristes) sur l'axe avenue de la Gare, rue du Port aux Loups La prairie du Port aux Loups, un espace accessible au public depuis la rue, un lieu de rassemblement et de fêtes pour Valmondois
	<p>proposition 2 promouvoir les activités de loisirs au bord de l'Oise</p>	<ul style="list-style-type: none"> Créer les conditions nécessaires à l'implantation d'activités et de services de loisirs, exemples : embarcadère aux bords de l'Oise, un hôtel-restaurant ...
<p><i>thème-lieu 2</i> Une porte sur le Vexin Valoriser la commune dans le Parc Naturel Régional du Vexin</p>	<p>proposition 1 renforcer le caractère d'"entrée" des sites d'Orgivaux et des Grands Prés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affirmer le caractère rural et écologique de la prairie des Grands Prés Améliorer la qualité du bois des Grands Prés (lisière, espèces ...) Aménager l'avenue de la Gare, axe d'entrée dans Valmondois depuis la Gare (dont carrefour de la Glacière, de la gare et passage du ru) Remettre en état la rigole et son garde-corps le long du mur du Château d'Orgivaux Valoriser, en termes de communication le moulin de la Glacière comme patrimoine hydraulique et éléments singuliers de structuration Prolonger le cheminement piéton le long de la "petite ligne" jusqu'à la gare
	<p>proposition 2 Accentuer l'attractivité touristique de Valmondois</p>	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître le projet d'écomusée du moulin Burgaud comme priorité Faciliter l'accessibilité au Parc du Vexin : points d'informations, location de vélo, signalisation pour les chemins de randonnée ...
	<p>proposition 1 valoriser le Sausseron et les espaces naturels de fond de vallée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser la perception et l'accessibilité du Sausseron Maintenir et gérer les boisements, les prairies et les zones humides Encourager le jardinage pour contribuer individuellement, à l'échelle de la parcelle, à la qualité de ce paysage de vallée Maintenir les bois de coteau et aider à leur gestion
	<p>proposition 2 une vallée-jardin structurée par la petite ligne, prolongement naturel du "GR"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affirmer l'unité de l'ancienne voie de chemin de fer par une seule appellation : "l'allée du Sausseron", "la Petite Ligne" ou autre ... Retrouver une cohérence d'usages et de paysage sur l'ensemble du parcours Points particuliers à traiter : place Daumier, ch. de la Corderie, Moulin Burgaud, les Boudettes (axe de tangence Petite Ligne - Sausseron)
<p><i>thème-lieu 3</i> La vallée-jardin Affirmer le fond de vallée comme un parc multiforme dont les coteaux boisés constituent l'horizon</p>	<p>proposition 3 maîtriser l'urbanisation dans la "vallée-jardin"</p>	<ul style="list-style-type: none"> Contrôler l'extension du village : un objectif communal de 3 à 5 nouveaux logements par an Soutenir et inciter aux projets de réhabilitation de l'habitat (OPAH) Localiser et permettre l'implantation des éventuelles nouvelles constructions en conformité à la logique paysagère du fond de vallée
	<p>proposition 1 définir les objectifs d'une gestion concertée et partagée</p>	<ul style="list-style-type: none"> Laisser libre de construction le champ d'expansion des crues et les cônes de ruissellement Préconiser la gestion extensive des prairies Afin de contenir les eaux de ruissellement, privilégier un dispositif "naturel" qui s'appuie sur la conformation du site : chemins, fossés, talus et bandes enherbées, par rapport à des ouvrages lourds Évaluer l'hypothèse d'une transformation à terme des modes culturaux: sens des sillons, terres nues en hiver, coordination des cultures entre les différentes parcelles....

CT	MT	LT	moyses	acteurs
court terme	moyen terme	long terme		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude de définition pour un projet de réaménagement de l'espace public : recherche de partenariat, de subvention ... cahier des charges	hors Commune et PNR DDE, SNCF, Communes de Butry et de Parmain Musée de Butry ... propriétaires
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Négociations en cours Commune - Propriétaire cf POS "emplacement réservé I", bande 20m le long de la rue	Service de la Navigation, Chambre de Commerce, Région ...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le POS autorise les constructions à usage hôtelier ou de restauration. Les établissements commerciaux auront une shon < à 500 m2 Recherche d'investisseurs...	propriétaire des terrains DDAF, DIREN, Syndicat de la vallée du Sausseron Région, DDE ABF, Commune de Butry ...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Convention avec les propriétaires, pour la gestion des prairies et des boisements, aide technique et financière possible du PNR	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réunion de concertation entre les acteurs concernés, sur l'avenir des terrains des Grands Prés (en partie gelés par l'emprise de la contournante). Rétrocession des terrains concernés par le projet de contournante à la Commune Étude de définition pour un projet de réaménagement de l'espace public : recherche de partenariat, de subvention ... cahier des charges (cf aussi thème-lieu 1 proposition 1)	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diffusion de documents d'information cartes, dépliants ... Création d'un point d'information à la gare Contact Commune SNCF pour la mise en place d'un service de location de vélos en gare de Valmondois	SNCF, Département
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscrire dans la durée le processus de sensibilisation des habitants jardiniers et propriétaires de bois, prairies, marais par le relais des associations existantes. Par l'ouverture au public des prairies et boisements les propriétaires peuvent avoir le soutien technique et financier du PNR (inventaire écologique, subvention et plan de gestion)	Associations, Syndicat de la Vallée du Sausseron, DIREN, DDAF, Région...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement de la place Honoré Daumier et des espaces verts du foyer, est en cours (demande de subvention - Contrat Rural) Le stationnement automobile devrait faire l'objet d'une étude fine à l'échelle de l'ensemble du village Sensibiliser les habitants-automobilistes à un partage de l'espace de la petite ligne	Associations, Région, Département, DIREN, ABF, ...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contrôler la réceptivité parcellaire de la commune lors d'une éventuelle révision du POS. Être attentif aux divisions parcellaires	ABF, DDE, PACT ARIM...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OPAH en cours sur le village	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prévoir une bande de recul pour les éventuelles constructions neuves, le long de la Petite Ligne.	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pertinence de la zone NA de la ravine de la Frette ?	Agriculteurs, Chambre d'Agriculture, DDAF, syndicat de la Vallée du Sausseron (SMERCVS), Association de la Vallée du Sausseron, Agence de l'eau...
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude pour la remise en état d'un système hydraulique dans la vallée : drainage, fossés, rus, régulation du débit par vanne	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux études hydrauliques ont été réalisées	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Participation de la commune à la Commission Agricole, mise en place par le PNR	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Information de la population sur l'intérêt des zones humides	

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

- *Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Valmondois* - 1994
- *Plan du Paysage Naturel du Vexin Français*. Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Vexin - 1995

OUVRAGES DE RÉFÉRENCES

- Lucius BURCKHARDT, *Le design au-delà du Visible*. Les Essais, Centre G Pompidou - 1991
- Michel COLLOT, *Lire le Paysage, lire les paysages*. CIEREC, Université de St Etienne - 1996
- Pierre DONADIEU, *Campagnes Urbaines*. Actes Sud, École Nationale Supérieure du Paysage - 1998

ÉTUDES

- *La charte du paysage, outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, ouvrage collectif sous la direction de Yves Gorgeu et Catherine Jenkins. Pratique de l'intercommunalité, La Documentation Française - 1995
- *Les paysages d'Ile-de-France, comprendre, agir, composer*. Les Cahiers de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France. N° 117-118 octobre 1997
- *La maison paysanne du Vexin Français, comment restaurer ou construire en Vexin*. Amis du Vexin - 1997
- *Les peintres et le Val-d'Oise*, ouvrage collectif sous la responsabilité de Ghislaine Deleau. Sogemo, Peintres et départements, Collection dirigée par Michel Péricard - 1992